

Pêches et Océans Canada

Rapport ministériel sur le rendement

**Pour la période se terminant
le 31 mars 2006**

Table des matières

Section 1 — Survol	1
Un message du ministre des Pêches et des Océans du Canada.....	2
Déclaration de la direction	4
Renseignements sommaires	5
Architecture des activités de programme du MPO	6
Environnement opérationnel et contexte	7
Résumé du rendement par priorité ministérielle	9
Économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses	14
Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada	14
Section 2 — Analyse par résultat stratégique.....	15
Voies navigables sécuritaires et accessibles.....	16
Pêches et aquaculture durables	37
Écosystèmes aquatiques sains et productifs.....	57
Section 3 — Renseignements supplémentaires	75
Survol	76
Analyse des tendances.....	76
Tableaux financiers.....	77
Renseignements sur d'autres exigences de déclaration	86
Section 4 — Autres sujets d'intérêt.....	98
Priorités du programme de gestion.....	101
Facilitateurs de programme	105
Prix et reconnaissances.....	110
Personnes-ressources pour plus d'information	115
Section 5 — Liste d'acronymes et index.....	116
Liste d'acronymes.....	117
Index.....	119

Liste des tableaux

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues aux dépenses réelles (en millions de dollars)	77
Tableau 2 : Utilisation des ressources par activité de programme, 2005-2006 (en millions de dollars).....	79
Tableau 3 : Postes votés et législatifs, 2005-2006 (en millions de dollars)	81
Tableau 4 : Services reçus à titre gracieux, 2005-2006 (en millions de dollars)	82
Tableau 5 : Revenus disponibles et non disponibles par activité de programme, 2005-2006 (en millions de dollars).....	82
Tableau 6 : Utilisation des ressources par activité de programme et organisation, 2005-2006 (en millions de dollars)	84
Tableau 7 : Renseignements sur les dépenses de projet, 2005-2006 (en millions de dollars)	84
Tableau 8 : Frais d'utilisation (en milliers de dollars)	87
Tableau 9: Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation	89
Tableau 10: Principales initiatives réglementaires, 2005-2006	91
Tableau 11 : Réponses aux comités parlementaires, 2005-2006	93
Tableau 12 : Réponses au vérificateur général, 2005-2006.....	94

Section 1 — Survol

Dans la présente section :

- ◆ Un message du ministre des Pêches et des Océans
- ◆ Déclaration de la direction
- ◆ Renseignements sommaires
- ◆ Architecture des activités de programme du MPO
- ◆ Environnement opérationnel et contexte
- ◆ Résumé du rendement du ministère par priorité
- ◆ Économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses
- ◆ Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada

Un message du ministre des Pêches et des Océans du Canada



En ma qualité de ministre des Pêches et des Océans du Canada, je suis heureux de présenter le *Rapport ministériel sur le rendement 2004-2005* de mon ministère.

Le rôle du ministère des Pêches et des Océans (MPO) est de gérer les ressources halieutiques et océaniques publiques du Canada au nom des Canadiens et dans leur intérêt. Nous fournissons à la population canadienne les programmes et les services requis pour assurer la mise en valeur durable et l'utilisation sécuritaire de nos eaux.

Le MPO poursuit ces objectifs en travaillant à l'atteinte de trois résultats stratégiques :

- des voies navigables sécuritaires et accessibles;
- des pêches et une aquaculture durables;
- des écosystèmes aquatiques sains et productifs.

Durant l'année écoulée, le MPO, y compris la Garde côtière canadienne, a poursuivi sa tradition d'offrir aux Canadiens un service marqué au coin de l'excellence. Le Ministère a fait des progrès significatifs dans un certain nombre de domaines essentiels à la réalisation de notre mandat et à l'édification d'un avenir meilleur pour les Canadiens, et ce, grâce à une meilleure gestion de nos pêches et de nos océans et à des voies navigables plus sécuritaires.

En 2005-2006, la Garde côtière a sauvé 1 300 personnes en danger ou en détresse. Grâce à l'amélioration de la gestion du trafic maritime, aux progrès réalisés dans le domaine de la navigation de même qu'aux efforts d'autres intervenants du transport maritime, le nombre de collisions, de heurs violents et d'échouements dans les eaux canadiennes a diminué de 10 % et, la saison des glaces ayant été clémentine cette année, le nombre de navires endommagés par les glaces a chuté de 35 %.

Le MPO a continué de diriger la mise en œuvre du Plan d'action du Canada pour les océans. Ce plan d'envergure pangouvernementale sert de mécanisme global de coordination et de réalisation des activités relatives aux océans et de cadre de mise en valeur et de gestion durables de nos océans. Dans le cadre de ce plan, le MPO a identifié et désigné trois zones de protection marines (ZPM) cette année, favorisant du coup la conservation et la protection d'habitats marins et d'espèces marines vulnérables dans les eaux canadiennes. Cela porte à cinq le nombre total de ZPM désignées.

Le MPO a continué d'améliorer l'efficacité et l'efficience du Programme de gestion de l'habitat par sa mise en œuvre du Plan de modernisation du processus environnemental. À cet égard, le MPO s'est distingué en appliquant un cadre de gestion du risque à fondement scientifique aux opérations des programmes et en rationalisant le processus d'examen réglementaire en donnant des conseils sur la façon de se conformer aux dispositions sur la protection de l'habitat de la *Loi sur les pêches*.

Toujours cette année, le MPO et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ont annoncé le financement du projet SmartBay dans la baie Placentia, à Terre-Neuve-et-Labrador. Le projet consiste à tester une technologie canadienne de pointe qui favorisera une gestion intégrée des océans et la prise de décisions en la matière et qui permettra d'accroître la sécurité du trafic maritime.

Renforcer l'industrie canadienne de l'aquaculture demeure l'une des priorités du MPO. En août 2005, le Canada a occupé une place d'honneur en Norvège lors d'Aqua Nor 2005, le plus grand salon professionnel international d'aquaculture au monde. Le MPO et ses partenaires y ont présenté le savoir scientifique, la technologie et l'expertise du Canada dans le secteur de l'élevage des poissons des fruits de mer. Le

Canada et la Norvège ont également profité de l'occasion pour annoncer la création d'une table ronde internationale sur l'aquaculture en eau froide dans le but d'échanger des idées et de resserrer les liens de collaboration des pays sur les questions de la sécurité alimentaire et de la durabilité de l'environnement. Nous avons également continué à travailler à l'établissement d'un cadre national de collaboration dans le but d'aider à renouveler l'industrie de l'aquaculture et de lui permettre de réaliser son plein potentiel dans le respect de l'environnement.

L'an dernier, le MPO a poursuivi, de concert avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, la mise en œuvre du Programme national sur la santé des animaux aquatiques, qui vise à protéger le poisson sauvage et d'élevage des maladies infectieuses graves qui nuisent à la productivité et à l'accès concurrentiel aux marchés internationaux.

L'initiative de renouvellement des pêches a également fait des progrès. Cette initiative à trois volets – en l'occurrence le renouvellement de la conservation, de l'intendance et de la conformité, le renouvellement législatif et la modernisation des activités – vise à opérer un renouvellement des programmes et de la loi tout en mettant en place les soutiens opérationnels requis. En 2005-2006, le MPO s'est distingué à ce titre en annonçant la Politique concernant le saumon sauvage du Pacifique et en poursuivant le développement d'un nouveau modèle de gouvernance pour la gestion des pêches.

MPO entretient des liens avec les gouvernements provinciaux et territoriaux par l'entremise de conseils ministériels officiels, du Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture (CCMPA) et des conseils de l'Atlantique et du Pacifique. En 2005-2006, le CCMPA a continué à travailler à des dossiers prioritaires au chapitre des espèces aquatiques envahissantes, de la pêche récréative, des espèces aquatiques en péril, des océans et de l'aquaculture. Durant cette période, le Conseil des ministres des pêches et de l'aquaculture de l'Atlantique (CMPAA) a créé deux groupes de travail pour faire le point sur la situation – de la mer au marché – de l'industrie du crabe des neiges et de la crevette. Les groupes de travail feront rapport aux ministres à la réunion de l'automne 2006 du CMPAA.

Pour mieux appuyer la réalisation de ces activités et d'autres grandes initiatives ministérielles clés, le Ministère a commencé à apporter une série de changements à long terme au programme scientifique à la lumière des résultats d'un examen exhaustif effectué en 2004-2005. Durant la première année de mise en œuvre, le tout nouveau Conseil de gestion des sciences du Ministère a déterminé les dossiers auxquels il était prioritaire d'accorder un appui scientifique. Le programme scientifique doit s'employer avant tout à soutenir la gestion écosystémique et à rajeunir l'effectif scientifique compte tenu de l'évolution des demandes et de l'attrition. Nous sommes également à préparer un plan quinquennal de recherche stratégique pour nous assurer de répondre aux exigences de demain en matière de connaissances et nous avons mis sur pied des centres d'expertise ciblée afin d'optimiser la réalisation d'études prioritaires.

En 2005-2006, le MPO a réussi à mettre en œuvre la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* dans l'ensemble de ses régions et a continué d'améliorer ses processus de gestion, de planification et de fonctionnement au moyen d'un éventail d'initiatives.

L'année a été manifestement bien remplie pour le MPO. Nos réalisations d'hier n'ont d'égales que les défis et les possibilités qui nous attendent. Je me réjouis d'avance à l'idée de profiter, avec la talentueuse équipe du MPO de même qu'avec nos partenaires des quatre coins du pays et d'ailleurs, des autres occasions qui nous seront offertes de travailler à la réussite des choses pour l'ensemble des Canadiens d'un océan à l'autre à l'autre.

L'honorable Loyola Hearn, C.P., député
Ministre des Pêches et des Océans

Déclaration de la direction

Je présente, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport ministériel sur le rendement* (RMR) 2005-2006 de Pêches et Océans Canada.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de présentation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2005-2006 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement*:

- il adhère aux exigences de déclaration particulières du guide;
- Il repose sur l'architecture des activités de programme approuvée du ministère, que reflète la structure de gestion, des ressources et des résultats;
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable;
- Il fournit une base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont confiées;
- il fait état de nos finances sur la foi des chiffres contenus dans le *Budget des dépenses* et les *Comptes publics du Canada*.

Larry Murray
Sous-ministre

Renseignements sommaires

Mandat

Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) est responsable, au nom du gouvernement du Canada, d'élaborer des politiques et des programmes à l'appui des intérêts scientifiques, écologiques, sociaux et économiques que revêtent les océans et les eaux douces pour le Canada. Ministère voué au développement durable, le MPO s'évertue à protéger et à conserver les ressources aquatiques du Canada tout en soutenant la mise en valeur et l'utilisation de ces ressources.

Le ministère obéit pour ce faire à la *Loi sur les océans*, qui lui confie la charge de guider la gestion des océans et de fournir des services de garde côtière et d'hydrographie au nom du gouvernement du Canada, et à la *Loi sur les pêches*, qui lui confère la responsabilité de gérer les pêches, l'habitat et l'aquaculture. Le ministère est également l'une des trois ministères responsables de la *Loi sur les espèces en péril*.

Vision

Veiller à l'excellence des services offerts à la population canadienne
afin d'assurer le développement durable
et l'utilisation sécuritaire des eaux du Canada.

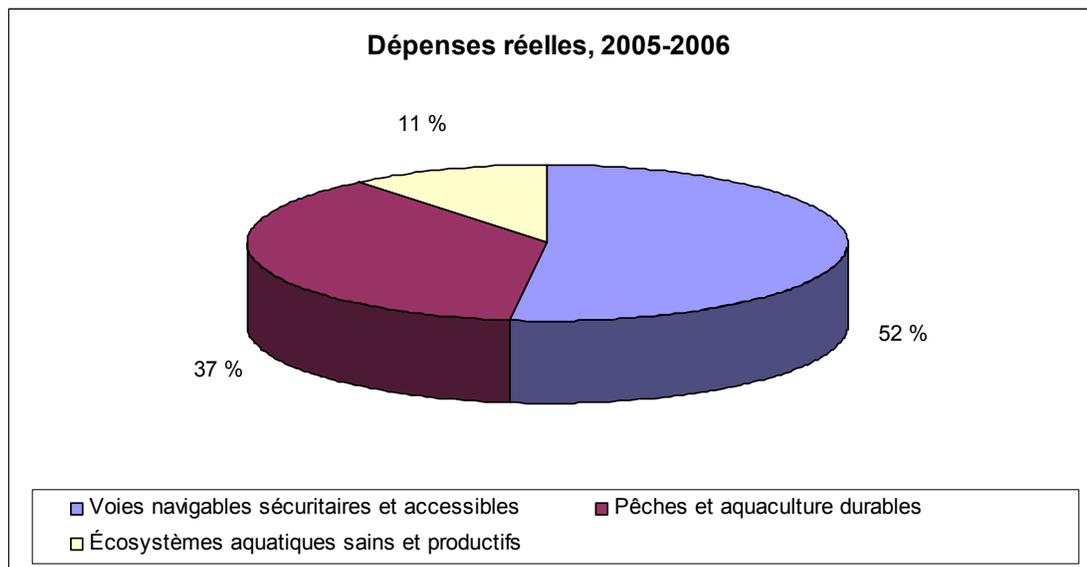
Le MPO entend réaliser le mandat ci-dessus en se vouant à la réalisation de trois résultats stratégiques, en l'occurrence les avantages durables et à long terme que procurent aux Canadiens la vision et les efforts du Ministère. Le tableau suivant vous les présente :

Résultat stratégique	Description
Voies navigables sécuritaires et accessibles	Assurer l'accès aux voies navigables canadiennes de même que la sécurité et l'intégrité globales de l'infrastructure maritime du Canada afin que tous les Canadiens en profitent
Pêches et aquaculture durables	Prestation d'un programme intégré de pêches et d'aquaculture qui soit crédible, scientifique, abordable et efficace et qui contribue à l'enrichissement durable des Canadiens
Des écosystèmes aquatiques sains et productifs	Assurer la mise en valeur durable et la gestion intégrée des ressources qui se trouvent au sein ou à proximité de l'environnement aquatique du Canada par la gestion des océans et de l'habitat du poisson. Réaliser, pour ce faire, les activités scientifiques et halieutiques essentielles à l'exécution de ces deux programmes.

Ressources financières et humaines pour 2005-2006

Total des ressources financières du Ministère, 2005-2006 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
1 445,1	1 579,7	1 494,5



Total des ressources humaines du Ministère, 2005-2006 (nombre d'équivalents temps plein)

Ressources prévues	Ressources réelles	Différence
10 256	10 281	-25

Architecture des activités de programme du MPO

Le MPO présente ses rapports au Parlement sur la base de l'architecture des activités de programme (AAP). L'objet de l'AAP est d'expliquer le lien entre les activités qu'entreprend le Ministère et les trois résultats stratégiques auxquels il travaille. L'AAP cherche à décrire la façon dont le Ministère gère les ressources dont il est maître pour obtenir les résultats voulus.

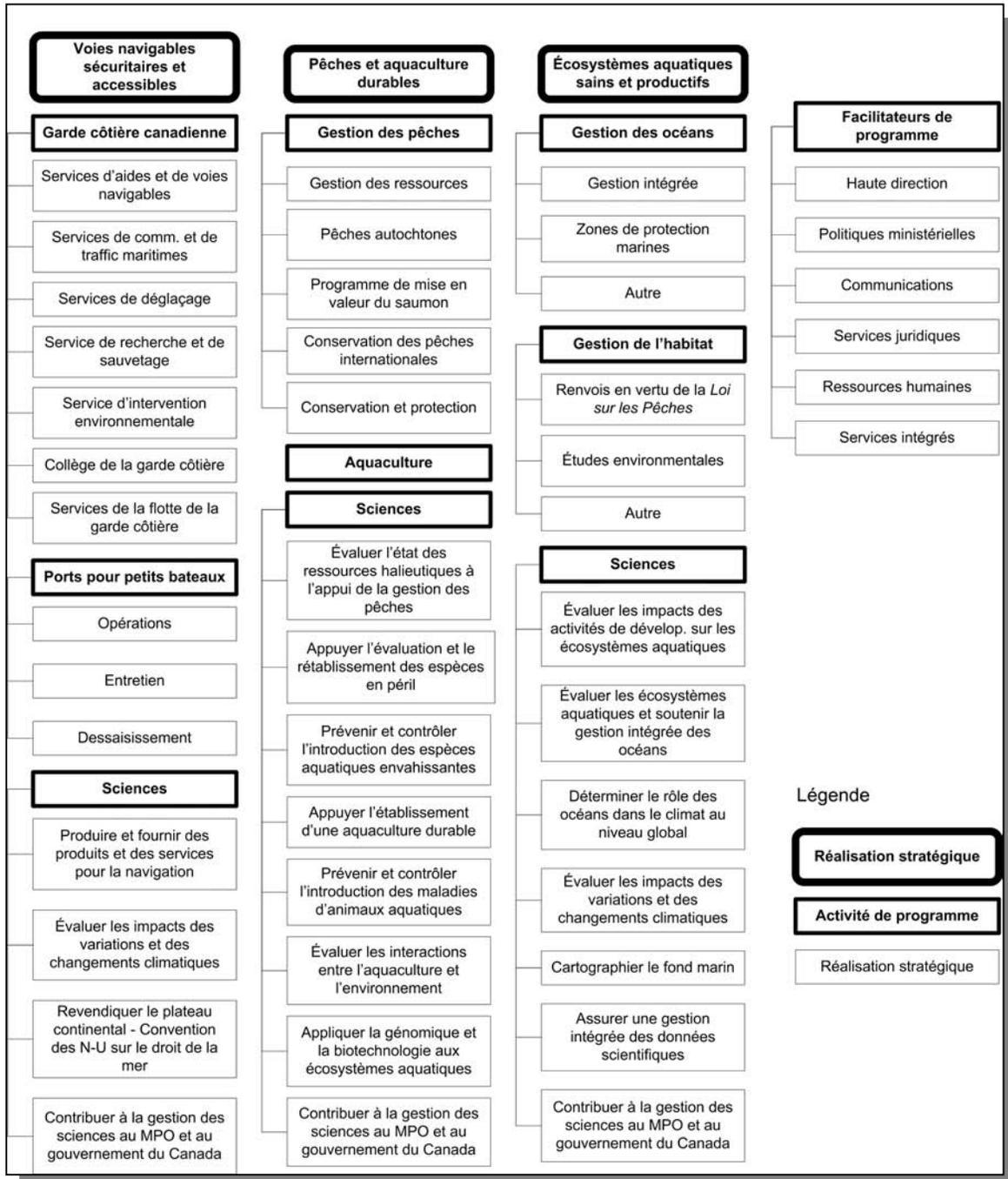
L'AAP du MPO fait état de trois résultats stratégiques, en l'occurrence :

- **Voies navigables sécuritaires et accessibles** – résultat géré par la Garde côtière canadienne, les Ports pour petits bateaux et les Sciences.
- **Pêches et aquaculture durables** – résultat géré par la Gestion des pêches, l'Aquaculture et les Sciences;
- **Des écosystèmes aquatiques sains et productifs** – résultat géré par la Gestion des océans, la Gestion de l'habitat et les Sciences.

L'AAP comprend également les fonctions nécessaires à l'implantation d'un cadre solide permettant aux gestionnaires d'assurer des services efficaces aux Canadiens. Ces fonctions sont appelées des *facilitateurs de programme*. La section 4 présente de l'information supplémentaire au sujet des facilitateurs de programme.

Chaque résultat stratégique de l'AAP est associé à au moins une activité de programme, et chaque activité de programme est associée à au moins une sous-activité de programme. L'AAP est un cadre permettant de faire le lien entre les résultats prévus et les mesures du rendement, d'une part, et les activités individuelles, d'autre part. Les résultats concrets sont présentés en termes d'activités et de sous-activités de l'AAP.

Architecture des activités de programme du MPO



Environnement opérationnel et contexte

Le MPO est caractérisé par un environnement opérationnel complexe et stimulant à facettes multiples. Son mandat traditionnel consiste à soutenir la conservation des pêches, les sciences, la sécurité maritime et la protection du milieu marin. Bien que ces activités demeurent importantes, de nouvelles

priorités telles que le Plan d'action pour les océans, le renouvellement des pêches et la sécurité maritime réorientent son travail.

Le MPO a encore fort à faire pour s'acquitter de son mandat avec les moyens du bord. Bien qu'il ait reçu du financement additionnel pour assurer la prestation de ses programmes et services de base aux Canadiens, l'inflation, surtout l'augmentation des coûts du carburant, continue de nuire à la capacité du Ministère de répondre à la demande de services. Pour relever ces défis, le MPO a mis en place un train de mesures visant à réduire les dépenses d'activités non essentielles et à réaffecter les économies résultantes à des programmes à priorité plus élevée. Il a également élaboré un plan de transformation exhaustif visant à moderniser la prestation des programmes et services de base et à indiquer le chemin à suivre pour atteindre un juste équilibre entre les engagements et les ressources disponibles. Une fois mis en œuvre, le plan de transformation aidera le MPO à offrir ses programmes avec de meilleures structures législatives, réglementaires et administratives.

Principaux changements au sein du Ministère

Le plan stratégique renouvelé du MPO, intitulé *Nos eaux, notre avenir*, a été publié en février 2005. Il s'agit, en fonction des objectifs ministériels et des priorités stratégiques qu'on y présente, de veiller à ce que les programmes et politiques du Ministère servent avant tout à réaliser la vision et le mandat de celui-ci. *Nos eaux, notre avenir* articule la vision renouvelée du ministère et confirme la mission de ce dernier, revue à la lumière de trois nouveaux résultats stratégiques :

- des voies navigables sécuritaires et accessibles;
- des pêches et une aquaculture durables; et
- des écosystèmes aquatiques sains et productifs.

Le nouveau plan stratégique indique également la direction globale qu'empruntera le MPO au cours des cinq prochaines années.

La mise en œuvre du plan de transformation, qui s'étalera sur plusieurs années, prévoit la mise sur pied d'un éventail d'activités centrées sur les résultats stratégiques énumérés dans le plan stratégique du Ministère, en l'occurrence :

- Voies navigables sécuritaires et accessibles :
 - Mettre l'accent sur le service à la clientèle en faisant valoir le mandat opérationnel que doit maintenant remplir la Garde côtière canadienne après sa transformation en organisme de service spécial.
 - S'attacher à rendre la Garde côtière plus efficace en accentuant son rôle de soutien des opérations de sécurité maritime du Canada et en entreprenant les travaux impératifs de remise en état de certains navires.
 - Améliorer l'efficacité opérationnelle de la GCC par le regroupement des installations, de l'équipement, des hélicoptères et des survols liés à l'information sur les glaces et à la pollution; recourir à des technologies plus modernes et impartir la prestation d'aides maritimes; et mettre l'accent sur la gestion efficace des effectifs par le renouvellement du Collège de la GCC.
 - Veiller à ce que la flotte de la GCC puisse remplir efficacement son mandat et être au service d'un grand nombre de programmes du gouvernement du Canada par un processus de recapitalisation à long terme.
 - Financer adéquatement le Programme des ports pour petits bateaux pour assurer à tout le moins la sécurité et l'accessibilité minimales de ses 750 ports de pêche essentiels et pour continuer à donner aux administrations portuaires qui gèrent ces ports un appui sans cesse meilleur.

- Préparer d'autres cartes hydrographiques de zones à risque élevé pour aider à ce que les marins puissent circuler en toute sécurité dans les zones clés et dans les zones d'industrialisation croissante où les cartes des courants sont moins qu'adéquates.
- Pêches et aquaculture durables :
 - Adopter une approche écosystémique à la gestion des pêches, un cadre de conservation fondé sur l'approche préventive et sur un processus mieux structuré de prise de décisions en matière de gestion des pêches, fondée sur l'intendance partagée, sur un accès et des allocations plus stables et sur de meilleures relations avec les pêcheurs.
 - Éduquer, surveiller et imposer des sanctions administratives pour veiller à ce que les pêcheurs titulaires d'un permis obéissent aux règles tout en usant de mesures plus traditionnelles d'application de la loi en cas de braconnage ou d'autres activités frauduleuses.
 - Axer les activités de gestion des pêches du MPO sur l'intérêt public et refiler à l'industrie les coûts des activités ayant pour principal objet de réaliser des bénéfices privés.
 - Travailler proactivement à favoriser la collaboration avec les groupes autochtones, à réduire les tensions entre les Autochtones et les non-Autochtones sur les eaux et à accroître la participation des Autochtones aux pêches.
 - Adopter en aquaculture une approche nationale cohérente en améliorant la coopération fédérale-provinciale-territoriale et en mettant sur pied un Programme national sur la santé des animaux aquatiques.
- Des écosystèmes aquatiques sains et productifs :
 - Adopter une approche intégrée à la politique sur les océans et à la gestion des océans par la mise en œuvre du Plan du Canada pour les océans.
 - Recourir à la réglementation intelligente et à la gestion du risque afin de protéger plus vite et mieux les habitats du poisson en soumettant les grands projets – comme les barrages hydroélectriques et les mines – à des études poussées et en suivant les lignes directrices et les meilleures pratiques pour éviter de nuire à l'habitat du poisson dans le cas d'activités à moindre risque comme l'entretien des ponts et des ponceaux.
 - Améliorer les relations avec les provinces et territoires, les Premières nations et les intervenants en modernisant la façon de protéger l'habitat du poisson.
 - Adopter une approche scientifique, plus vaste, à caractère écosystémique – une méthode interdisciplinaire permettant de mieux comprendre les questions de la diversité, de la dynamique des populations et de l'habitat et de leurs conséquences pour le développement et, en bout de ligne, d'obtenir l'information plus complète requise pour assurer la sauvegarde, la subsistance et le rétablissement des ressources et des habitats.

Résumé du rendement par priorité ministérielle

Dans son *Rapport sur les plans et les priorités 2005-2006*, le MPO a dégagé sept priorités de programme. Le tableau ci-dessous présente les dépenses prévues et réelles en regard de chacune. Le degré d'atteinte de chacune de ces priorités fait l'objet d'un examen plus approfondi après le tableau.

Dépenses prévues et réelles par priorité ministérielle, 2005-2006 (en millions de dollars)

Priorité ministérielle	Soutenue par l'activité de programme	Type ¹	Situation actuelle ²	Dépenses prévues	Dépenses réelles
Voies navigables sécuritaires et accessibles					
Rajeunissement de la Garde côtière canadienne	Garde côtière canadienne	Continue	Atteinte	13,5	12,7
Pêches et aquaculture durables					
Gouvernance internationale	Politique stratégique/ Gestion des pêches	Antérieure	Atteinte	2,7	2,7
Renouvellement des pêches	Gestion des pêches	Antérieure	Atteinte	*	*
Gouvernance aquacole	Aquaculture	Antérieure	Atteinte	2,4	2,5
Des écosystèmes aquatiques sains et productifs					
Plan d'action du Canada pour les océans	Gestion des océans	Antérieure	Atteinte	16,9	16,0
Modernisation du processus environnemental	Gestion de l'habitat	Antérieure	Atteinte	11,2	10,7
Contribuant à tous les résultats stratégiques					
Renouvellement des sciences	Sciences	Antérieure	Atteinte	*	*

* Ces priorités sont gérées dans le cadre de responsabilités et d'engagements continus de gestion. Il est impossible d'identifier les ressources affectées directement à ces priorités.

¹ La priorité est nouvelle, continue ou antérieure. *Nouvelle* signifie que la priorité a été introduite durant la présente période de planification. *Continue* signifie que la priorité n'a pas de date de fin. *Antérieure* signifie qu'il a été question de la priorité dans un précédent *Rapport sur les plans et les priorités* ou *Rapport ministériel sur le rendement*.

² On dit de la priorité qu'elle est *atteinte*, *non atteinte* ou *dépassée*.

Rajeunissement de la Garde côtière canadienne

Le rajeunissement de la Garde côtière canadienne (GCC) se veut un moyen pour celle-ci de continuer à jouer son rôle vital sur les voies navigables du Canada. En plus d'être un acteur clé de la sécurité et de l'accessibilité des voies navigables grâce à ses propres services et programmes, la GCC joue un rôle important de partenaire dans la réalisation des priorités et la prestation des programmes touchant les océans, y compris les sciences de la mer et la gestion des pêches. La GCC œuvre aussi à l'atteinte d'autres objectifs du gouvernement fédéral en rapport avec la sûreté maritime, la sécurité, la protection de l'environnement et la protection civile. Le rajeunissement de la GCC a pour but de maintenir ou d'améliorer la capacité de la GCC de contribuer efficacement à ce rôle aux multiples facettes.

L'un des principes clés du rajeunissement de la GCC est son évolution en tant qu'organisme de service spécial (OSS). En cette nouvelle qualité d'OSS, la GCC continue d'accroître sa marge de manœuvre opérationnelle et sa souplesse de gestion pour le bénéfice de ses clients et des intervenants. Les autorisations formelles qui sont entrées en vigueur en 2005-2006 lui donnent davantage de latitude dans la façon de gérer ses fonds par rapport aux urgences, aux immobilisations et aux frais de nettoyage recouverts des pollueurs. La GCC s'affaire également à intégrer bon nombre de ses systèmes de gestion pour économiser encore davantage et pour assurer la prestation d'un service encore plus simple et cohérent à l'échelle nationale. Cette intégration gravite autour du cadre de gestion financière de la GCC, des initiatives et des activités rattachées à son profil de risque de l'organisation et de son architecture des activités de programme.

La GCC s'est notamment recentrée pour mieux desservir les intervenants en poursuivant la mise sur pied d'un organisme consultatif de l'industrie maritime : la Commission consultative maritime nationale (CCMN). L'industrie maritime a donné son aval au mandat de la CCMN et celle-ci se réunira au moins deux fois l'an au gré des cycles de planification stratégique et opérationnelle de la GCC. La CCMN servira

de forum où l'on pourra discuter de priorités conjointes et d'objectifs communs et donner du feedback sur la prestation des services. On s'attend à ce que la nouvelle CCMN facilite le rétablissement des conseils consultatifs régionaux.

Un autre aspect important du rajeunissement de la GCC et de son passage au statut d'OSS est le renouvellement de la flotte. Dans le budget de 2005, 276 millions de dollars ont été alloués sur cinq ans à l'Initiative de renouvellement de la gestion de flotte afin d'acquérir quatre patrouilleurs semi-hauturiers et deux navires de recherche scientifique sur les pêches en haute mer. Le budget a également affecté 125 millions de dollars, dans le cadre d'initiatives de sécurité maritime, à des mesures provisoires et à l'achat de quatre nouveaux patrouilleurs semi-hauturiers pour le Programme conjoint de sûreté maritime de la GCC et de la GRC, lequel vise à combler les lacunes en matière de sûreté maritime dans le réseau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Ces projets ont reçu une approbation préliminaire en 2005; leur mise en œuvre commencera en 2006 (voir la section 2 pour plus d'information).

Le rajeunissement de la GCC a également pour but d'améliorer les services maritimes en mettant la technologie à contribution pour accroître la productivité. L'Initiative de modernisation des aides maritimes, qui consiste à mettre en place de nouvelles technologies et, lorsque cela est viable, d'utiliser des sources externes pour entretenir l'équipement, est importante à cet égard. En 2005-2006, des mesures ont été prises dans le cadre de cette initiative pour optimiser le recours à des technologies telles que le système mondial de localisation/système mondial de localisation différentiel (voir la section 2 pour plus d'information).

Gouvernance internationale

Le MPO a connu une année dynamique au chapitre de la gouvernance internationale et a obtenu d'excellents résultats jusqu'à maintenant dans ce dossier. Le Ministère dirige la mise en œuvre, axée sur les résultats, de la stratégie que s'est donnée le Canada pour combattre la surpêche mondiale et pour améliorer la gouvernance internationale des pêches et des océans. La stratégie affirme le leadership du Canada dans la protection, la conservation et le rétablissement des stocks de poissons chevauchants et grands migrants, et ce, à l'intérieur et l'extérieur de la limite des 200 milles et en haute mer. La stratégie propose également d'agir pour stopper et renverser les tendances à long terme de la surpêche mondiale et des échecs de gouvernance qui menacent la biodiversité des océans de la planète.

En mai 2005, le gouvernement du Canada accueillait la Conférence sur la gouvernance des pêches en haute mer et l'Accord des Nations Unies sur les pêches à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador. Les ministres de 19 États ont publié une déclaration ministérielle décrivant leur engagement à prendre des mesures précises : combattre la pêche illégale; inciter les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) à fonder davantage leurs décisions sur des données scientifiques et l'approche préventive; et renforcer les systèmes d'observation, de contrôle et de surveillance. La déclaration ministérielle de St. John's a également donné le coup d'envoi à la réforme des ORGP, dont le point culminant a été le fait que les membres de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest se soient entendus à l'unanimité pour réformer l'Organisation.

En septembre 2005, le MPO a coprésidé la réunion des ministres de la Coopération économique Asie-Pacifique à Bali, en Indonésie. Les membres ont convenu d'un plan d'action visant à trouver un meilleur équilibre entre la croissance et la prospérité économiques, d'une part, et la prise de mesures plus vigoureuses pour conserver les océans et gérer les ressources marines, d'autre part. On reconnaît dans le plan d'action de Bali que la santé des océans et des côtes joue un rôle éminemment crucial en ce qui a trait à la sécurité alimentaire, à l'allègement de la pauvreté, à la croissance durable et

équitable de l'économie de même qu'à la durabilité de l'environnement et des ressources dans la région de l'Asie-Pacifique.

En décembre 2005, le Canada a investi quelque 11 millions de dollars pour financer la tenue d'activités de recherche visant à parfaire notre compréhension des zones marines et des espèces aquatiques vulnérables dans les Grands Bancs de Terre-Neuve. Il financera également de la recherche sur les stocks de poissons chevauchants et hautement migratoires, tant dans l'Atlantique que dans le Pacifique, et sur les écosystèmes des océans environnants en plus d'appuyer des initiatives de recherche sur les pratiques de pêche durable et les stratégies de récolte recourant à une approche préventive.

Le Canada continue à jouer un rôle charnière dans le travail que fait le Groupe de travail sur la haute mer (GTHM) dans le dossier de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, ayant été particulièrement actif dans le dossier du lancement du rapport final du GTHM au mois de mars 2006 à Paris. Parmi les priorités immédiates annoncées par le GTHM figurent l'élaboration d'un plan d'activités pour le Réseau international de contrôle, de suivi et de surveillance, d'un plan d'activités pour le Système d'information sur les navires en haute mer et d'un plan de mise sur pied d'un groupe d'experts de haut niveau chargé d'élaborer un modèle de normes de rendement pour les ORGP.

Le Canada a déjà fait preuve de leadership lors de la rencontre préparatoire à la conférence d'examen de l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons, qui avait lieu en mars 2006, en proposant un modèle d'évaluation de l'entente, que tous les participants ont accepté.

Le MPO s'est aussi signalé dans le dossier de la gouvernance internationale des pêches et des océans par son travail dans le cadre du Traité sur le saumon du Pacifique. Mentionnons à cet égard la mise sur pied d'une pêcherie de saumon quinnat gérée à la façon d'une coopérative sur les rivières transfrontières du Nord-Ouest de la Colombie-Britannique et l'adoption d'une nouvelle stratégie par le Canada et les États-Unis pour la gestion des pêcheries de saumon kéta dans le Sud de la Colombie-Britannique.

Renouvellement des pêches

L'un des points tournants du renouvellement des pêches aura été l'annonce, en 2005, de la Politique concernant le saumon sauvage du Pacifique. Cette politique est le fruit des cinq années de travail que la région du Pacifique a fait en collaboration avec les Canadiens préoccupés par la protection du saumon du Pacifique. On y définit une nouvelle approche en matière de conservation du saumon dans la région en plus d'y offrir davantage de balises sur la façon de gérer pour atteindre les objectifs de biodiversité.

Le MPO poursuit l'élaboration d'un nouveau modèle de gouvernance pour la gestion des pêches, y compris des propositions en vue de moderniser la *Loi sur les pêches* et de revitaliser le programme de gestion des pêches. L'Initiative de renouvellement de la gestion des pêches (IRGP) est une gamme d'activités de renouvellement de programme qui cherche à favoriser la vigueur et la santé de la ressource de même qu'à améliorer les rapports avec les utilisateurs de celle-ci et d'autres intervenants. L'IRGP se traduira par un régime moderne de gestion des pêches fondé sur l'intendance partagée : un régime qui répond aux objectifs de conservation et qui permet aux utilisateurs de la ressource de composer avec les forces économiques.

En mars 2006, par exemple, le MPO a annoncé, dans le cadre des efforts qu'il ne cesse de déployer pour assurer la stabilité de l'accès à la ressource et de la répartition de celle-ci, qu'il maintiendrait les ententes de partage actuelles pour la très grande majorité des pêches de l'Atlantique et qu'il entendait introduire deux autres plans de stabilisation.

Gouvernance aquacole

Le dossier de la gouvernance aquacole va également bon train; de concert avec ses partenaires fédéraux et provinciaux, le Ministère s'affaire à préparer un cadre national de renouvellement du secteur de l'aquaculture. Cette initiative permettra au MPO et à ses partenaires de créer les conditions dont le Canada a besoin pour réaliser son plein potentiel aquacole tout en étant respectueux de l'environnement et en faisant profiter les communautés rurales et côtières du Canada d'importantes retombées socioéconomiques.

Plan d'action du Canada pour les océans

En 2005-2006, dans le cadre du Plan d'action du Canada pour les océans (PACO), la prestation des programmes s'est articulée autour des cinq zones étendues de gestions des océans (ZEGO) sur les trois côtes. L'examen des écosystèmes a été complété pour deux des cinq ZEGO; on a notamment identifié les zones protégées sur le plan écologique. Les examens des trois autres ZEGO doivent se terminer et être étudiés durant le présent exercice.

En 2005-2006, le MPO a annoncé la désignation de trois nouvelles zones de protection marines (ZPM) dans l'Est du Canada : Basin Head (Î.-P.-É.), baie Gilbert (Labrador) et Eastport (Terre-Neuve-et-Labrador). On a désigné ces trois ZPM dans le cadre de la première phase du PACO, publié en mai 2005. L'établissement du réseau fédéral de ZPM se poursuivra en 2006, car trois autres ZPM d'intérêt doivent faire l'objet d'une présentation réglementaire cette année. *L'Énoncé des pratiques canadiennes d'atténuation des incidences des levés sismiques dans le milieu marin* devrait être prêt sous peu. L'instauration officielle d'un programme de gouvernance fédéral-provincial (autochtone) dans deux des cinq ZEGO et l'élaboration conjointe de propositions en matière de gouvernance par les autorités fédérales-provinciales-territoriales (FPT) dans deux autres ZEGO seront des mécanismes essentiels à l'intégration des programmes, des politiques et des mesures de gestion de structures nationales/interministérielles et fédérales/provinciales équivalentes.

Le MPO a également signé une entente de collaboration avec le Fonds mondial pour la nature (Canada). Les deux parties uniront leurs efforts afin de consolider la mise en valeur durable des océans et pour faire progresser le PACO.

Modernisation du processus environnemental

Le Plan de modernisation du processus environnemental (PMPE) a permis au Programme de gestion de l'habitat (PGH) d'accroître son efficacité et son rendement grâce à des outils tels que le cadre de gestion des risques liés à l'habitat et l'intégration des processus de réglementation de l'habitat à ceux des gouvernements provinciaux et territoriaux. Au nombre des accomplissements notables, mentionnons également la mise en œuvre de 13 énoncés opérationnels nationaux visant à conseiller les promoteurs sur la façon de se conformer à la *Loi sur les pêches* pour ce qui est des activités à faible risque, réduisant ainsi le nombre de renvois soumis au MPO et permettant de réaffecter les ressources aux examens d'activités à risque plus élevé. De plus, on a instauré le Programme de formation obligatoire du personnel affecté à l'habitat, qui a pour but d'améliorer la prévisibilité et la cohérence de la mise en œuvre du PGH à la grandeur du Canada. Le MPO a également entrepris d'élaborer le volet du PMPE consacré à la modernisation de la conformité aux règles en matière d'habitat dont le but est de veiller à ce que le PGH appuie l'éventail complet des activités de conformité, incluant l'éducation, la surveillance, la gestion adaptée et l'exécution, s'il y a lieu.

Renouvellement des sciences

Le MPO a également fait des progrès considérables dans la mise en œuvre des engagements associés au renouvellement des sciences. Il a créé le Conseil de gestion des sciences, qui s'est réuni à deux reprises (en octobre 2005 et en janvier 2006) jusqu'à présent. Ce conseil a joué un rôle crucial

dans l'harmonisation du Programme scientifique aux priorités du ministère et du gouvernement. L'adoption d'approches innovatrices à la façon de mener les activités scientifiques et d'établir des partenariats axés sur la collaboration constitue également un aspect important de l'Initiative de renouvellement des sciences. Au cours de la première année de l'Initiative de renouvellement des sciences, des centres d'expertise (CE) ont été mis sur pied et d'autres sont en voie de l'être. (Voir la section 2 pour plus d'information)

Économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses

Au terme de l'examen des dépenses, le MPO a pris 14 engagements, dont neuf prévoient la réalisation d'économies ciblées de l'ordre de 18,7 millions de dollars et la réduction de 46 équivalents temps plein (ETP) en 2005-2006. Des plans détaillés de mise en œuvre ont été préparés pour obtenir ces réductions. Afin d'en suivre la mise en œuvre, le MPO tient un examen trimestriel s'accompagnant d'un processus d'examen critique par des spécialistes des finances, des ressources humaines, du risque et des politiques du Ministère. L'examen des dépenses comprenait également les cinq engagements qui n'étaient pas assortis d'économies ciblées jusqu'en 2006-2007.

Le MPO a réalisé les économies prévues pour 2005-2006.

Vous trouverez le détail des engagements consécutifs à l'examen des dépenses aux rubriques intitulées « Activité de programme » de la section 2.

Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada

Le rendement du Canada, le rapport annuel au Parlement sur la contribution du gouvernement fédéral à la performance du Canada en tant que nation, repose sur trois axes :

- l'axe des affaires économiques, qui témoigne de l'importance grandissante des rapports entre l'économie canadienne et le milieu naturel;
- l'axe des affaires sociales, qui témoigne du rôle important que jouent les soins de santé dans la société canadienne;
- l'axe des affaires internationales, qui témoigne de la dimension internationale de l'activité gouvernementale requise pour répondre aux aspirations nationales.

Chacun de ces axes est associé à un certain nombre de résultats que le gouvernement fédéral s'affaire à obtenir. Le tableau suivant montre le lien entre les résultats du gouvernement du Canada et ceux du MPO.

Résultats du gouvernement du Canada	Voies navigables sécuritaires et accessibles	Pêches et aquaculture durables	Écosystèmes aquatiques sains et productifs
Affaires économiques			
Une croissance économique vigoureuse		✓	
Une économie axée sur l'innovation et le savoir	✓	✓	✓
Un marché équitable et sécurisé	✓	✓	
Un environnement propre et sain	✓	✓	✓
Affaires sociales			
Des collectivités sécuritaires et sécurisées	✓		
Affaires internationales			
Un partenariat nord-américain fort et mutuellement avantageux	✓		

Section 2 – Analyse par résultat stratégique

Dans la présente section :

- ◆ Voies navigables sécuritaires et accessibles
- ◆ Pêches et aquaculture durables
- ◆ Écosystèmes aquatiques sains et productifs

Voies navigables sécuritaires et accessibles

L'idée derrière le résultat stratégique des « voies navigables sécuritaires et accessibles » est d'assurer l'accès aux eaux du Canada de même que la sécurité et l'intégrité globales de l'infrastructure maritime du Canada pour le bénéfice de tous les Canadiens.

Ce résultat stratégique s'articule autour de trois activités de programme :

- la Garde côtière canadienne;
- le Programme des ports pour petits bateaux;
- les sciences.

Les activités et la présence du Ministère sur les eaux du Canada y favorisent le déplacement sécuritaire des gens et des biens. En tant que ministère voué au développement durable, le MPO tient tout à la fois compte des perspectives environnementales, économiques et sociales pour veiller à ce que les ressources marines et d'eau douce du Canada profitent à la génération d'aujourd'hui et à celles qui suivront.

La Garde côtière canadienne (GCC) fournit un éventail de services maritimes visant à maximiser les contributions au résultat stratégique des « voies navigables sécuritaires et accessibles ». Elle a conclu pour ce faire un certain nombre d'arrangements avec d'autres ministères et d'autres pays aux eaux limitrophes de façon à garantir la sûreté, la *sécurité* et l'ouverture des voies navigables du Canada à des fins commerciales et récréatives.



Le port de Steveston, situé à Richmond, en Colombie-Britannique, est le plus grand port de pêche commerciale au Canada

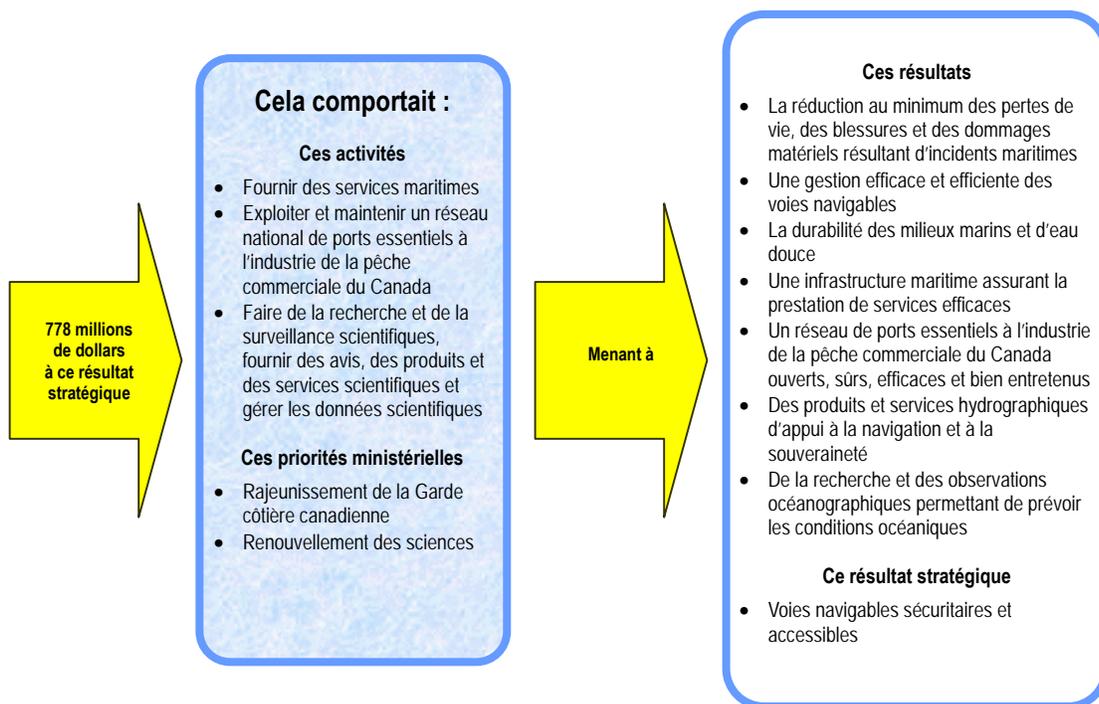
En collaboration étroite avec la GCC, le Programme des ports pour petits bateaux (PPPB) et le Service hydrographique du Canada (SHC) du Ministère ont grandement contribué à l'assurance de voies navigables sécuritaires et accessibles.

Le PPPB contribue à l'atteinte du résultat stratégique des « voies navigables sécuritaires et accessibles » en exploitant et en entretenant un réseau national de ports afin de fournir des installations sûres et accessibles aux pêcheurs commerciaux et aux navigateurs de plaisance. Le PPPB a pour mandat de veiller à ce que les ports essentiels à l'industrie de la pêche demeurent ouverts et bien entretenus. Il recourt pour ce faire à trois stratégies : maintenir un réseau de ports essentiels; promouvoir la création d'administrations portuaires pour assurer le contrôle local de la gestion des ports de pêche commerciale; et se dessaisir des ports non essentiels en cédant tous les ports de plaisance aux collectivités locales et en réduisant le nombre de ports de pêche abandonnés ou peu actifs.

Le PPPB est actuellement responsable du maintien de 999 ports de pêche et des 200 ports de plaisance qui lui restent. Ces ports regroupent près de 8 700 structures valant quelque 2,4 milliards de dollars. Le PPPB se dessaisira de tous les ports de plaisance de même que des ports de pêche peu actifs ou abandonnés. Il a cédé 645 ports de plaisance et 295 ports de pêche jusqu'à maintenant et s'affaire à se dessaisir de 200 autres ports de plaisance.

Le SHC a pour responsabilité de cartographier les 243 792 kilomètres de littoral – le plus long au monde – et les 6,55 millions de kilomètres carrés de plateau continental et d'eaux territoriales du Canada de même que son vaste réseau de voies navigables intérieures. Afin d'assurer la sécurité et l'efficacité de la navigation, le SHC maintient un portefeuille exhaustif de produits et services de navigation; cela comprend des cartes, des instructions nautiques, des annuaires des marées et des atlas des courants.

Chaîne de résultats



Combien le MPO a-t-il dépensé?

En 2005-2006, environ 52 % des dépenses totales du Ministère, c'est-à-dire 778 millions de dollars, ont servi à assurer la sécurité et l'accessibilité des voies navigables.

Ressources financières et humaines, voies navigables sécuritaires et accessibles, 2005-2006

Ressources financières (en millions de dollars)	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Voies navigables sécuritaires et accessibles	620,5	671,4	640,7
Facilitateurs de programme ¹	128,0	145,4	137,0
Total	748,5	816,8	777,7
Ressources humaines (n ^{bre} d'ETP)	Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
Voies navigables sécuritaires et accessibles	4 929	5 071	-142
Facilitateurs de programme ¹	885	862	23
Total	5 814	5 933	-119

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

¹ Les ressources financières et humaines des facilitateurs de programme ont été réparties proportionnellement entre les activités de programme. La section 4 traite plus en détail des facilitateurs de programme.

Activité de programme : Garde côtière canadienne

Description : Prestation de services maritimes contribuant à la mise en valeur et au maintien de la sécurité et du commerce maritimes, à la protection du milieu marin et des eaux douces, à la gestion des ressources halieutiques et océaniques, à la sécurité ainsi qu'à d'autres priorités maritimes du gouvernement, et ce, grâce à l'expertise maritime, à la flotte maritime civile, à la vaste infrastructure côtière ainsi qu'à la collaboration avec les différents intervenants.

Sous-activités : L'activité de programme qu'est la Garde côtière canadienne s'articule autour de sept sous-activités de programme :

- Services d'aides et de voies navigables;
- Services de communications et de trafic maritimes;
- Services de déglacement;
- Service de recherche et de sauvetage;
- Service d'intervention environnementale;
- Collège de la Garde côtière canadienne; et
- Services de la flotte de la Garde côtière canadienne.

Résultats prévus : Réduction au minimum des pertes de vie, des blessures et des dommages matériels qui résultent d'incidents maritimes. ■ Gestion des voies navigables efficace et efficiente favorisant le commerce maritime. ■ Pérennité des milieux marins et d'eau douce au moyen de réactions rapides et efficaces. ■ Une infrastructure maritime qui assure des services efficaces à tous les clients.

Résultats obtenus : En 2005-2006, la Garde côtière canadienne a utilisé 136 navires, maintenu et amélioré un éventail d'actifs maritimes et côtiers et employé 4 466 personnes pour fournir ses services aux Canadiens. La GCC a notamment sauvé 1 300 personnes en péril ou en détresse. Le nombre de collisions, de heurts violents et d'échouements de navires diminue constamment. En 2005, il s'est produit 182 incidents du genre, soit 10 % de moins qu'en 2004, grâce à une meilleure gestion du trafic maritime et aux progrès réalisés dans le domaine de la technologie de la navigation de même qu'aux efforts d'autres intervenants du transport maritime. En 2005, 11 navires ont été endommagés par les glaces, soit 35 % de moins qu'en 2004.

La GCC a continué de faciliter l'activité commerciale en permettant de circuler sur des voies navigables efficaces et accessibles. Elle a surveillé et maintenu les voies navigables, fourni de l'information sur les conditions de navigation et régulé le trafic maritime. La GCC a également fourni des services de déglacage, ayant notamment escorté 312 navires dans les eaux recouvertes de glaces, surveillé l'état des voies de navigation et inspecté 18 640 aides à la navigation (6 100 fixes et 12 540 flottantes). En 2005, les aides à la navigation flottantes et fixes ont affiché un taux de fiabilité de 99,5 %.

La GCC a continué de protéger l'environnement marin et d'agir comme principal organisme d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures par les navires. Elle est intervenue dans 1 267 incidents de pollution marine en 2005-2006 : 465 fois à titre d'agent de surveillance fédéral, 678, de commandant sur place et 124, d'organisme ressource.

En 2005-2006, la GCC a continué d'améliorer son approche à la gestion du risque. Elle a appliqué des techniques avancées de gestion à des efforts tels que le remplacement des services de communications et de trafic maritimes, la modernisation des aides maritimes et l'analyse des besoins en matière de recherche et de sauvetage. Le travail se poursuit pour enchâsser des lignes directrices et des pratiques de gestion du risque cohérentes aux composantes clés de la planification et de la gestion de la GCC.

L'examen des dépenses a permis à la GCC de dégager des économies de 3,7 millions de dollars en 2005-2006 et des économies de 67 millions de dollars pour les cinq prochains exercices (prenant fin en 2009-2010).

Les Services d'aides et de voies navigables économiseront 2,5 millions de dollars en 2005-2006 grâce à l'Initiative de modernisation des aides maritimes (IMAM) et 48,5 millions de dollars d'ici la fin de 2009-2010. La GCC n'en a pas moins continué à chercher à offrir la bonne combinaison d'aides conventionnelles (p. ex. des bouées) et électroniques (p. ex. le système mondial de localisation et le radar) à la navigation.



Le NCSM Montréal avec le NGCC Henry Larsen, un brise-glace arctique

Le deuxième secteur de services touché par l'examen des dépenses est celui des Services de déglacage. En dépit d'économies totales de 1 million de dollars, les Services de déglacage ont continué à fournir le même niveau de services aux Canadiens. L'objectif de ces économies était d'amalgamer les vols de surveillance de la pollution de Transports Canada aux vols de reconnaissance de l'état des glaces de Pêches et Océans Canada. L'hiver 2005 marque une première : celle de l'utilisation d'un seul et unique aéronef pour répondre aux besoins combinés de reconnaissance aérienne des Services de déglacage de la GCC et du Programme national de surveillance aérienne de Transports Canada. Il y a bien eu quelques ennuis opérationnels, mais de l'avis des deux parties,

l'intégration a été couronnée de succès. Les Services de déglacage économiseront 5 millions de dollars d'ici la fin de 2009-2010.

Le programme de surveillance estivale de l'Arctique a failli, quant à lui, connaître un tout autre sort puisque des compressions budgétaires en compromettaient l'avenir. Mais Transports Canada, le Service canadien des glaces et la GCC ont adopté une approche innovatrice et hautement collaborative, mobilisant les ressources à leur disposition pour donner aux spécialistes du service des glaces une formation d'agents de prévention de la pollution et d'observateurs de la pollution. Ces efforts ont permis d'assurer le financement et la relance d'un programme de surveillance saisonnière de l'Arctique.

L'examen des dépenses a également eu un impact sur la flotte, qui a vu le nombre des ses hélicoptères diminuer de 5, passant de 27 à 22. Cela a réduit les frais généraux de 200 000 \$ en 2005-2006. Ce changement n'a pas nui à la prestation des services puisqu'on a fait le même nombre d'heures de vol avec 22 hélicoptères qu'avec 27.

Ressources financières et humaines, Garde côtière canadienne, 2005-2006

Ressources financières (en millions de dollars)	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Garde côtière canadienne	497,9	543,1	507,4
Facilitateurs de programme	101,4	111,7	103,9
Total	599,3	654,8	611,3
Ressources humaines (n^{bre} d'ETP)	Ressource prévues	Ressources réelles	Différence
Garde côtière canadienne	4 508	4 661	-153
Facilitateurs de programme	703	684	10
Total	5 211	5 345	-143

Sous-activité de programme : Services d'aides et de voies navigables

Description : Prestation de services d'aides à la navigation, de gestion des voies navigables et d'information sur la sécurité maritime pour assurer la sécurité maritime, l'accessibilité des voies navigables et la protection de l'environnement.

Résultats attendus : Sécurité et efficacité des itinéraires et du trafic des navires, ainsi que de l'accès aux ports.

Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
Poursuivre l'Initiative de modernisation des aides à la navigation (IMAM) pour que le MPO possède une gamme appropriée et moderne d'outils électroniques et classiques. Cela comprendra l'examen des niveaux des normes de services par des consultations avec les utilisateurs, ainsi que la poursuite de la mise en place d'appareils efficaces et de mécanismes alternatifs de prestation des services.	La GCC a continué à moderniser ses aides à la navigation. En 2005-2006, dans le cadre de l'IMAM, des activités tirant parti de technologies maritimes de pointe telles que le système mondial de localisation/système mondial de localisation différentiel ont été complétées. En tout, 27 % de toutes les aides conventionnelles à la navigation sont exploitées dans le cadre d'autres modes de prestation des services. La GCC continue à étudier des moyens de diversifier ses modes de prestation des services en impartissant à des entreprises locales la mise en service, la désaffectation et l'entretien d'aides à la navigation lorsque cela permet de réduire les coûts ou d'améliorer la qualité du service.

Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
Investir dans la remise à neuf des biens de la GCC au moyen du plan d'investissements à long terme.	<p>Au total, 15 millions de dollars ont été dépensés pour remettre à neuf des aides à la navigation dans le cadre des initiatives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ remise à neuf des aides flottantes à la navigation ▪ remise à neuf des aides fixes à la navigation ▪ remise à neuf des structures majeures d'aides fixes à la navigation <p>En général, le plan d'investissements à long terme permet aux services maritimes de la Garde côtière de planifier en fonction des projets en cours de façon à maintenir les actifs de la GCC.</p>

LE MPO À L'ŒUVRE...

La technologie Internet dernier cri au service de la sécurité dans les voies de navigation restreintes

La Division du développement des voies navigables de la Garde côtière canadienne est responsable de veiller à ce que le milieu du transport maritime soit pleinement informé de toute condition et restriction dans un chenal de navigation susceptible de nuire à la sécurité et à l'efficacité de la navigation sur les voies navigables commerciales du pays.

Le fleuve Fraser, tout juste au sud de Vancouver, en Colombie-Britannique, est l'une des voies de navigation commerciales les plus achalandées au Canada. Bon an, mal an, il s'y fait plus de 1 200 transits de navires à grand tirant d'eau et des milliers de navires côtiers y font l'aller-retour entre ses deux grands ports et d'autres quais industriels. Les navires océaniques testent constamment les limites de la profondeur disponible dans le fleuve, cherchant à maximiser leur capacité de chargement et tentant de conjuguer les heures de leurs transits à l'aller et au retour à celles des marées hautes. Pour aider les navires marchands et les plaisanciers à planifier leurs manœuvres et à naviguer en toute sécurité sur un fleuve dont les conditions de fond et les courants ne cessent de changer, la Division du développement des voies navigables a créé Avadepth.

Avadepth, acronyme de l'expression anglaise « available depths », a été conçu en 1986 par la GCC pour aider les pilotes du fleuve Fraser à déterminer le tirant d'eau maximum et les meilleures heures de navigation. En 1997, la GCC a mis Avadepth à la disposition du grand public par l'entremise d'Internet; depuis, le service Avadepth s'améliore en tandem avec Internet. Les technologies Web dernier cri ont été intégrées à Avadepth pour accroître la fonctionnalité et l'interactivité pour l'utilisateur. Le système permet aux utilisateurs de calculer de manière vite et fiable les fenêtres de transit pour les tirants minimums et maximums, de voir les mesures actuelles et antérieures des profondeurs sur un graphique facile à consulter, de prévoir les niveaux d'eau tout au long du fleuve et de voir des données détaillées sur l'état des chenaux dans les secteurs de faible profondeur. Les données des levés sont présentées sous forme d'illustrations montrant les hauts-fonds et les points saillants protubérant du niveau de la profondeur de conception du chenal, et les graphiques illustrent la profondeur disponible et la « fenêtre de transit » sécuritaire correspondante. Ce type de souplesse conviviale est essentiel pour les utilisateurs, qui doivent réagir vite aux changements rapides de l'état du fleuve résultant de fortes pluies et de ruissellements printaniers.

Sur le plan technique, Avadepth s'inspire d'un modèle informatisé qui calcule les profondeurs et la vitesse des courants à des points clés du fleuve à partir des prédictions des marées, des prévisions des niveaux et des débits d'eau du fleuve ainsi que des données de mesure de la profondeur du chenal les plus récentes. Les profondeurs d'eau quotidiennes sont affichées sous forme de graphiques chronologiques pour certaines périodes. Les clients peuvent voir les prévisions des niveaux d'eau et des courants pour chaque kilomètre de la rivière durant leurs transits. En plus d'être postée sur Internet, l'information d'Avadepth est envoyée directement aux utilisateurs qui ont demandé à ce qu'on les informe régulièrement de l'état du chenal.

Grâce à Avadepth, il n'est plus nécessaire d'imposer des restrictions sur les tirants d'eau des navires circulant sur le fleuve Fraser. Maintenant, chaque bâtiment peut être guidé par un pilote grâce à de l'information à jour sur l'état du fleuve. Les utilisateurs sont heureux de la rapidité et de l'interactivité avec lesquelles Avadepth leur permet de planifier des transits sûrs et efficaces en entrant tout simplement les tirants d'eau requis.

Avadepth a également ceci d'avantageux qu'il a permis à la Division du développement des voies navigables de rehausser son niveau de service tout en réduisant ses coûts du fait d'offrir en ligne les plans de sondage les plus récents dans les 48 heures du relevé du fond. La réduction correspondante des dépenses de papier et de reproduction permet de réaliser des économies.

Sous-activité de programme : Services des communications et du trafic maritimes

Description : Assurer les communications et la coordination relativement à la sécurité et aux situations de détresse en mer, effectuer un contrôle des navires, réglementer le trafic maritime, et fournir des systèmes d'information ainsi qu'une correspondance publique jour et nuit, sept jours sur sept.

Résultats attendus : Réduction du nombre et de la gravité des incidents maritimes ayant des conséquences pour les personnes, les biens et l'environnement. ■ Navigation sûre et efficace.

Activités prévues pour la période 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
<p>Installer un système automatique d'identification (SIA) dans 80 sites éloignés et 16 centres de services des communications et du trafic maritime, et élaborer des politiques et des procédures de soutien afin d'intégrer pleinement les possibilités opérationnelles du nouveau système avec l'actuel système des services du trafic maritime.</p>	<p>Le travail s'est poursuivi en vue de la mise sur pied de l'infrastructure terrestre du SIA, censé améliorer la capacité de surveillance du trafic maritime.</p> <p>Les SCTM sont à fixer des normes pour veiller à ce que le SIA soit intégré au système d'information de gestion de la circulation maritime. En 2005-2006, les SCTM ont surtout travaillé à établir de nouvelles exigences techniques et opérationnelles et à déterminer les exigences contractuelles. Les versions finales de l'énoncé des besoins techniques et de l'énoncé des besoins opérationnels du SIA ont été complétées. Un énoncé de travail et une spécification provisoires ont été élaborés. Les exigences de couverture sont spécifiées par le ministère de la Défense nationale (MDN). Les deux ministères ont travaillé à finaliser le document d'approbation définitive du projet, dont on estime provisoirement le coût total à 5 millions de dollars. Le MDN a choisi les sites additionnels suivants de la région du Centre et de l'Arctique pour la phase II :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 2 centres des SCTM (Prescott et Thunder Bay); ■ 9 sites éloignés pour chaque centre, pour un total de 18 sites éloignés. <p>La GCC s'affaire aussi à implanter un Système d'identification et de repérage à longue distance des navires (SIRLDN), qui suivra le déplacement des navires étrangers au-delà du champ de couverture du SIA. À l'échelle internationale, la GCC travaille au SIRLDN avec le Comité de la sûreté maritime de l'Organisation maritime internationale, une agence spécialisée des Nations Unies responsable des mesures d'assurance de la sûreté et de la sécurité du transport maritime international et de la prévention de la pollution marine par les navires.</p>

Activités prévues pour la période 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
Investir dans la remise à neuf des biens de la GCC.	<p>Le Système de contrôle des communications (SCC) de la GCC est une application cruciale à la mission. Les travaux de remise à neuf afférents consistent à remplacer le matériel du SCC dans 22 centres de SCTM et dans les 186 stations radio télécommandées qui s'y rattachent ainsi qu'à remplacer le simulateur du SCC au Collège de la Garde côtière canadienne à Sydney, en Nouvelle-Écosse.</p> <p>En 2005-2006, la GCC a continué à préparer des présentations en vue d'obtenir les approbations préliminaire et effective de projet. Ces efforts ont débouché sur la préparation des spécifications des exigences opérationnelles et des spécifications techniques.</p> <p>Au total, 11 tours des SCTM ont été remis à neuf en 2005-2006 et les préparatifs de remise à neuf de 14 autres tours ont commencé.</p>

Sous-activité de programme : Services de déglacement

Description : Fournir des services de déglacement et d'autres services liés aux glaces (reconnaissance des glaces, déglacement des ports, communication d'information, assistance à la navigation, etc.) pour faciliter un mouvement sûr et rapide du trafic maritime dans les eaux canadiennes couvertes de glace.

Résultats attendus : Sécurité et efficacité des transits et des mouvements des navires dans les eaux prises par les glaces. ■ Réduction des inondations, des dommages matériels et de l'érosion littorale causés par des embâcles glaciaires. ■ Souveraineté accrue dans l'Arctique.

Activités prévues pour la période 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
<p>Amorcer le renouvellement de l'accord d'Environnement Canada et de la GCC sur l'information sur les glaces. Pour atteindre cet objectif, les mesures suivantes seront prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Étudier des façons d'intégrer la reconnaissance aérienne des glaces à la surveillance de la pollution de Transports Canada ou à d'autres services. ▪ Acquérir de l'imagerie supplémentaire d'ENVISAT (le satellite de l'Agence spatiale européenne) de façon à avoir une source d'imagerie des glaces en cas de panne de RADARSAT avant que le remplacement de ce dernier ne soit amorcé. ▪ Entreprendre un examen des niveaux de service afin de trouver de nouvelles efficacités et de répondre aux nouveaux besoins des navigateurs. 	<p>L'entente de partenariat de services d'information sur les glaces entre le Programme de déglacement de la GCC et le Service canadien des glaces (SCG) a été signée le 20 décembre 2005. Cet accord décrit la relation, les services et le cadre de mesure du rendement devant régir l'échange d'information sur les glaces entre les deux organisations.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En 2005, les besoins de la GCC et du SCG en matière de reconnaissance aérienne des glaces ont été intégrés avec succès à ceux de Transports Canada en matière de surveillance de la pollution. Le travail opérationnel d'intégration se poursuit. ▪ Une entente garantissant l'accès à l'imagerie d'ENVISAT en cas de panne de RADARSAT a été signée en 2005 entre l'Agence spatiale européenne et le SCG. ▪ Un examen des niveaux de service d'information sur les glaces est en cours.

Sous-activité de programme : Services de recherche et de sauvetage

Description : Fournir des services de préparation aux opérations de recherche et de sauvetage et d'intervention, afin de sauver et de protéger des vies humaines dans le milieu marin du Canada.

Résultats attendus : Réduction au minimum des pertes de vie et des blessures chez les personnes vulnérables lors d'incidents maritimes.



**Le CGCC Spindrift
(un bateau de sauvetage)**

Activités prévues pour la période 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
Évaluer le Programme de recherche et de sauvetage (SAR).	En octobre 2005, le Programme SAR a entrepris un processus d'analyse des besoins. Le tiers environ des mesures d'analyse retenues ont été prises l'an dernier.
Continuer de s'associer aux partenaires dans la prestation de la composante maritime du Programme national de recherche et de sauvetage, de surveiller et d'améliorer la prestation du service, de rechercher des efficiences internes, et d'investir dans les nouvelles technologies, le cas échéant.	<p>L'activité de recherche et de sauvetage fait l'objet d'une surveillance régulière. Des améliorations sont apportées au Programme à partir des recommandations découlant de vérifications opérationnelles, d'examen et de rapports post-interventions de même que d'exercices d'amélioration continue du SAR. Par exemple, la GCC a mis en branle un processus d'examen de la gouvernance de la Garde côtière auxiliaire canadienne dont les recommandations permettront d'améliorer la prestation du SAR par l'entremise de cet organisme bénévole.</p> <p>La GCC a également amorcé une série de vérifications opérationnelles du Programme SAR en 2005-2006. L'organisme a travaillé avec le MDN afin de produire le rapport final de la vérification opérationnelle de mars 2005 du Centre conjoint de coordination des opérations de sauvetage (CCCOS) de Victoria et d'en distribuer les résultats à leurs intervenants. Des vérifications opérationnelles ont aussi été entreprises pour le CCCOS de Halifax, en Nouvelle-Écosse, et le centre secondaire de sauvetage maritime de St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador. Ces efforts ont débouché sur l'adoption par les partenaires de normes et de modes de fonctionnement uniformes à l'échelle nationale dans deux grands domaines : la gestion des cas individuels de SAR et le bon fonctionnement des centres de sauvetage.</p> <p>La GCC a réalisé quatre projets en 2005-2006, fournissant de nouvelles technologies telles que des dispositifs personnels de localisation d'urgence et des radars UHF cohérents pour la détection des petits objets (radeaux de sauvetage). Ces nouvelles technologies devraient aider à réduire la durée des recherches, à améliorer les communications d'urgence et les renseignements sur la position de même qu'à améliorer de manière générale l'efficacité et l'efficacéité du Programme SAR.</p>

Sous-activité de programme : Services d'intervention environnementale

Description : Assurer des services de préparation et d'intervention en cas d'incident écologique afin de protéger le milieu marin de compétence canadienne. ■ Prêter assistance à d'autres pays en vertu d'accords internationaux.

Résultats attendus : Réduction au minimum des répercussions néfastes des incidents de pollution maritime.

Activités prévues pour la période 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
Redonner à la GCC son rôle d'organisme d'intervention. De cette façon, la GCC demeurera le premier organisme d'intervention fédéral pour la gestion des interventions dans les cas d'incidents de pollution marine. Cela impliquera la poursuite de la collaboration avec les autres ministères et les organismes internationaux dans le but de préciser l'étendue des responsabilités et des enjeux qui sont associés aux activités d'intervention.	En 2005-2006, la GCC a continué de consolider son rôle de principal organisme d'intervention en cas de déversements par des navires. Elle a réalisé des progrès sur la scène nationale et internationale, ayant collaboré avec d'autres organismes, ministères et gouvernements à améliorer la gestion et le contrôle de la pollution en milieu marin. Elle continue à maintenir sa capacité d'intervention en cas d'urgence, à faire enquête sur les signalements de cas de pollution marine et à suivre de près de tels incidents ainsi qu'à s'assurer d'intervenir adéquatement dans les cas de pollution des eaux de compétence canadienne par des navires. La GCC est intervenue dans 1 267 incidents de pollution marine signalés en 2005-2006 : 465 fois à titre d'agent de surveillance fédéral, 678, de commandant sur place et 124, d'organisme ressource.

Sous-activité de programme : Collège de la GCC

Description : Fournir une formation et une éducation maritimes pour la GCC.

Résultats attendus : Des agents bien formés qui possèdent les compétences nécessaires pour assurer les services de sécurité maritime.

Activités prévues pour la période 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
<p>Bien que le <i>Rapport sur les plans et les priorités 2005-2006</i> ne fasse état d'aucun plan particulier pour le Collège de la Garde côtière canadienne (CGCC), d'importantes priorités ont été établies pour lui permettre de jouer un plus grand rôle au sein du nouvel organisme de service spécial qu'est devenue la GCC. Le CGCC entend réaliser cette intégration et devenir financièrement viable et opérationnellement efficace en adoptant un cadre de gestion approprié.</p> <p>Au moment de préparer ce rapport, la fonction première du CGCC est de fournir des agents et des experts techniques à la flotte de la GCC en assurant la prestation d'une formation et d'un enseignement maritimes de calibre élevé. De plus, le CGCC se concentre sur la prestation de services, et pour aider à répondre à la demande croissante, il multipliera les accords de partenariat en plus de travailler à recruter et à maintenir en poste des instructeurs hautement qualifiés.</p>	<p>Les quatre services de formation du CGCC ont donné 23 246 journées de formation. En 2005-2006, 106 cadets suivaient le programme de formation de quatre ans du CGCC. En juin 2005, 38 officiers ont complété le programme avec succès et obtenu leur diplôme.</p> <p>Le CGCC a donné 25 cours en plus du Programme d'instruction pour les aspirants officiers et formé un total de 344 étudiants</p>

Sous-activité de programme : Services de la flotte de la GCC

Description : Coordonner et gérer la flotte de la GCC, à terre et en mer, pour assurer les services en mer qui supportent les services maritimes essentiels du Canada.

Résultats attendus : La contribution la plus sûre, efficace et efficiente possible à la réalisation des objectifs des clients en matière de navigation.



Le NGCC Earl Grey
(un navire de service maritime)



Le NGCC Cygnus
(un patrouilleur hauturier)



Le GCC Waban-aki
(un aéroglisseur)



Le NGCC Dumit
(un baliseur spécial pour les aides à la navigation)

Activités prévues pour la période 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
<p>L'Initiative de renouvellement de la gestion de la flotte (IRGF) a été créée dans le but d'examiner l'exploitation, la gestion et le financement de la flotte, et d'apporter les améliorations nécessaires. Les changements qui suivent ont été proposés par l'IRGF et seront mis en œuvre au cours de la période de planification :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un plan national de ressources humaines pour le personnel navigant; ▪ Des structures et des responsabilités normalisées pour l'organisation régionale de gestion de la flotte; ▪ Méthode normalisée d'établissement des coûts fixes et variables pour les navires; ▪ Un réajustement des budgets de fonctionnement de la flotte entre les régions; ▪ Un centre national de coordination; ▪ Des rapports normalisés afin de respecter les exigences de l'administration centrale. 	<p>Les six initiatives suivantes ont été entreprises pour accroître l'efficacité de la flotte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Plan national des ressources humaines de la Flotte été utilisé pour recruter les effectifs du Programme d'instruction pour les aspirants officiers et planifier la réintroduction du Programme de formation des officiers d'équipage. Le plan a également été utilisé pour prévoir d'éventuelles lacunes de personnel navigant qualifié au sein de la flotte. ▪ La normalisation des structures et des responsabilités pour les organisations a commencé une fois les descriptions de travail pour l'organisation régionale de gestion de la flotte achevées. ▪ Le modèle normalisé d'établissement des coûts de la flotte a été utilisé pour imputer aux clients utilisant les navires les coûts de la prestation de services. Le modèle d'établissement des coûts a servi de base à la préparation du plan chiffré pour 2006-2007. ▪ La GCC a entrepris de revoir les services votés pour mieux connaître ses dépenses et pour aider à répartir les nouveaux crédits. Les paramètres de la révision ont été établis et une équipe nationale de révision a été constituée. ▪ Des progrès ont été réalisés en vue de la création d'un centre national de coordination. Une installation adéquate pour l'équipe de gestion des interventions d'urgence et sûre pour les systèmes d'information a été obtenue. La GCC a déterminé et clarifié les exigences opérationnelles dans le moindre détail et a commencé à se procurer l'équipement approprié. ▪ Un examen des systèmes a été complété afin d'évaluer la qualité de l'information contenue dans diverses bases de données. Des progrès ont été faits en vue d'harmoniser les systèmes d'information. L'examen permet aussi d'harmoniser les systèmes aux processus nationaux de collecte de données et aux normes technologiques du Ministère.
<p>Poursuivre l'Initiative de recapitalisation de la flotte afin de réaliser des progrès dans les stratégies à long terme liées à la flotte du futur. Cela impliquera l'obtention de financement pour de nouvelles acquisitions et la gestion du cycle de vie.</p>	<p>La phase I de l'Initiative de recapitalisation de la flotte a consisté à approuver de nouvelles acquisitions de patrouilleurs semi-hauturiers et de navires de recherche sur les pêches en haute mer. Les approbations préalables à la réalisation du projet ont été complétées afin d'obtenir le financement nécessaire.</p>

Autres programmes et services

Les Services techniques intégrés sont une équipe nationale de professionnels déterminés à assumer pleinement la responsabilité de la prestation de solutions techniques de qualité. Les biens matériels de la GCC ont une valeur approximative de cinq milliards de dollars. Les plans pour 2005-2008 sont les suivants :

Activités prévues pour la période 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
<p>Fournir une gestion du cycle de vie du matériel pour toutes les ressources matérielles de la GCC, et des biens matériels pour ses besoins en prestation de programmes. Le Programme technique de la GCC s'assurera de la fiabilité et de la disponibilité des biens matériels de l'organisme pour la mise en œuvre de sa vision et de sa mission.</p>	<p>Continué à utiliser le système de gestion du cycle de vie pour assurer la disponibilité, la fiabilité et la durabilité des ressources matérielles de la GCC.</p> <p>Continué à moderniser leurs pratiques, à rendre la gestion des actifs matériels plus efficace et efficiente en mettant en œuvre le projet de la Stratégie de soutien technique intégré.</p>

LE MPO À L'ŒUVRE ...

La Garde côtière canadienne : toujours prête à répondre à l'appel

Si la GCC s'emploie surtout à offrir des services importants, quoique relativement routiniers, aux Canadiens, il lui arrive souvent d'être testée dans sa capacité de répondre à des besoins exceptionnels ponctuels. Fidèle à sa tradition de toujours, la GCC a de nouveau prouvé ce dont elle était capable en 2005-2006. Voici en effet trois événements qui ont marqué l'actualité et où il lui a fallu faire preuve d'une préparation opérationnelle hors pair.

- En septembre 2005, la GCC a dépêché le *Sir William Alexander* dans le cadre des efforts déployés par le Canada pour prêter main-forte aux États-Unis après le passage de l'ouragan Katrina. Ce navire et son équipage ont aidé la garde côtière américaine et la National Atmospheric and Oceans Administration (NOAA) à remettre en état les indispensables bouées météorologiques et de navigation que le puissant ouragan avait endommagées ou déplacées. Au pays, les lacunes opérationnelles que l'absence du *Sir William Alexander's* aurait pu causer ont été comblées grâce au redoublement d'ardeur de plusieurs régions du GCC et de leur personnel et à la marge de manœuvre ainsi dégagée.
- Le Super Bowl 2006 a eu lieu à Détroit, au Michigan, et plus de 100 000 visiteurs ont envahi les rues de Détroit et de Windsor pour prendre part aux festivités. La GCC a participé à l'effort concerté d'assurer la sécurité dans la région. Du 28 janvier au 5 février, le *NGCC Griffon*, avec des agents de la GCC à son bord, a été stationné à Windsor en prévision de toute activité sur l'eau qui aurait nécessité l'intervention de grands navires capables de naviguer dans les glaces. Le *NGCC Samuel Risley* s'est vu confier des missions permettant d'assurer la sécurité et le commerce maritime du côté tant canadien qu'américain du corridor Détroit-St. Clair.
- En 2005-2006, la situation ayant nécessité une intervention de recherche et de sauvetage sans doute la plus connue a été le naufrage, en Colombie-Britannique, du traversier *Queen of the North*. Le brise-glace de la GCC *Sir Wilfrid Laurier*, arrivé sur les lieux le 22 mars après 2 h 00, a été l'un des premiers navires à aider les bateaux de pêche de la localité voisine de Hartley Bay à secourir 99 personnes des eaux et à voir au dénombrement de tous les passagers. Deux personnes ont tragiquement péri dans la catastrophe, mais beaucoup ont eu la vie sauve grâce à l'excellence de la coordination, de la coopération et des opérations sur le terrain.

Activité de programme : Ports pour petits bateaux

Description : Exploiter et entretenir un réseau national de ports essentiels à l'industrie de la pêche commerciale du Canada.

Sous-activités de programme : La prestation de l'activité de programme *Ports pour petits bateaux* est assurée au moyen de trois sous-activités de programme :

- Fonctionnement;
- Entretien;
- Dessaisissement.

Résultats attendus : La disponibilité, la sécurité, l'efficacité et le bon état du réseau des ports essentiels à l'industrie de la pêche commerciale du Canada.

Résultats obtenus : L'objectif du Programme des ports pour petits bateaux de veiller à ce que les ports essentiels à l'industrie de la pêche commerciale demeurent ouverts, sûrs, efficaces et bien entretenus a été atteint grâce à trois stratégies clés :

- Maintenir un réseau de ports de pêche essentiels (environ 750), la priorité des fonds d'entretien étant accordée :
 - aux réparations de sécurité (ou dragage) ou aux réparations pour assurer le bon fonctionnement des ports de pêche essentiels;
 - aux investissements ou aux améliorations requises pour assurer la sécurité ou le bon fonctionnement des ports de pêche essentiels;
 - à des réparations ou mesures d'atténuation mineures mais urgentes (p. ex. des barricades) pour assurer la sécurité dans les ports non essentiels en attente de dessaisissement.
- Promouvoir et soutenir le recours aux administrations portuaires (AP) pour la gestion et l'exploitation locales de tous les ports de pêche essentiels. Les partenariats avec les AP sont particulièrement importants pour faire avancer l'objectif du Programme. Les AP sont des organismes bénévoles sans but lucratif, dirigés par des usagers, et sans lien de dépendance avec le MPO qui gèrent et qui exploitent des ports de pêche essentiels. De tous les ports de pêche essentiels du MPO, 91,7 % sont gérés par des AP. Les AP sont responsables d'établir les priorités locales et les droits portuaires et de réinvestir les revenus dans les ports. Elles sont aussi responsables de l'administration quotidienne, de l'exploitation et des travaux mineurs d'entretien des ports. Le MPO est responsable des travaux majeurs d'entretien, des réparations et de la reconstruction des installations. Le MPO a continué de fournir un soutien technique constant aux AP, à les guider et à leur transférer des connaissances par l'entremise de nombreuses initiatives spéciales visant à renforcer les AP.
- Se dessaisir des ports de plaisance et des ports de pêche non essentiels en cédant tous les ports de plaisance aux collectivités locales et en réduisant le nombre de ports de pêche abandonnés ou peu actifs par voie de cession aux communautés locales, de fermeture ou, en dernier recours, de démolition. Le MPO continue à investir 1,5 million de dollars par année dans son programme de dessaisissement. Dans la mesure du possible, les ports en voie de dessaisissement sont cédés aux communautés ou aux organisations intéressées après y avoir fait des réparations raisonnables. En 2005-2006, 34 ports ont été dessaisis.

Ressources financières et humaines, Ports pour petits bateaux, 2005-2006

Ressources financières (en millions de dollars)	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Ports pour petits bateaux	86,1	89,7	95,8
Facilitateurs de programme	16,3	17,3	22,5
Total	102,4	107,0	118,3
Ressources humaines (n^{bre} d'ETP)	Ressources prévues	Ressources réelles	Différence
Ports pour petits bateaux	127	117	10
Facilitateurs de programme	112	109	3
Total	239	226	13

Sous-activité de programme : Fonctionnement

Description : Exploiter, en partenariat avec les administrations portuaires (AP) gérées par les clients, un réseau national de ports essentiels à l'industrie de la pêche commerciale du Canada. ■ Coordonner les efforts visant à maintenir les AP actuelles et à en créer de nouvelles. ■ Assurer un soutien et un encadrement dans la gestion des ports.



M. Donald Pealy, gardien de quai de l'Administration portuaire du havre de pêche de Grande-Entrée, vient de vérifier le treuil qui sert aux débarquements de poisson des pêcheurs

Résultats attendus : Gestion efficiente et efficace des ports de pêche essentiels par les AP. ■ Des AP autosuffisances qui assument tous les coûts de gestion et de fonctionnement, et qui, au fil du temps, assument une partie croissante des coûts de l'entretien mineur. ■ Conformité aux normes liées à l'environnement et à la santé/sécurité.

Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
Renforcer les rôles et les responsabilités des AP au moyen des mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ■ Résoudre les problèmes d'épuisement dans les AP; ■ Intensifier les relations entre le MPO et les AP; ■ Augmenter le nombre de ports de pêche essentiels gérés par les AP; ■ Favoriser l'autosuffisance des AP. 	Pour renforcer les AP, le Programme des ports pour petits bateaux (PPPB) a continué de participer activement aux réunions conjointes du Comité consultatif national des administrations portuaires et à coprésider ces réunions.
Promouvoir les fusions et le partage des coûts entre les AP.	Étudié divers modèles de gestion afin d'élaborer un bon modèle générique et d'examiner la possibilité d'amalgamer ou de fusionner des services portuaires s'il y a lieu.

Sous-activité de programme : Entretien

Description : Fournir des directives stratégiques pour l'exploitation, la réparation et l'entretien des ports et des installations. ■ Fournir la planification détaillée des programmes et des projets qui est requise pour l'exploitation et l'entretien des ports essentiels. ■ Faire la promotion de mécanismes efficaces et efficaces d'exécution de projets pour assurer la sécurité des ports et la gestion optimale des besoins des clients.

Résultats attendus : Des ports sécuritaires et fonctionnels qui répondent aux besoins des clients. ■ Gestion efficiente de l'entretien et des réparations. ■ Conformité aux lois environnementales.

Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
Revoir les relations avec les fournisseurs de services afin que les dépenses rapportent le plus possible.	Revu les frais et autres coûts associés à la prestation des projets, examiné les meilleures pratiques de l'industrie et proposé des solutions qui permettront de réaliser des économies significatives, mesurables et permanentes dans la prestation du programme du PPPB.
Étudier et mettre en œuvre des mécanismes différents de prestation des services afin d'améliorer l'exécution des projets.	Les AP ont été fortement encouragées à diversifier leurs modes de prestation des services.
Consacrer les sommes allouées à l'entretien et à l'investissement aux priorités de programme.	En 2005-2006, 1 220 projets d'entretien et 145 projets de dragage ont été entrepris. Leur financement repose sur une formule de répartition qui a pour but d'assurer la distribution juste et équitable des fonds et qui tient aussi compte des priorités régionales et de considérations de sécurité.
Augmenter le rôle des AP dans la gestion des projets.	Certaines attributions de gestion de programme ont été cédées, dans la mesure permise par les autorisations existantes, aux AP souhaitant les assumer.

Sous-activité de programme : Dessaisissement

Description : Céder les ports non essentiels pour l'industrie de la pêche commerciale au Canada. ■ Observer le respect des conditions des accords ayant mené au dessaisissement des ports non essentiels. ■ Mettre en place des mesures de sécurité et s'assurer d'un entretien minimal des ports non essentiels selon les besoins. ■ Effectuer des réparations avant le dessaisissement de ports ou fournir des contributions équivalentes aux fins du dessaisissement.

Résultats attendus : Dessaisissement des ports de plaisance et des ports de pêche peu fréquentés avec un minimum de conséquences négatives sur les collectivités. ■ Les ports de plaisance et les ports de pêche peu fréquentés qui ont été cédés sont gérés selon les conditions des accords de dessaisissement. ■ Sécurité des ports non essentiels qui n'ont pas encore été cédés. ■ Les ports de plaisance actifs demeurent opérationnels.

Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
Affecter 1,5 million de dollars par année à des réparations effectuées avant les dessaisissements ou à des contributions accompagnant les accords de dessaisissement; priorité aux urgences et aux meilleures opportunités.	34 ports ont été dessais et 1,5 million de dollars ont été dépensés pour répondre aux besoins les plus urgents et profiter des meilleures possibilités.
Réaliser une étude sur les économies et les coûts réels associés aux dessaisissements afin de demander un financement approprié.	Un examen approfondi des coûts rattachés aux dessaisissements a été faite et des pistes de financement sont en cours d'étude.

LE MPO À L'ŒUVRE ...

Les administrations portuaires, une implication bien ancrée dans notre milieu

Depuis 1990, une quarantaine d'administrations portuaires ont vu le jour en Gaspésie, sur la Côte-Nord et aux Îles-de-la-Madeleine. Cette nouvelle réalité fait suite au désir du peuple canadien de participer à la gestion des programmes gouvernementaux et au souhait du Parlement canadien de se rapprocher de ses citoyens.

Une administration portuaire est une société à but non lucratif qui exploite et gère un port de pêche en fonction des besoins locaux et selon les directives gouvernementales. Chacune d'elles est composée de bénévoles issus du milieu qui veillent à la bonne marche des installations et qui représentent, auprès de Pêches et Océans Canada, les intérêts des usagers en matière de services portuaires et de priorités opérationnelles.

Les membres des conseils des administrations portuaires utilisent leurs connaissances au service des collectivités côtières et sont au cœur de l'économie régionale liée au monde de la mer. Des milliers d'emplois dépendent de la pêche commerciale dans ces communautés. Les pêcheurs peuvent ainsi compter sur des installations sécuritaires et efficaces pour y débarquer leurs prises. Le personnel des administrations portuaires s'assure en effet de la gestion quotidienne, de l'entretien et des réparations mineures de leurs installations.

Les administrations portuaires, qui sont autonomes et gèrent leurs budgets, définissent la tarification des utilisateurs selon les frais d'entretien mineurs et essentiels. Les frais chargés aux usagers sont réinvestis dans la gestion et l'entretien du port participant ainsi qu'au développement de l'économie locale. Pêches et Océans Canada, qui demeure propriétaire des lieux, s'occupe des interventions majeures.

Il existe une très bonne communication entre les administrations portuaires. Élément essentiel au partage des connaissances et des expériences, elle permet de développer une meilleure synergie entre les utilisateurs et les administrations portuaires.

Au Québec, les conseils des administrations portuaires ont formé en 2001 le Comité consultatif régional des administrations portuaires, lequel fournit avis et conseils à Pêches et Océans Canada. Trois de ses membres représentent les intérêts des usagers québécois au sein du Comité consultatif national des administrations portuaires.

D'autres organismes dans les collectivités rurales pourraient prendre exemple sur l'action bénévole des membres des administrations portuaires. Ceux-ci favorisent la concertation et la communication qui mènent à la réussite de projets communs tout en amenant des retombées sociales positives.

Activité de programme : Sciences

Description : Recherche scientifique, surveillance, avis, produits et services ainsi que gestion des données.

Sous-activités de programme : Trois sous-activités de programme contribuent aux activités scientifiques réalisées pour la sécurité et l'accessibilité des voies navigables.

- Produits et services pour la navigation;
- Revendication de la plate-forme continentale en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS);
- Évaluation de l'impact des variations climatiques sur la navigation.

Résultats attendus : Des produits et services hydrographiques pour la navigation et la souveraineté.

■ Recherche et observation océanographiques permettant d'effectuer des prévisions sur les conditions océaniques, notamment sur l'impact possible du changement climatique sur la navigation.

Résultats obtenus : La demande d'information hydrographique à jour sur les eaux cartographiées et non cartographiées s'est accrue en même temps que le trafic commercial et récréatif sur les voies navigables. Tenir à jour un portefeuille de cartes hydrographiques en plus d'en produire de nouvelles est un défi constant pour le Service hydrographique du Canada (SHC). En 2005-2006, le SHC a continué à gérer le portefeuille hydrographique de produits de navigation en recourant pour ce faire à une approche fondée sur le risque et à l'initiative sur le niveau de service. Cette approche consiste à cartographier d'abord les zones à risque maximal pour la navigation, puis d'y revenir tous les cinq ans, et d'accorder moins d'attention aux zones à risque minimal.



Jason Bartlett (à gauche), du Service hydrographique du Canada, et Gary Stern, chercheur scientifique au MPO, consultent des cartes de navigation à bord du NGCC Amundsen

Après avoir ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le 7 novembre 2003, le Canada disposait de 10 ans pour présenter à la Commission des limites du plateau continental des Nations Unies des preuves à l'appui de sa revendication territoriale sur le plateau continental situé au-delà de l'actuelle limite de 200 milles. Le SHC est responsable de faire les relevés hydrographiques qui feront partie de la preuve présentée par le Canada. Les levés bathymétriques qui devaient être faits dans l'océan Atlantique en 2005 le seront durant l'exercice 2006-2007; c'est qu'il a été difficile de retenir les services d'un bâtiment hydrographique adéquat pour la période requise. Les travaux bathymétriques requis ont commencé en 2006.

Ressources financières et humaines, Sciences, 2005-2006

Ressources financières (en millions de dollars)	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Sciences	36,5	38,6	37,5
Facilitateurs de programme	10,3	16,4	10,6
Total	46,8	55,0	48,1
Ressources humaines (n^{bre} d'ETP)	Ressources prévues	Ressources réelles	Différence
Sciences	294	293	1
Facilitateurs de programme	70	68	2
Total	364	361	3

Sous-activité de programme : Produits et services pour la navigation

Description : Réaliser des levés, des mesures, des descriptions et des cartes des caractéristiques physiques des océans, des mers, des rivières et des lacs.

Résultats attendus : Navigation sécuritaire et efficiente dans les eaux canadiennes au moyen de produits et services hydrographiques à jour, précis et fournis à temps.

<i>Activités prévues pour 2005-2008</i>	<i>Résultats obtenus en 2005-2006</i>
Continuer de mettre en œuvre une approche fondée sur les risques dans la gestion des activités du Service hydrographique du Canada et dans les demandes de levés.	La gestion du portefeuille hydrographique se fonde maintenant sur la classification des risques et sur des cibles de niveau de service. La cartographie des zones prioritaires s'est accentuée. Les cartes papier de régions du Nord, dont le Labrador, le passage du Nord-Ouest et l'ouest de la baie d'Hudson, ont été converties en cartes électroniques de navigation (CEN) en prévision d'un accroissement du trafic maritime.

Sous-activité de programme : Revendication de la plate-forme continentale en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS); évaluation de l'impact des variations climatiques sur la navigation

Description : Fournir des données et de l'information hydrographiques pour les revendications territoriales et les différends internationaux liés aux limites et aux frontières. ■ Effectuer des recherches et des observations océanographiques qui permettent de prévoir les conditions océaniques et de comprendre les impacts du changement climatique sur la navigation.

Résultats attendus : Voies navigables sécuritaires et accessibles.

<i>Activités prévues pour 2005-2008</i>	<i>Résultats obtenus en 2005-2006</i>
Appuyer la revendication territoriale canadienne du plancher océanique au-delà de la zone économique exclusive de 200 milles (en collaboration avec Ressources naturelles Canada et le ministère de la Défense nationale). Cela nécessitera des levés hydrographiques et des collectes de données sismiques pour les océans Arctique, Atlantique et Pacifique. Les travaux dans l'océan Atlantique débuteront en 2005, et ceux de l'océan Arctique, en 2006.	Les levés qui devaient être faits dans l'océan Atlantique en 2005 le seront en 2006 puisqu'il a été difficile de retenir les services d'un bâtiment hydrographique adéquat pour la période requise. Les travaux sont maintenant en cours au large des Grands Bancs de Terre-Neuve. Le Canada et le Danemark ont signé un protocole d'entente en juin 2005 et les travaux ont commencé dans l'océan Arctique en mars 2006, les deux pays ayant réalisé conjointement un levé par réfraction sismique de la faille Lomonosov pour déterminer s'il s'agit d'un prolongement du plateau continental.
Continuer de perfectionner les modèles de circulation et les modèles océaniques utilisés par la GCC dans ses opérations de recherche et de sauvetage, et par le Service canadien des glaces dans les prévisions de concentration des icebergs et des glaces.	Les modèles de circulation des océans ont fait des progrès considérables, tout comme leur utilisation par la GCC et le Service canadien des glaces. L'on examine la possibilité de mettre sur pied un programme sur les interactions océan-glace-atmosphère en partenariat avec Environnement Canada. La première simulation dans l'Arctique de ce programme a été faite au début de 2006 et prouve sans équivoque la faisabilité du système proposé, maintenant en développement.
Revoir le programme d'alertes aux tsunamis du MPO pour identifier les connaissances prioritaires et toute lacune dans le réseau en fonction de la détermination du risque.	Le MPO a travaillé avec d'autres ministères fédéraux, les provinces touchées et des organisations internationales à déceler les failles dans le réseau canadien d'alerte aux tsunamis et les connaissances requises en la matière et à élaborer des plans pour la mise en œuvre de programmes de recherche et d'action afin de combler les lacunes décelées.

LE MPO À L'ŒUVRE ...

Cartographie du plus long littoral au monde

Les plaisanciers, les pêcheurs commerciaux et les gens de mer qui se trouvent à bord de navires canadiens et d'autres personnes ailleurs dans le monde dépendent tous d'un entrepôt situé près du centre-ville d'Ottawa. C'est en effet depuis ce centre de distribution de cartes que le Service hydrographique du Canada (SHC) fournit aux navigateurs près de mille cartes marines différentes illustrant le plus long littoral au monde – qui s'étire sur près d'un quart de million de kilomètres – dans toutes ses sinuosités et le moindre détail : profondeurs, bouées, phares, dangers pour la navigation, etc. Le SHC possède aussi des cartes de navigation pour les Grands Lacs et d'autres grands lacs, fleuves et rivières d'importance.

Jeannine Houle et Monique Smith, du centre de distribution d'Ottawa, et leurs homologues régionaux répondent par téléphone, par courriel ou par télécopieur aux demandes de près de 800 marchands de cartes du Canada, des États-Unis et de contrées aussi éloignées que le Japon. Le centre de distribution d'Ottawa et un autre centre, plus petit, situé à Sidney (Colombie-Britannique) expédient chaque année près de 300 000 cartes, tables des marées et autres publications nautiques.

Les traceurs électroniques du centre de distribution d'Ottawa peuvent imprimer une multitude de cartes sur demande. L'an dernier, le SHC a répondu à plus de 55 000 commandes d'impression sur demande. Bien que le SHC imprime encore la plupart des cartes au moyen de presses lithographiques ordinaires, il prévoit recourir davantage à l'impression sur demande, peut-être même à des cartes imprimées chez ses concessionnaires.

Outre les cartes papier ordinaires, qui se vendent habituellement 20 \$ pièce, le SHC produit des atlas de navigation, dans des enveloppes de protection, constitués de plusieurs cartes couvrant des régions adjacentes. Les nouvelles cartes imperméables de certaines régions sont maintenant très populaires auprès des plaisanciers.

Les navigateurs se servent aussi de plus en plus des cartes de navigation électroniques sur CD-ROM : le pilote n'a qu'à introduire le disque dans un ordinateur et à naviguer en se fiant aux cartes à l'écran. Le Canada a l'un des plus importants portefeuilles de cartes de navigation électroniques au monde.

Les cartes électroniques peuvent offrir encore plus d'information que les cartes papier, permettant, par exemple, d'un simple clic de souris d'afficher la hauteur, la longueur, l'âge et le propriétaire d'un quai. Les données électroniques sont disponibles sous deux formes : la carte de navigation complète, qui contient tous les détails, et une version « matricielle » plus simple, qui est populaire auprès des plaisanciers.

D'où provient toute l'information nautique, qui montre tous les caps, promontoires, anses, baies, détroits et ports? Constitué d'environ 295 employés, le SHC est une organisation relativement petite du MPO. Le personnel des quatre régions (Atlantique, Québec, Pacifique et Centre et Arctique) du SHC recueille les données nécessaires aux cartes et à d'autres publications.

Des levés sont effectués régulièrement sur le terrain, surtout dans les zones à priorité et à risque plus élevés du Canada. Des équipes côtières font une partie du travail de levé, le reste étant fait à bord de navires de recherche du MPO, notamment des navires hydrographiques spécialisés comme le *F.C.G. Smith* (qui a son port d'attache au Québec).

Le SHC utilise aussi des données de sources militaires et d'autres sources, notamment des sondages de l'Amirauté britannique, à qui l'on doit les premiers levés hydrographiques en eaux canadiennes. Les outils du métier ont changé : on se sert maintenant d'échosondeurs multi-faisceaux, du système mondial de localisation (GPS) par satellites et d'autres instruments. Néanmoins, les vieilles méthodes de la ligne à plomb et de la triangulation peuvent encore être utiles.

Les données sont transmises à quatre bureaux régionaux du SHC et à un énorme complexe, qui est situé au 615 de la rue Booth à Ottawa et que se partagent le SHC et d'autres organismes, où l'on produit toutes les cartes pour le gouvernement et les forces armées du Canada. Le personnel du SHC y vérifie systématiquement la qualité et l'exactitude des données pour corroborer les vérifications antérieures faites dans les régions. Les cartes, qui mesurent habituellement 36 pouces sur 40 pouces, sont ensuite finalisées en vue de l'impression sur demande ou de l'impression lithographique sur les presses spécialisées du 615, rue Booth.

Le SHC publie aussi les *Instructions nautiques*, une série de 25 volumes couvrant les différentes régions du Canada. Les cartes montrent la surface et le fond, mais, selon Rick Mehlman, superviseur à Soutien et entretien des cartes, « les *Instructions nautiques* renseignent sur ce que les cartes ne peuvent pas montrer, par exemple qu'un grand clocher d'église domine une baie, réfléchit le soleil et est visible à sept milles de la côte ».

Autre activité importante, le SHC prépare et imprime les *Tables des marées*. Dans des régions comme la baie de Fundy, où l'on enregistre les marées les plus hautes au monde, les *Tables des marées* sont essentielles. Le SHC publie également le *Manuel canadien des marées*, des guides du plaisancier, des cartes de formation, des cartes bathymétriques (du fond marin), les *Aides radio à la navigation maritime*, les *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume* et les incontournables *Avis aux navigateurs*. Publiés en collaboration avec la GCC, ces avis comprennent des corrections aux cartes marines aussi disponibles sur Internet (www.notmar.gc.ca).

« Les cartes marines protègent la vie, la propriété et l'environnement marin » : telle est la devise du SHC. Les cartes marines sont le partenaire silencieux du capitaine. Les cartes fiables, exhaustives et de grande qualité du Canada existent grâce au SHC, qui travaille avec une compétence tranquille pour assurer la sécurité des navigateurs.

Pêches et aquaculture durables

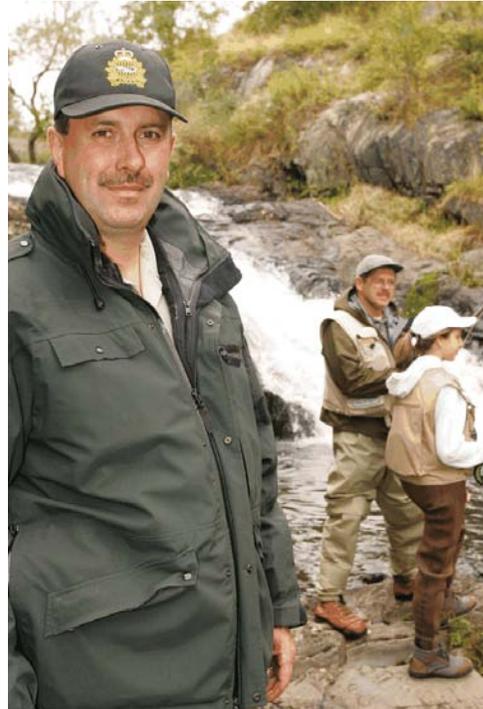
La réalisation stratégique *Pêches et aquaculture durables* a pour objectif la prestation d'un programme intégré de pêches et d'aquaculture qui soit crédible, scientifique, abordable et efficace, et qui contribue à l'enrichissement durable des Canadiens. Ce résultat stratégique s'articule autour de trois activités de programme :

- la gestion des pêches ;
- l'aquaculture; et
- les sciences.

En tant que ministère voué au développement durable, le MPO travaille à protéger et à conserver les ressources aquatiques du Canada tout en appuyant la mise en valeur et l'utilisation de ces ressources. Pour ce faire, le MPO doit obtenir de solides données et de sains conseils scientifiques et mettre sur pied un régime modernisé de gestion des pêches intégré au programme, plus vaste, de gestion des océans. La recherche d'excellents résultats de conservation par la mise en œuvre d'un cadre exhaustif de gestion du risque et par le recours à l'approche préventive et à l'approche écosystémique permet au MPO et aux utilisateurs de la ressource de mieux comprendre les répercussions de la pêche sur les stocks de poisson et sur l'habitat du poisson.

Le MPO continue à renouveler ses façons de faire de manière à relever bon nombre des défis chroniques auxquels se bute le secteur des pêches – s'adapter au rythme croissant du changement industriel, aux avancées technologiques, à la dégradation de l'environnement, aux changements climatiques et aux pressions du marché mondial – de même qu'aux défis propres à la dépendance envers l'utilisation d'une ressource naturelle de propriété commune. Le MPO ne cesse par ailleurs de chercher à moderniser son processus de prise de décisions et à bâtir une nouvelle relation, fondée sur l'intendance partagée, avec les utilisateurs de la ressource. Ces efforts se font à l'enseigne de la prévisibilité, de la stabilité et de la transparence. Des améliorations constantes ont été observées, surtout en ce qui a trait à la stabilisation des ententes de partage et à l'élaboration d'une approche de gestion moderne, mais il reste encore beaucoup à faire. Nous devons continuer à clarifier et à adapter les politiques et les programmes afin de promouvoir la mise sur pied d'entreprises de pêche flexibles capables de faire face aux aléas de la ressource, des conditions du milieu et du marché et à d'autres fluctuations.

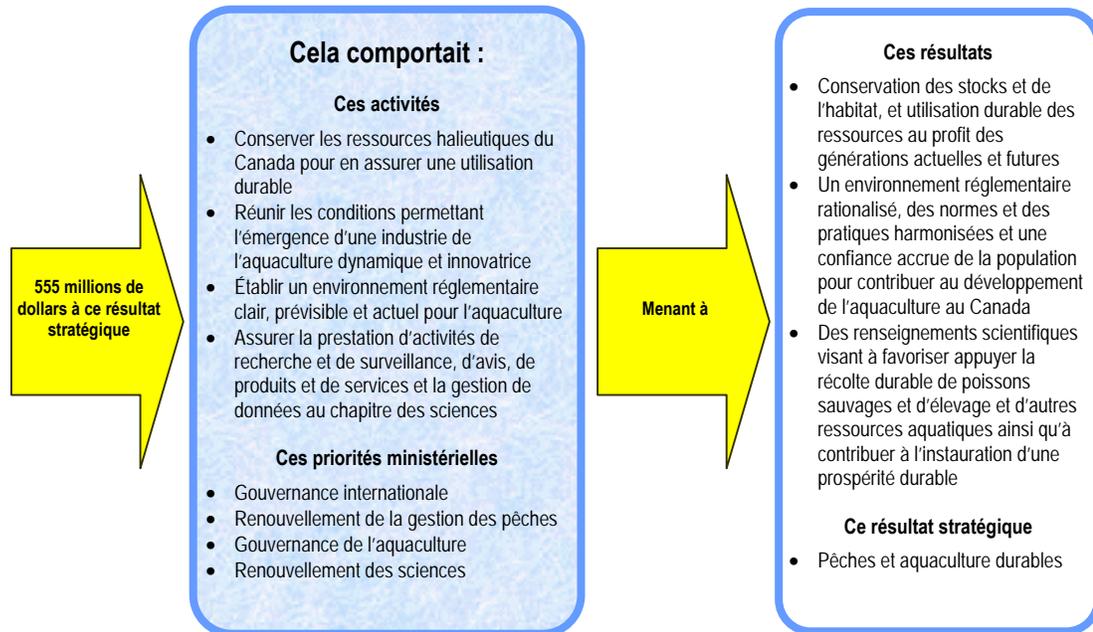
La vision du développement de l'aquaculture du MPO est de procurer des avantages aux Canadiens par la culture d'organismes aquatiques tout en préservant les valeurs écologiques et socio-économiques associées aux océans et aux eaux intérieures du Canada. Le développement de l'aquaculture au Canada passe par la rationalisation du cadre réglementaire, par l'harmonisation des normes et des pratiques et par l'accroissement de la confiance du public.



Joe McCarthy, agent des pêches de la région de Terre-Neuve et Labrador, en patrouille auprès de pêcheurs de saumon à la ligne en eaux intérieures

Le Programme scientifique assure la prestation d'activités de recherche et de surveillance, d'avis, de produits et de services et la gestion de données au chapitre des sciences pour favoriser la récolte durable de poissons sauvages et d'élevage et d'autres ressources aquatiques et pour contribuer à l'instauration d'une prospérité durable.

Chaîne de résultats



Combien le MPO a-t-il dépensé?

En 2005-2006, environ 37 % des dépenses totales du Ministère, c'est-à-dire 555 millions de dollars, ont servi à assurer des pêches et une aquaculture durables.

Ressources financières et humaines, Pêches et aquaculture durables, 2005-2006

Ressources financières (en millions de dollars)	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Pêches et aquaculture durables	455,0	500,2	452,3
Facilitateurs de programme ¹	94,3	98,4	102,2
Total	549,3	598,6	554,5
Ressources humaines (n ^{bre} d'ETP)	Ressources prévues	Ressources réelles	Différence
Pêches et aquaculture durables	2 495	2 488	7
Facilitateurs de programme ¹	650	633	17
Total	3 145	3 121	24

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

¹ Les ressources financières et humaines des facilitateurs de programme ont été réparties proportionnellement entre les activités de programme. La section 4 traite plus en détail des facilitateurs de programme.

Activité de programme : Gestion des pêches

Description : Conserver les ressources halieutiques du Canada et en assurer une utilisation durable.

Sous-activités de programme : L'activité de programme *Gestion des pêches* est réalisée au moyen de cinq sous-activités de programme :

- Gestion des ressources;
- Politiques et gouvernance autochtones;
- Programme de mise en valeur du saumon;
- Conservation des pêches internationales; et
- Conservation et protection.

Résultats attendus : Conservation des stocks et de l'habitat, et utilisation durable des ressources au profit des générations actuelles et futures.

Résultats obtenus : Les résultats obtenus sont présentés à la rubrique « Sous-activité de programme » pertinente.

Ressources financières et humaines, Gestion des pêches, 2005-2006

Ressources financières (en millions de dollars)	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Gestion des pêches	313,8	338,7	305,3
Facilitateurs de programme	55,2	54,9	59,5
Total	369,0	393,6	364,8
Ressources humaine (n^{bre} d'ETP)	Ressources prévues	Ressources réelles	Différence
Gestion des pêches	1 519	1 477	42
Facilitateurs de programme	381	371	10
Total	1 900	1 848	52

Sous-activité de programme : Gestion des ressources

Description : Élaborer des politiques, des programmes et des plans visant la protection des stocks de poisson et des mammifères marins dans le but de préserver une abondance pour l'avenir, et d'assurer l'équité et la transparence dans les décisions concernant l'accès aux ressources halieutiques récoltables et l'allocation de celles-ci.

Résultats attendus : Conservation et utilisation durable des ressources halieutiques; équité, stabilité et transparence dans les décisions relatives à la répartition des surplus récoltables parmi les utilisateurs des ressources.

Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion intégrée des pêches (PGIP) pour les principales pêches.	En 2005-2006, on s'est surtout employé à faire avancer le dossier de l'intendance partagée : le partage des décisions, de la responsabilité et de la reddition de comptes avec les utilisateurs de la ressource. Au fil du temps, l'intendance partagée sera l'outil le plus utilisé pour imprimer une nouvelle orientation à la gestion des pêches en élargissant pour ce faire le processus actuellement utilisé pour les PGIP et la cogestion. Il s'agit également d'un élément clé de la mise en œuvre de l'approche préventive. Le MPO est aussi allé de l'avant dans la mise en œuvre d'un cadre efficace de gestion du risque fondé sur l'approche préventive et sur l'approche écosystémique, ce que refléteront les PGIP.

Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
<p>Moderniser la gestion des pêches en clarifiant les orientations stratégiques et les programmes. Cette mesure sera à la base de changements en matière de gouvernance et de structure. Cela impliquera la mise en place d'incitatifs pour l'utilisation responsable des ressources et un soutien pour des pêches autosuffisantes et durables.</p>	<p>En mars 2006, le MPO a annoncé que les ententes de partage pour 93 pêches commerciales ont été stabilisées pour une autre année et qu'il introduirait deux autres plans de stabilisation. Cela libère les gestionnaires des pêches de la question souvent litigieuse du partage des quotas entre les secteurs de la flotte.</p> <p>Le MPO a continué d'aller de l'avant sur la question de l'amélioration de la conservation et de la viabilité des ressources halieutiques du Canada par l'entremise d'un processus établi de consultation.</p> <p>Le Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique a été annoncé dans le budget de février 2005; cette subvention conditionnelle et ponctuelle fédérale de 30 millions de dollars aidera à constituer des stocks sains et soutenables de saumon de l'Atlantique dans le Canada atlantique et au Québec. Des consultations ont eu lieu sur l'établissement du Fonds en 2005-2006. La Fondation pour la conservation du saumon atlantique s'est proposée pour administrer le Fonds et un projet d'accord de financement a été soumis à l'approbation du Conseil du Trésor et du ministère des Finances pour assurer le versement de la subvention.</p>

Sous-activité de programme : Politiques et gouvernance autochtones

Description : Fournir des conseils stratégiques sur les questions relatives aux pêches autochtones; négocier des accords sur la gestion des pêches autochtones; collaborer à l'intégration des accords dans les cadres généraux de gestion; conseiller les négociateurs fédéraux sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale; faire la promotion d'opportunités économiques liées aux pêches pour les collectivités autochtones.

Résultats attendus : La promotion des droits ancestraux et issus de traités dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des programmes et des plans de gestion des pêches, afin de remplir les obligations fiduciaires et de favoriser le développement économique lié à la pêche pour les collectivités autochtones.



Des aînés inuits lors d'une réunion à Iqaluit, au Nunavut

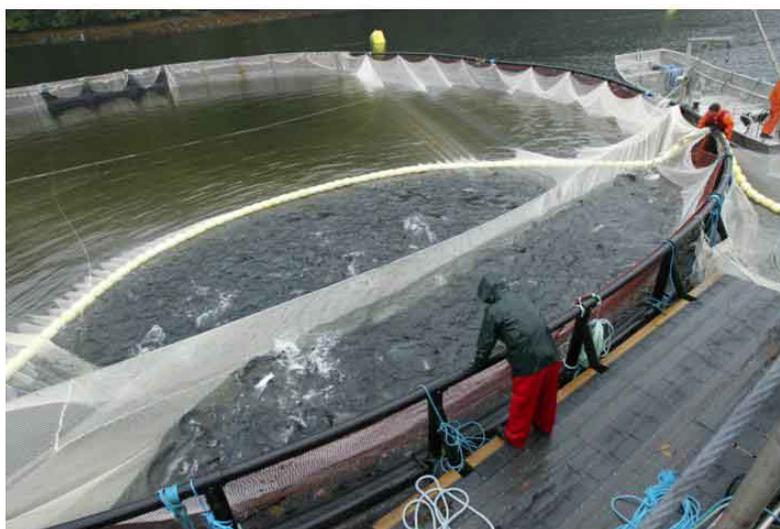
Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
<p>Négocier et mettre en œuvre des accords de pêche avec les Premières nations et les collectivités autochtones, et favoriser les opportunités économiques pour les collectivités.</p>	<p>Dans le cadre de la Stratégie des pêches autochtones (SPA), 89 accords ont été conclus avec 250 groupes autochtones. Le Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO) a permis de conclure 18 accords de renforcement des capacités et 17 ententes de gestion collaborative.</p> <p>Ces accords ont multiplié les perspectives économiques liées aux activités de gestion des océans et des pêches et permis d'accroître la participation des Autochtones aux processus consultatifs à d'autres processus décisionnels sur les pêches.</p> <p>Le MPO a également favorisé la création d'avenues de développement économique en facilitant l'accès aux pêches commerciales grâce à l'Initiative de l'après-<i>Marshall</i> (qui a débouché sur la signature d'accords avec 31 des 34 Premières nations admissibles du Canada atlantique) et au Programme de transfert des allocations aux Autochtones en vertu de la SPA et du PAGRAO.</p>
<p>Fournir des recommandations stratégiques et un appui en ce qui concerne le maintien et l'amélioration des relations avec les collectivités autochtones et les Premières nations.</p>	<p>Le MPO a relancé le processus du caucus autochtone, offrant à tous les secteurs du Ministère une tribune où faire état et discuter de questions touchant les groupes autochtones.</p> <p>Dans le cadre des discussions sur d'éventuelles modifications à la <i>Loi sur les pêches</i>, le secteur a présidé des réunions avec des organisations autochtones nationales de façon à étudier les grands principes qui feraient partie de la loi modifiée.</p> <p>Des conseils et du soutien ont aussi été fournis dans un certain nombre de domaines, notamment : les consultations autochtones sur l'aquaculture; l'élaboration de lignes directrices pour donner suite aux décisions rendues dans les affaires des Premières nations Tlingit de Taku River et de la nation Haïda; et la mise en œuvre de la <i>Loi sur les espèces en péril</i>.</p>
<p>Moderniser la gestion des pêches en clarifiant les orientations stratégiques et les programmes. Cette mesure sera à la base de changements en matière de gouvernance et de structure. Cela impliquera la mise en place d'incitatifs pour l'utilisation responsable des ressources et un soutien pour les pêches autosuffisantes et durables.</p>	<p>Le secteur a participé à l'élaboration d'un régime législatif révisé en formulant des conseils et des recommandations sur d'éventuelles modifications à la <i>Loi sur les pêches</i>.</p> <p>Le secteur a préparé des propositions en vue d'obtenir, dans le cas du Pacifique, des avis quant à la marche à suivre pour réformer les pêches autochtones et, dans le cas de la côte est, des conseils sur la façon d'assurer la viabilité des gains économiques réalisés par les Premières nations dans le cadre de l'Initiative de l'après-<i>Marshall</i>.</p>

Sous-activité de programme : Programme de mise en valeur du saumon

Description : Mettre en valeur et reconstituer les stocks de saumon, et restaurer et améliorer l'habitat du poisson en Colombie-Britannique et au Yukon. L'accent est mis sur la production de poisson afin de préserver les stocks vulnérables et de maintenir les pêches, ainsi que sur la sensibilisation du public et la promotion de l'implication des collectivités.

Résultats attendus : Amélioration stratégique des stocks sauvages et de l'habitat du poisson.

Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
Poursuivre l'élevage de poissons en écloseries pour la conservation et la biodiversité.	Le MPO exploitait 21 écloseries, gérait des chenaux de ponte et a retenu les services de 21 partenaires communautaires et des Premières nations pour exploiter des plateformes d'amélioration communautaires. Le MPO est venu en aide à plus de 300 projets bénévoles. Au total, 357 millions d'alevins de saumon ont été libérés des installations de mise en valeur.
Poursuivre les projets et les initiatives de restauration de l'habitat du poisson.	Le MPO a collaboré à 60 projets de restauration avec des partenaires communautaires.
Poursuivre les activités de sensibilisation, les partenariats et les programmes d'éducation.	Le MPO a entrepris la troisième année de la stratégie d'éducation <i>Au fil de l'eau</i> . Le MPO a témoigné sa gratitude à plus de 10 000 bénévoles dans le cadre d'événement de reconnaissance et d'activités de rayonnement. Le MPO a accentué sa collaboration avec les organisations et les fondations communautaires par l'entremise d'activités d'appui à la conservation du saumon, de sensibilisation et d'intendance.



Récolter le saumon dans une cage à filet

LE MPO À L'ŒUVRE ...

Programme de mise en valeur des salmonidés

En 1977, avec un fort soutien du public, le ministère fédéral des Pêches et des Océans lançait le Programme de mise en valeur des salmonidés (PMVS). Son objectif était de stopper et de renverser le déclin des populations de saumons. Le ministère ne se lançait pas seul dans cette entreprise. Le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique s'engageait également en assumant la responsabilité des saumons arc-en-ciel et des truites fardées. Ce programme gouvernemental créait également un précédent, de nombreux citoyens de la Colombie-Britannique devenant des partenaires incontournables de première main de l'effort entrepris. Tandis que le ministère des Pêches et des Océans entreprenait de bâtir d'importantes installations – écloseries et frayères artificielles –, des individus et des groupes se rendaient sur le terrain pour nettoyer des cours d'eau endommagés et construire de petites boîtes incubatrices.

Le Programme du développement économique des collectivités (PDEC) voit le jour pour veiller à ce que les efforts entrepris dans le cadre du PMVS continuent à répondre aux besoins locaux et

Il passe alors des contrats avec des groupes communautaires pour la mise en œuvre de projets locaux de mise en valeur.

Aujourd'hui, le PMVS a de multiples facettes. De grandes écloséries et d'importantes frayères artificielles sur quelques-uns des plus grands cours d'eau salmonicoles de l'Amérique du Nord élèvent des millions d'alevins de saumon chaque année. Les projets du PDEC sont à moins grande échelle mais tout aussi impressionnants par leur efficacité. La recherche scientifique a permis de mettre au point une autre technique : sur l'île de Vancouver, la fertilisation de certains lacs a permis d'augmenter fortement la production de saumons rouges.

Dans certains secteurs, le PMVS fait appel à des technologies moins lourdes. Le frai semi-naturel et les frayères artificielles qui ne requièrent que peu ou pas de personnel ou d'entretien servent à produire des saumons dans les régions éloignées. Des échelles à poissons et des passes à poissons permettent aux géniteurs d'accéder à des secteurs autrefois vides de salmonidés. Les projets bénévoles ont grandi et sont parvenus à maturité. Ces projets ont non seulement contribué à améliorer l'habitat dans de nombreuses régions urbaines, mais ils ont aussi permis de maintenir de petites populations uniques de salmonidés qui auraient sinon disparu à jamais. Et de très nombreux ruisseaux reçoivent chaque année, au printemps, des alevins qui ont été élevés avec amour par des enfants, dans leur salle de classe.



Des élèves libèrent des alevins dans un ruisseau

Les projets n'ont pas tous été couronnés de succès. Et de nombreuses remontes sont toujours menacées par un nombre trop important de pêcheurs et un habitat trop restreint. Mais aujourd'hui, dans la plupart des fleuves, des rivières et des ruisseaux, les salmonidés continuent à remonter chaque automne comme ils le font depuis des milliers d'années. Ils demeurent une source de retombées économiques. Lorsqu'ils pénètrent dans nos fleuves et rivières, les saumons perpétuent d'autre part le patrimoine de la côte ouest, car ils sont un lien vivant de notre histoire. Grâce à son partenariat unique entre les gouvernements fédéral et provinciaux, les communautés, les groupes et les individus, le Programme de mise en valeur des salmonidés a trouvé le moyen de renforcer ce lien et de lui faire franchir le seuil du 21^e siècle.

Sous-activité de programme : Conservation des pêches internationales

Description : Entretenir les relations internationales nécessaires afin de promouvoir les intérêts du Canada en matière de conservation de la pêche et de maximiser les allocations aux Canadiens parmi les stocks gérés internationalement.

Résultats attendus : L'affirmation des intérêts canadiens liés aux stocks gérés à l'échelle internationale afin d'assurer la conservation de la pêche. ■ Gestion efficace des pêches internationales. ■ Protection de la souveraineté canadienne.

Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
Négocier et administrer des traités et des accords de pêche internationaux relativement aux stocks transfrontaliers, aux stocks de poissons grands migrateurs, aux stocks chevauchants et aux stocks situés en haute mer.	Le MPO a organisé à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) une grande conférence internationale des ministres des Pêches; ceux-ci y ont signé une déclaration dans laquelle ils s'engagent à prendre des mesures afin de réduire la surpêche. Les ministres ont convenu de coopérer pour accroître l'efficacité des organisations régionales de gestion des pêches dans le but d'améliorer la gouvernance des pêches et l'efficacité des organisations chargées de gérer les stocks transfrontaliers, les stocks de poissons grands migrateurs e les stocks chevauchants.
Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de gouvernance à long terme sur la surpêche étrangère et la gestion internationale de la haute mer.	Le MPO a engagé l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest et la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique dans un processus de réforme visant à combattre la surpêche étrangère.

Sous-activité de programme : Conservation et protection

Description : Respect des lois, des politiques et des programmes relatifs à la conservation et à la protection des ressources halieutiques du Canada, des espèces en péril, de l'habitat du poisson et des océans.

Résultats attendus : Mise en œuvre de programmes de conformité qui respectent les lois et les règlements ainsi que les politiques et les plans du Ministère concernant les pêches nationales et internationales, les espèces en péril, l'habitat du poisson et les océans. ■ Plus grande sensibilisation des utilisateurs et des intervenants aux buts et aux objectifs de conservation.



L'agente des pêches de la région des Maritimes Carol Jacobi inspecte un homardier arraisonné près de Herring Cove, en Nouvelle-Écosse

Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
<p>Atteindre un niveau élevé de conformité pour assurer la conservation et la protection des ressources halieutiques (y compris des espèces en péril), de l'habitat du poisson et des zones de protection marines.</p>	<p>Le MPO s'est acquitté de ses fonctions de base en matière d'assurance de la conformité pour : la pêche étrangère, commerciale, récréative et autochtone; l'aquaculture; le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques; la gestion de l'habitat et des océans; et la sécurité marine.</p> <p>Le MPO a mené un programme diversifié d'assurance de la conformité consistant en plus de 10 000 heures de promotion de la conformité dans les écoles et les réunions d'intervenants, en 30 000 heures de patrouille et de vérification de la conformité à un éventail de lois, de règlements et de conditions et en 100 000 heures passées à faire enquête sur des situations et à prendre des mesures en conséquence.</p>
<p>Moderniser la gestion des pêches en précisant les orientations stratégiques et les programmes. Cette mesure procurera le fondement de la gouvernance et des changements structurels nécessaires; elle comprend l'établissement de mesures d'encouragement à l'exploitation responsable des ressources et au soutien de pêches autonomes et durables.</p>	<p>L'un des éléments clés du renouvellement de la gestion des pêches est l'initiative visant à examiner et à moderniser et les mesures d'assurance de la conformité, dont la phase 1 s'est conclue en 2005-2006 et comprenait :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ une analyse de l'environnement et un profil réglementaire du programme d'assurance de la conformité; ▪ un inventaire et une évaluation des outils et des méthodes d'assurance de la conformité utilisés par divers organismes chargés de faire respecter la loi; ▪ un sondage d'opinion publique auprès des pêcheurs afin de déterminer les principaux facteurs de conformité de même qu'un sondage auprès des agents des pêches; ▪ une première collecte de données auprès des programmes de recrutement, de formation et de perfectionnement de l'extérieur du MPO à des fins d'analyse et de recommandations; ▪ l'élaboration d'une méthode d'analyse des avantages par rapport aux coûts de toute nouvelle proposition de programme d'assurance de la conformité.

LE MPO À L'ŒUVRE ...

Enquête Vrai Mensonge : une intervention majeure et dissuasive

Une importante enquête, initiée en 2003 par des agents des pêches de la région du Québec, s'est soldée en 2005-2006 par la condamnation des principaux membres de trois complots visant à commettre des infractions à la Loi sur les pêches et à ses règlements.

Ce réseau, constitué d'une quinzaine de personnes, était composé de pêcheurs commerciaux, d'acheteurs de poisson et de divers autres intervenants chargés des débarquements, de la pesée et du transport du poisson. Ces personnes ont ainsi conspiré dans le but de falsifier les données fournies lors des débarquements de crabe des neiges au quai de Matane. Les faux renseignements transmis au MPO ont résulté en des dépassements majeurs de quotas individuels octroyés à plusieurs pêcheurs d'une même flottille.

L'enquête a requis les efforts d'une bonne partie des effectifs locaux pendant plusieurs mois. Les agents des pêches ont exécuté une trentaine de mandats de perquisition et ont recueilli près de 80 déclarations. Ces agents ont par la suite analysé une quantité considérable de documents afin de rassembler toute la preuve en vue de la présenter devant les tribunaux.

À ce jour, les personnes reconnues coupables se sont vues infliger plus de 100 000 \$ d'amende. D'autres procès auront lieu dans les prochains mois.

De telles interventions coercitives s'avèrent parfois nécessaires pour éviter que d'importants réseaux d'activités illégales ne fassent tache d'huile dans l'industrie des pêches. Ces enquêtes d'envergure ont des effets dissuasifs importants et renforcent la conformité à la Loi sur les pêches et à ses règlements.

Chaque année, le MPO doit veiller à offrir des programmes de formation et de perfectionnement aux agents des pêches chargés d'appliquer la Loi sur les pêches et à leur fournir les outils nécessaires pour s'acquitter de cet important mandat.



Activité de programme : Aquaculture

Description : Réunir les conditions permettant l'émergence d'une industrie qui soit dynamique et innovatrice, responsable sur les plans environnemental et social, viable économiquement et concurrentielle à l'échelle internationale. ■ Établir un environnement réglementaire clair, prévisible et opportun de façon à améliorer la confiance du public et des consommateurs.

Sous-activité : Cette activité de programme ne comprend aucune sous-activité.

Résultats attendus : Un environnement réglementaire rationalisé, des normes et des pratiques harmonisées et une confiance accrue de la population pour contribuer au développement de l'aquaculture au Canada.

Résultats obtenus : En raison de la difficulté de ce dossier complexe – à compétence partagée avec les provinces et à horizontalité fédérale –, le MPO poursuit avec ses partenaires la mise en œuvre de la stratégie de renouvellement de l'aquaculture de façon à créer les conditions dont le Canada a besoin pour réaliser son plein potentiel aquacole tout en étant respectueux de l'environnement et en faisant profiter la population du pays, surtout les communautés rurales et côtières, d'importantes retombées socioéconomiques. Il s'agit en bout de ligne de mieux comprendre le secteur et d'en orienter le développement durable de manière réaliste pour l'avenir afin que le Ministère puisse accomplir le résultat stratégique qu'il s'est donné d'en arriver à des pêches et à une aquaculture durables.

Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
Fournir des ressources et structurer l'organisation de façon à ce qu'elle puisse s'acquitter efficacement des responsabilités du MPO en matière d'aquaculture.	À compter de 2005-2006 et jusqu'en 2006-2007, la Direction générale de la gestion de l'aquaculture reverra en profondeur sa structure et les ressources dont elle a besoin pour bien s'acquitter de ses responsabilités. Elle a dressé un profil des risques de l'aquaculture en plus de préparer un cadre de responsabilisation en gestion des risques pour l'aquaculture.
Appliquer une politique habilitante et des exigences réglementaires qui contribuent à rendre l'industrie de l'aquaculture concurrentielle.	Le cadre de gouvernance en aquaculture est très complexe et a sérieusement besoin de faire peau neuve. Aucune loi fédérale utilisée actuellement pour régler l'industrie de l'aquaculture n'a été conçue avec celle-ci en tête. Il s'ensuit qu'on a lancé un processus de renouvellement de l'aquaculture en collaboration avec les provinces, les territoires et les intervenants concernés.
Élaborer une réponse gouvernementale intégrée au niveau national pour l'aquaculture.	<p>Dans le cadre du processus de renouvellement de l'aquaculture amorcé en 2005-2006, l'on s'affaire à élaborer de même qu'à établir un nouveau cadre de gestion de l'aquaculture qui permettra de fixer des objectifs nationaux pour le développement de l'aquaculture au Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ définir clairement les responsabilités fédérales et provinciales; ▪ réaliser des économies en harmonisant les régimes réglementaires, en alignant les exigences en matière de collecte de renseignements et en adoptant des modes de réglementation intelligents; ▪ offrir aux Canadiens un mécanisme de reddition de comptes; <p>comblent les lacunes de longue date dans le soutien stratégique à ce secteur.</p>
Introduire des mesures en vue d'appuyer la sécurité des produits de l'aquaculture et la durabilité des activités aquacoles sur le plan environnemental.	En 2005-2006, le MPO a entrepris de vastes consultations auprès de Santé Canada, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, d'Environnement Canada, du public canadien et de la communauté internationale dans le but d'élaborer une stratégie nationale d'aquaculture pour veiller à ce qu'on s'attaque et sensibilise aux préoccupations en matière de santé et d'environnement. Le MPO a remanié son site Web sur l'aquaculture pour s'assurer d'offrir au public l'accès à de l'information actuelle et précise. De plus, la Direction générale des sciences de l'aquaculture a lancé l'Initiative sur l'état des connaissances pour examiner le savoir scientifique sur lequel s'appuie la capacité du MPO de gérer les effets de l'aquaculture sur l'environnement. Un certain nombre de documents ont été publiés par suite de cette initiative. Les connaissances ainsi acquises nous aideront à préparer notre programme de recherche sur les interactions entre l'aquaculture et l'environnement.



Une pisciculture de saumon, au Nouveau-Brunswick

Ressources financières et humaines, Aquaculture, 2005-2006

<i>Ressources financières (en millions de dollars)</i>	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Autorisations totales</i>	<i>Dépenses réelles</i>
Aquaculture	4,0	4,2	4,0
Facilitateurs de programme	1,1	5,3	1,1
Total	5,1	9,5	5,1
<i>Ressources humaines (n^{bre} d'ETP)</i>	<i>Ressources prévues</i>	<i>Ressources réelles</i>	<i>Différence</i>
Aquaculture	21	26	-5
Facilitateurs de programme	7	7	0
Total	28	33	-5

Activité de programme : Sciences

Description : Recherches, suivi, conseils, produits, services et gestion de données en matière de sciences.

Sous-activités de programme : Les activités scientifiques liées aux pêches et à l'aquaculture durables comprennent huit Sous-activités :

- Évaluer l'état des ressources halieutiques;
- Appuyer l'évaluation et le rétablissement des espèces en péril;
- Empêcher l'introduction et la prolifération d'espèces aquatiques envahissantes;
- Empêcher l'introduction et la propagation de maladies des animaux aquatiques;
- Appuyer la production aquacole durable;
- Évaluer les interactions entre l'aquaculture et l'environnement;
- Appliquer la génomique et la biotechnologie aux écosystèmes aquatiques;
- Contribuer à la gestion des sciences au sein du MPO et du gouvernement du Canada (voies navigables sécuritaires et accessibles, pêches et aquaculture durables et écosystèmes aquatiques sains et productifs).

Résultats attendus : Renseignements scientifiques visant à appuyer la récolte durable de poissons sauvages et d'élevage et d'autres ressources aquatiques, ainsi qu'à contribuer à l'instauration d'une prospérité durable.

Résultats obtenus : Un certain nombre d'initiatives et de priorités du MPO et du gouvernement du Canada associées au résultat stratégique de pêches et d'une aquaculture durables sont assorties d'exigences scientifiques permettant d'éclairer l'élaboration de politiques, de règlements et de normes et la prise de décisions. Cela comprend les espèces aquatiques envahissantes, la santé des animaux aquatiques, la *Loi sur les espèces en péril* et la stratégie du Canada pour combattre la surpêche mondiale et améliorer la gouvernance internationale des pêches et des océans¹ de même que d'importantes initiatives horizontales telles que la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie. Les activités scientifiques du MPO ont aussi permis d'éclairer, en plus de ces initiatives, les priorités ministérielles associées au renouvellement des pêches et à la gouvernance de l'aquaculture de façon à ce que les politiques, les programmes et les règlements connexes s'appuient sur de solides assises dans les sciences naturelles et à ce que les chances soient raisonnablement bonnes d'atteindre les buts et les résultats visés.

Compte tenu de la difficulté de travailler à la réalisation de ces nombreuses initiatives à la fois distinctes et apparentées et à l'atteinte de trois résultats stratégiques ministériels, le Programme scientifique continue à déployer la stratégie de renouvellement en fonction des impératifs d'une approche scientifique écosystémique. L'approche, soit la prestation de conseils sur l'état des ressources halieutiques dans le contexte plus vaste des écosystèmes, permet de mieux comprendre les questions de la diversité, de la dynamique des populations et de l'habitat de même que des conséquences de leur mise en valeur. Cette approche continuera à jouer un rôle fondamental dans les efforts que nous déployons pour assurer la durabilité des pêches et de l'aquaculture.

Ressources financières et humaines, Sciences, 2005-2006

Ressources financières (en millions de dollars)	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Sciences	137,2	157,3	143,0
Facilitateurs de programme	38,0	38,2	41,6
Total	175,2	195,5	184,6
Ressources humaines (n^{bre} d'ETP)	Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
Sciences	955	985	-30
Facilitateurs de programme	262	255	7
Total	1 217	1 240	-23

Sous-activité de programme : Évaluer l'état des ressources halieutiques

Description : Donner des conseils sur l'état des stocks et sur les objectifs de conservation pour les poissons, les invertébrés et les mammifères marins.

Résultats attendus : Prestation de conseils scientifiques de qualité sur l'état des stocks et sur les objectifs de conservation à l'appui de la prise de décisions concernant les niveaux de récoltes durables et des négociations liées à la gestion des stocks chevauchants.

¹ En raison du calendrier de financement, les plans touchant la sous-activité de la stratégie du Canada pour combattre la surpêche mondiale et améliorer la gouvernance mondiale des pêches et des océans figurent au *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* du MPO et les résultats en regard des plans seront communiqués dans les *Rapports ministériels sur le rendement* connexes.

<http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas/>



http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas/Csas/Home-Accueil_f.htm



Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
Organiser environ 70 réunions de consultation afin d'obtenir des conseils scientifiques sur l'état de plus de 35 espèces commerciales de poissons, d'invertébrés et de mammifères marins.	D'avril 2005 à mars 2006, 56 réunions de consultation ont été réalisées sur plus de 35 espèces commerciales de poissons. Ces réunions ont généré quelque 200 publications (comptes rendus, documents de recherche et avis scientifiques) sur l'état des stocks de poissons.
Donner des conseils sur la mise en œuvre de la récente Politique concernant le saumon sauvage et de l'initiative de renouvellement de la gestion des pêches. Les travaux effectués dans le cadre de cette politique comprendront l'établissement d'objectifs de conservation et l'intégration d'études sur le climat des océans dans les prévisions annuelles de l'abondance.	En guise d'appui à la Politique du Canada pour la conservation du saumon sauvage du Pacifique, le Programme scientifique a fourni des conseils sur : <ul style="list-style-type: none">▪ les stratégies à mettre en place pour conserver et promouvoir le rétablissement des montaisons plus faibles de saumon, surtout du saumon coho de l'intérieur du fleuve Fraser, du saumon sockeye du lac Cultus et du saumon sockeye du lac Sakinaw;▪ l'identification d'unités de conservation (des groupes de saumon sauvage qu'il serait très peu probable de voir se reconstituer naturellement à l'intérieur d'un délai acceptable s'ils disparaissaient);▪ la bonne mise en œuvre de la procédure de planification en cinq étapes dont on a fait l'essai pilote sur le saumon sockeye du fleuve Fraser;▪ l'établissement des valeurs de l'écosystème, des indicateurs de la fonction de l'écosystème et d'un cadre d'évaluation;▪ les tendances de survie du saumon du Pacifique pour fin d'inclusion dans le <i>Rapport sur l'état de l'océan</i>. En guise d'appui à l'Initiative de renouvellement des pêches, le Programme scientifique a travaillé avec la Direction générale de la gestion des pêches à concevoir des cadres décisionnels fondés sur l'approche préventive et des règles de prise de décisions pour faciliter la gestion des pêches. Le Programme scientifique a également fait de la recherche en collaboration avec l'industrie. Cette recherche a permis à l'industrie et aux scientifiques de travailler ensemble sur des questions d'intérêt commun, favorisant une participation accrue des intervenants dans le cadre de l'Initiative de renouvellement des pêches.

Sous-activité de programme : Appuyer l'évaluation et le rétablissement des espèces en péril

Description : Effectuer des activités de recherche et de suivi ciblées afin de donner des conseils sur l'état des espèces aquatiques, les mesures d'aménagement prévues (permis et ententes) et le rétablissement des espèces en péril, notamment en élaborant des stratégies et des plans d'action ainsi qu'en déterminant les habitats critiques.

Résultats attendus : Prestation de conseils scientifiques de qualité à l'appui de la mise en œuvre et de l'application de la *Loi sur les espèces en péril*.

Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
Continuer de fournir de l'information au Comité sur la situation des espèces en péril au Canada afin de l'aider à identifier et à évaluer les espèces qui peuvent être en péril.	Afin de répondre aux exigences du COSEPAC, le Programme scientifique a participé en 2005 à 14 activités de contrôle par les pairs concernant plus de 70 espèces. En 2005, les scientifiques du MPO ont examiné plus de 40 rapports de situation sur l'espèce et fonds d'information sur 7 espèces prioritaires.
Continuer de fournir au Ministère des conseils sur les mesures d'aménagement (permis ou ententes) prévues dans les articles 73 et 74 de la Loi, ainsi que sur les mesures et les stratégies requises pour permettre le rétablissement de ces espèces.	Le Programme scientifique a peaufiné un cadre afin d'évaluer les dommages admissibles pour les espèces en péril menacées par les impacts à leur habitat. Cela permet de donner des conseils sur la délivrance d'autorisations en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> et de la <i>Loi sur les pêches</i> . Le Programme scientifique a fourni des conseils sur la façon de déterminer les caractéristiques d'une population rétablie, ce qui permet de fixer des cibles et des objectifs de rétablissement des espèces inscrites à l'annexe de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> .

http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas/Csas/Home-Accueil_f.htm



Sous-activité de programme : Empêcher l'introduction et la prolifération d'espèces aquatiques envahissantes; empêcher l'introduction et la propagation de maladies des animaux aquatiques

Description : Acquisition de connaissances scientifiques pour aider le MPO à empêcher l'introduction et la prolifération d'espèces envahissantes et de maladies des animaux.

Résultats attendus : Dispositions réglementaires, évaluations des risques et mesures de lutte contre les espèces envahissantes et les maladies des animaux aquatiques en fonction des meilleurs conseils scientifiques disponibles.

Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
<p>Continuer d'appuyer les initiatives réglementaires et les mesures de gestion qui visent à empêcher l'introduction et la prolifération d'espèces envahissantes et de maladies des animaux aquatiques, notamment au moyen d'activités de recherche et de suivi pour déterminer quelles sont les voies d'entrée de ces espèces, les pratiques exemplaires à adopter pour minimiser les introductions, les mesures d'atténuation à mettre en place ainsi que les effets des maladies des animaux aquatiques et des espèces envahissantes sur les écosystèmes.</p>	<p>En ce qui a trait aux espèces aquatiques envahissantes, le Programme scientifique a :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ conseillé le Secteur des politiques sur l'élaboration d'un cadre réglementaire pour les espèces aquatiques envahissantes en collaboration avec les provinces; ▪ soutenu la création du Réseau national sur les espèces aquatiques envahissantes, lequel est financé par le Conseil de recherches en sciences nationales et en génie et auquel participent des chercheurs du MPO et d'universités; ▪ réalisé 18 recherches et projets de surveillance à travers le pays afin d'étudier les voies d'invasion, les impacts des envahisseurs et les stratégies d'atténuation. <p>En ce qui a trait à la santé des animaux aquatiques, le Programme scientifique a :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ établi le Centre d'expertise pour l'évaluation des risques posés par les espèces aquatiques envahissantes a vu le jour afin d'élargir la portée des diagnostics en laboratoire, d'évaluer les besoins de gestion de l'information, d'améliorer le contrôle et l'assurance de la qualité et d'entreprendre de la recherche orientée pour améliorer le dépistage des maladies, valider les analyses des risques et finaliser les plans d'atténuation ou d'éradication des flambées de maladies exotiques; ▪ travaillé avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments à renforcer la certification sanitaire liée au commerce et à réduire au minimum l'exposition du Canada aux ravages des agents pathogènes exotiques. <p>Consulté les principaux partenaires internationaux et négocié avec eux afin de prôner l'application d'une approche scientifique à l'harmonisation des normes commerciales, de valider la réglementation des importations et de contrôler les voies d'entrée des maladies des animaux aquatiques.</p>
<p>Continuer d'aider le Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'action national pour contrer la menace que représentent les espèces aquatiques envahissantes.</p>	<p>Élaboré et soumis à l'approbation du Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture la stratégie de mise en œuvre du plan d'action national.</p>
<p>Faire de la recherche ciblée sur les méthodes de diagnostic et sur l'épidémiologie des maladies des animaux aquatiques.</p>	<p>Fait de la recherche ciblée sur les méthodes de diagnostic et sur l'épidémiologie, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la validité des tests de diagnostic utilisés pour dépister la maladie des points blancs chez le homard; ▪ la caractérisation de l'anémie infectieuse du saumon et des génotypes de la septicémie hémorragique virale pour améliorer les méthodes de diagnostic; ▪ les outils de diagnostic pour les agents pathogènes des mollusques et crustacés, y compris la sphère X multinucléée et la <i>Bonamia</i>; ▪ l'évaluation des données selon lesquelles la palourde japonaise ne peut pas être infectée par le protiste parasitaire <i>Mikrocytos mackini</i> ni lui servir de porteur, et évaluation et raffinement des essais moléculaires pour déceler la présence du <i>Mikrocytos mackini</i>.

Sous-activité de programme : Appuyer la production aquacole durable; évaluer les interactions entre l'aquaculture et l'environnement

Description : Effectuer des recherches pour améliorer la nutrition des poissons, la santé, la production et le rendement environnemental de l'industrie et la compréhension des interactions entre l'aquaculture et l'environnement.

Résultats attendus : Meilleure compréhension des facteurs qui influencent la production aquacole ainsi que des interactions entre l'aquaculture et l'environnement.

Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
Donner des conseils sur les effets de l'élevage de poissons en cages sur l'habitat dans le milieu marin.	Un avis scientifique intitulé <i>Évaluation de la pisciculture en cages dans le milieu marin</i> a été complété. Le Programme de gestion de l'habitat du Ministère consultera cet avis pour prendre des décisions éclairées sur le choix de sites d'aquaculture.
Effectuer un examen de l'état des connaissances concernant les effets environnementaux potentiels de l'aquaculture (poissons et mollusques) dans les écosystèmes marins et d'eau douce.	Les deux derniers volumes de la série <i>État des connaissances</i> sur les effets environnementaux potentiels de l'aquaculture (poissons et mollusques et crustacés), qui mettent l'accent sur les interactions biologiques, ont été complétés (et seront publiés en 2006-2007). Ce savoir permettra de conseiller le Programme de gestion de l'habitat sur les décisions à prendre.
Continuer de collaborer à des activités de recherche et de développement afin d'améliorer la durabilité et la compétitivité de l'industrie canadienne de l'aquaculture, dans le cadre du Programme coopératif de recherche et de développement en aquaculture (PCRDA).	En tout, 9,5 millions de dollars ont été attribués à 50 nouveaux projets du PCRDA en 2005-2006. Environ 5,6 millions de ces dollars provenaient d'autres sources que les fonds du PCRDA, y compris de contributions de l'industrie et d'autres partenaires.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas/Csas/etat/2005/SAR-AS2005_034_F.pdf



http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/aquaculture/acrdp-pcrda/strategicreview_f.htm



LE MPO À L'ŒUVRE ...

Aquaculture multitrophique intégrée

De concert avec l'Université du Nouveau-Brunswick à Saint John et l'industrie de l'aquaculture du saumon, le personnel scientifique de la Station biologique de St. Andrews élève de multiples espèces dans les piscicultures de saumon de la baie de Fundy, ce qui se traduira par une approche écosystémique plus équilibrée et par une industrie plus efficace du point de vue économique. Acclamé à l'échelle internationale, ce projet, dit d'aquaculture multitrophique intégrée (AMTI), consiste à élever et à cultiver dans un même lieu des poissons (saumon), des mollusques et crustacés (moules) et des algues (varech).

Le projet, qui entame sa sixième année, a donné des résultats très prometteurs en ce que les moules et les algues, qui consomment naturellement les nutriments rejetés par le saumon, grandissent plus vite et mieux dans une ferme d'AMTI qu'en monoculture. À l'heure actuelle, le projet tente surtout d'appliquer le concept d'AMTI à l'échelle commerciale et d'ajouter des espèces à l'éventail de façon à créer des écosystèmes plus naturels. L'objectif est d'augmenter d'environ 45 millions de dollars, selon les estimations, les revenus du secteur de l'aquaculture dans la baie de Fundy. Le projet devrait également permettre d'atténuer l'impact des déchets du poisson sur l'environnement grâce au recyclage biologique, ce qui accroîtra la viabilité des exploitations aquicoles et les rendra plus acceptables aux yeux du public.

Le projet renforce activement la collaboration dans le domaine de la recherche et du développement de même que le leadership du Canada dans la recherche sur l'AMTI.



Sous-activité de programme : Appliquer la génomique et la biotechnologie aux écosystèmes aquatiques

Description : Élaborer et adopter des outils de recherche de pointe en génomique et en biotechnologie afin d'améliorer la protection des espèces menacées, de gérer l'ouverture et la fermeture des pêches, d'éviter la surexploitation des ressources, de poursuivre les braconniers, d'améliorer les pratiques aquacoles, de lutter contre les foyers d'infection, de restaurer les sites contaminés et de réglementer les organismes aquatiques à caractères nouveaux.

Résultats attendus : Amélioration de l'efficacité grâce à l'application de techniques de génomique et d'outils de biotechnologie aux responsabilités du Ministère, ainsi qu'à l'établissement de la base scientifique requise pour éclairer la réglementation des organismes aquatiques à caractères nouveaux.

Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
Continuer d'élaborer, d'adopter et de mettre en œuvre des applications génomiques et biotechnologiques pour aider le Ministère à remplir son mandat.	Seize articles et un rapport technique exhaustif basés sur la recherche effectuée par les scientifiques en génomique et en biotechnologie aquatique du Ministère ont été publiés en 2005-2006. Des recherches ont été entreprises dans des domaines tels que le stockage de gènes vivants de populations de saumon en voie de disparition et le dépistage de l'ascendance européenne de saumons de l'Atlantique d'élevage évadés. Les résultats de cette recherche ont été utilisés pour accélérer l'identification d'espèces d'intérêt ou préoccupantes, pour aider à protéger les espèces en voie de disparition et à gérer diverses pêches et pour évaluer la biodiversité de façon à faciliter l'application de la législation sur les pêches et des règlements sur l'aquaculture.
Fournir la base scientifique nécessaire pour administrer le <i>Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles</i> en vertu de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> de 1999 pour les organismes aquatiques à caractères nouveaux et pour l'élaboration d'un règlement sur la biotechnologie, en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i> .	Le MPO a continué d'améliorer les assises scientifiques de sa réglementation afin de régir les applications ayant pour objet de fabriquer ou d'importer des organismes aquatiques à caractères nouveaux, y compris des organismes aquatiques génétiquement modifiés.

LE MPO À L'ŒUVRE ...

Génomique de la morue et amélioration du stock de géniteurs – le Projet de la morue

L'aquaculture est l'un des secteurs de l'économie agricole à connaître l'essor le plus rapide en raison des recherches qui se font actuellement sur un certain nombre de nouvelles espèces de poissons. L'une de ces espèces est la morue de l'Atlantique; les méthodes d'aquaculture de cette espèce en sont aux premiers stades de leur développement à travers le monde. D'ailleurs, grâce à l'expertise qu'elle a développée dans la production de la morue, l'équipe scientifique du MPO à la Station biologique de St. Andrews est l'un des principaux partenaires du projet « Génomique de la morue et amélioration du stock de géniteurs » (PGM). Ce projet à partenaires multiples de quatre ans et de 18,1 millions de dollars est comené par le Centre des sciences de la mer Huntsman et Génome Atlantique.

À l'heure actuelle, les géniteurs utilisés pour l'aquaculture de la morue proviennent de stocks sauvages, mais l'industrie sait qu'il est impératif de choisir des géniteurs d'« élite » pour produire de la morue qui saura prospérer en condition de culture industrielle. Le Projet de la morue identifiera et choisira des géniteurs d'élite obtenus par une combinaison de méthodes de reproduction sélective, de génomique et d'ichtyobiologie. Le MPO fournit l'expertise scientifique et



ses installations scientifiques pour la mise sur pied de programmes de production de familles de morues de l'Atlantique au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador.

Le PGM donnera aux partenaires de l'industrie un avantage concurrentiel dans l'élevage de la morue et, grâce aux succès commerciaux des partenaires, donnera un coup de fouet à l'économie rurale du Canada atlantique. Il permettra également à l'expertise et aux installations de recherche locales de prendre de l'expansion et au Canada atlantique de conserver sa réputation mondiale de leader dans les domaines de la génomique et des sciences aquacoles et de conclure des alliances internationales.

Sous-activité de programme : Contribuer à la gestion des sciences au sein du MPO et du gouvernement du Canada (voies navigables sécuritaires et accessibles, pêches et aquaculture durables et écosystèmes aquatiques sains et productifs)

Description : Exécuter des fonctions de gestion au niveau national pour appuyer le Programme scientifique au sein du MPO et des ministères et organismes à vocation scientifique.

Résultats attendus : Harmonisation du Programme scientifique avec les réalisations et les priorités stratégiques du Ministère, les priorités du gouvernement du Canada en sciences et en technologie et les intérêts fondamentaux des Canadiens.

Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
Procéder au renouvellement du Secteur des sciences et amorcer la mise en œuvre des initiatives.	Les initiatives suivantes ont été mises en œuvre en 2005-2006 : <ul style="list-style-type: none">▪ Le Conseil de gestion des sciences a été créé dans le but d'orienter stratégiquement le Programme scientifique face aux priorités du MPO et du gouvernement du Canada nécessitant un appui scientifique.▪ Les changements découlant d'un examen du Programme scientifique sont en voie d'être mis en œuvre pour accroître l'efficacité et l'efficience.▪ Cinq centres d'expertise géographiques et virtuels ont été établis afin de promouvoir l'innovation, la collaboration, l'efficacité et l'efficience dans la prestation des sciences.▪ Des cadres de gestion des ressources humaines et des finances ont été conçus et implantés afin de pouvoir offrir des conseils et une orientation à plus long terme.▪ Un cadre scientifique écosystémique a été complété afin d'orienter la création de produits scientifiques multifonctionnels visant à répondre aux demandes de renseignements scientifiques des clients dans le contexte d'un mode écosystémique de gestion des océans du Canada.

LE MPO À L'ŒUVRE ...

La Loi sur les espèces en péril dans l'Arctique

La Loi sur les espèces en péril protège de l'extinction les organismes aquatiques les plus vulnérables du Canada. Certains de ces organismes sont d'obscures et minuscules créatures qu'on ne trouve que dans des lacs d'eau douce chaude, alors que d'autres sont de gigantesques baleines de l'Arctique bien connues des Inuits du Nunavut.

La population de la baleine boréale, l'un de ces mammifères marins de l'Arctique sur lesquels plane la menace de l'extinction, commence lentement à reculer du périlleux bord de l'abîme où elle se trouvait il y a 30 ans. La pêche commerciale à la baleine était jadis la pire des menaces contre la baleine boréale et la principale raison du péril qui la guettait dans certaines parties de l'Arctique. Mais rien ne menace autant la baleine boréale aujourd'hui que la prédation de l'épaulard, qui s'aventure inhabituellement loin vers le Nord à cause du rapetissement de la couverture de glace.

Le climat pourrait aussi avoir un effet sur la disponibilité des sources alimentaires de la baleine boréale. Celle-ci se nourrit de crustacés zooplanctoniques et d'autres pensent qu'on l'observera là où ce zooplancton abonde et se trouve.



Cette immense baleine de l'Arctique peut mesurer

jusqu'à 17 mètres. Les adultes, noirs avec des taches blanches sur le menton et autour des paupières, de la queue et des nageoires caudales, peuvent peser à pleine maturité jusqu'à pas moins de 50 tonnes. Des études récentes montrent que la baleine boréale est le mammifère marin de l'Arctique à la plus longue espérance de vie, certains vivant jusqu'à 150 ans.

Les biologistes du MPO et des aînés Inuits du Nunavut travaillent de concert au rétablissement de ces géants timides. L'Équipe de rétablissement de la baleine boréale a été formée en avril 2006 à Iqaluit, au Nunavut.

Au début du printemps 2006, l'Équipe a approuvé des projets de recherche, l'un desquels s'est déroulé en juillet 2006. Neuf baleines boréales ont été étiquetées à l'aide d'instruments de communication par satellite qui permettent aux biologistes et aux gestionnaires de la faune de formuler des réponses à des questions sur l'histoire naturelle de ces animaux. Par exemple, comment leur population est-elle structurée? Quelles sont leurs habitudes migratoires? Dans quelles eaux ces baleines passent-elles l'hiver? Ont-elles des aires de mise bas particulières?

L'Équipe de rétablissement travaillera sans relâche pendant un avenir prévisible à tenter de sauver ce magnifique mammifère de l'extinction.

Écosystèmes aquatiques sains et productifs

Cette réalisation stratégique vise à assurer le développement durable et la gestion intégrée des ressources dans le milieu aquatique du Canada ou près de celui-ci, au moyen de la gestion des océans et de l'habitat du poisson ainsi que d'activités scientifiques et de gestion des pêches essentielles à ces deux programmes. L'objectif consiste à obtenir des écosystèmes aquatiques sains et productifs.

Cette réalisation stratégique comprend trois activités de programme :

- la gestion des océans;
- la gestion de l'habitat; et
- les sciences.

Même si les océans ne sont pas une ressource infinie, l'étendue et la gamme des activités dont elles sont le théâtre n'en connaissent pas moins une croissance remarquable. Tout un chacun veut sa part d'océan : les flottilles de pêche commerciale, les producteurs aquacoles, les plaisanciers, les écotouristes, les exploitants de bateaux de croisière, les exploitants de ressources gazières et pétrolières en mer et les entreprises de transport maritime. L'accroissement des activités côtières et maritimes a perturbé les écosystèmes, dégradé le milieu marin et introduit des espèces potentiellement nuisibles.

En janvier 1997, le Canada a adopté une loi, la *Loi sur les océans*, qui établissait une façon nouvelle pour notre pays de gérer ses océans au 21^e siècle.

Le 12 juillet 2002, le Canada a publié sa Stratégie sur les océans, qui trace une voie stratégique, facilite la création de partenariats et appuie un certain nombre d'activités clés, notamment :

- l'intégration des connaissances scientifiques et écologiques traditionnelles afin d'améliorer notre compréhension des écosystèmes marins et de favoriser l'implantation d'une approche écosystémique à la gestion et à la mise en valeur durable des activités océaniques;
- la réduction de la pollution marine, y compris la désignation de zones d'interdiction de rejet pour certains polluants et la création de zones d'échange d'eau de ballast;
- l'élaboration d'une stratégie fédérale pour la création de zones de protection marines;
- l'utilisation de la gestion intégrée pour résoudre des conflits sur l'utilisation des océans et pour gérer les activités humaines dans les secteurs océaniques faisant l'objet d'intérêts multiples;
- l'établissement de mécanismes de gouvernance afin d'amener les gouvernements et le grand public à passer à l'action dans les dossiers touchant les océans, notamment par la création d'organismes consultatifs d'intervenants pour les zones étendues de gestions des océans;
- la promotion de la collaboration internationale afin de protéger et de conserver les ressources océaniques partagées mondialement.

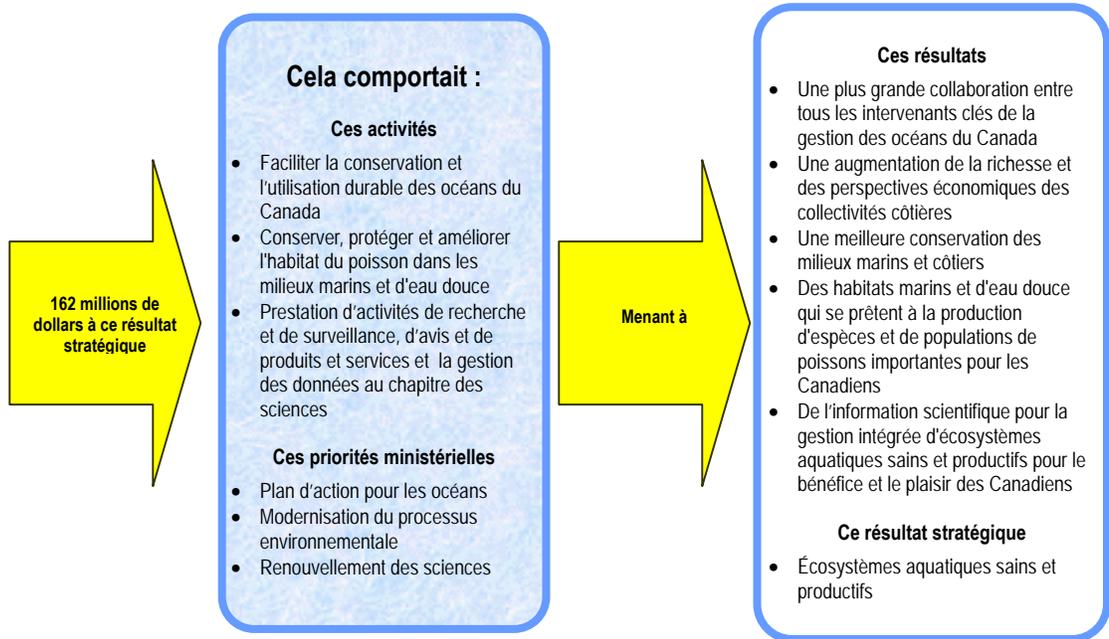


La mer libre au large de Terre-Neuve

Un certain nombre de programmes des océans du MPO jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la Stratégie sur les océans du Canada.

Le Programme scientifique assure la prestation d'activités de recherche et de surveillance, d'avis et de produits et services et la gestion de données au chapitre des sciences pour soutenir la gestion intégrée d'écosystèmes aquatiques sains et productifs pour le bénéfice et le plaisir des Canadiens.

Chaîne de résultats



Combien le MPO a-t-il dépensé?

En 2005-2006, environ 11 % des dépenses totales du Ministère, c'est-à-dire 162 millions de dollars, ont servi à assurer l'existence d'écosystèmes aquatiques sains et productifs.

Ressources financières et humaines, Écosystèmes aquatiques sains et productifs, 2005-2006

Ressources financières (en millions de dollars)	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Écosystèmes aquatiques sains et productifs	115,3	127,7	129,4
Facilitateurs de programme ¹	32,0	36,6	33,0
Total	147,3	164,3	162,4
Ressources humaines (n ^{bre} d'ETP)	Ressources prévues	Ressources réelles	Différence
Écosystèmes aquatiques sains et productifs	1 076	1 011	65
Facilitateurs de programme ¹	221	216	5
Total	1 297	1 227	70

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

¹ Les ressources financières et humaines des facilitateurs de programme ont été réparties proportionnellement entre les activités de programme. La section 4 traite plus en détail des facilitateurs de programme.

Activité de programme : Gestion des océans

Description : Faciliter la conservation et l'utilisation durable des océans du Canada, en collaboration avec d'autres intervenants, au moyen de la gestion intégrée des océans, de processus de planification et de plans connexes, notamment en établissant des zones de protection marine en vertu de la *Loi sur les océans* et des objectifs de qualité du milieu marin pour les eaux estuariennes, côtières et marines.

Sous-activités : Cette activité comprend trois Sous-activités :

- Gestion intégrée;
- Zones de protection marine; et
- Autres Sous-activités.

Résultats attendus : Plus grande collaboration entre les principaux intervenants qui participent à la gestion des océans du Canada. ■ Augmentation des possibilités dans les collectivités côtières. ■ Meilleure conservation des milieux marins et côtiers.

Résultats obtenus : La mise en œuvre du Plan d'action pour les océans et la continuation des programmes des océans existants ont permis au Ministère de progresser dans plusieurs domaines de première importance, surtout dans celui de la gestion des océans. Le programme de gestion intégrée des océans met l'accent sur le renforcement des capacités, ce qui se fait en rassemblant les utilisateurs des océans et les intervenants – provinces, territoires, groupes autochtones, industrie et communautés côtières – de façon à planifier les activités dans les zones océaniques prioritaires.

L'an dernier, on a privilégié le renforcement des relations à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale. De nouveaux organes de gouvernance ont été créés à l'échelle nationale et de nouveaux arrangements horizontaux et partenariats voient le jour entre les ministères fédéraux et avec les partenaires. Le Ministère a également bâti des relations de travail avec les communautés côtières, les provinces, les groupes autochtones (y compris les Inuits et les Premières nations), l'industrie et d'autres parties intéressées.

Le MPO étudie les possibilités offertes par de nouvelles technologies applicables à la gestion des océans dans le cadre de SmartBay, un projet de plateforme de démonstration technologique dans la baie Placentia. Il a été annoncé que du financement serait accordé pour l'achat d'un éventail de technologies océaniques de conception canadienne qui favoriseront la prise de décisions efficaces de gestion intégrée et qui augmenteront la sécurité du trafic maritime. Dans le même ordre d'idées, Transports Canada a pris l'engagement d'accorder des fonds et de l'aide pour améliorer la surveillance aérienne dans l'Atlantique.

L'année 2005-2006 s'est aussi déroulée sous le signe des sciences. En effet, toute l'information scientifique disponible pour les cinq zones prioritaires a été réunie et évaluée en prévision de l'identification d'espèces et de zones d'importance écologique et biologique, de zones perturbées et d'espèces touchées. Cette information sera d'un usage direct pour d'autres organismes de réglementation qui doivent être au courant des mesures de gestion spéciales qui doivent être prises dans ces zones et pour ces espèces. Elle servira également de fondement, au chapitre de la conservation, pour les objectifs écosystémiques qui, conjugués à des considérations d'ordre social et écologique, guident la préparation des plans de gestion intégrée.

La Stratégie fédérale sur les aires marines protégées a été annoncée dans le contexte de la santé des océans. Cette stratégie décrit la façon dont le réseau fédéral de zones de protection marines verra le jour. De plus, trois nouvelles zones de protection marines ont été désignées et des progrès significatifs ont été faits dans deux autres zones d'intérêt.

Ressources financières et humaines, Gestion des océans, 2005-2006

Ressources financières (en millions de dollars)	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Gestion des océans	16,9	18,1	16,0
Facilitateurs de programme	4,8	6,4	5,7
Total	21,7	24,5	21,7
Ressources humaines (n^{bre} d'ETP)	Ressources prévues	Ressources réelles	Différence
Gestion des océans	131	111	20
Facilitateurs de programme	34	33	1
Total	165	144	21

Sous-activité de programme : Gestion intégrée

Description : Adopter des processus spatiaux de planification et de gestion des ressources océaniques du Canada fondés sur une approche écosystémique de la gestion, de la conservation et de la protection des écosystèmes marins vulnérables.

Résultats attendus : Meilleure intégration des activités en mer du gouvernement fédéral. ■ Meilleure coordination fédérale-provinciale-territoriale et meilleure intégration de l'utilisation des ressources océaniques. ■ Augmentation des possibilités économiques et de la richesse dans les collectivités côtières. ■ Meilleure connaissance de l'écosystème marin, des perturbations et des menaces qu'il subit, et mise en place de mesures de conservation adéquates.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/oceans/opat-orapo/index_f.asp



Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
<p>Continuer de planifier la gestion intégrée de cinq zones étendues de gestion des océans : baie Placentia/Grands Bancs; Plate-forme Scotian; golfe du Saint-Laurent; mer de Beaufort et côte Nord du Pacifique. Au début, le processus mettra surtout l'accent sur les rapports d'examen des écosystèmes et sur la cartographie du zones marines vulnérables, notamment en prenant les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Fournir des renseignements scientifiques et socio-économiques pour orienter le processus coopératif de planification des océans dans les cinq zones prioritaires, notamment en consultant les intervenants au sujet des rapports d'examen des écosystèmes et en accélérant l'établissement d'objectifs écosystémiques. ■ Désigner les zones d'importance écologique et biologique. ■ Établir des objectifs concernant la biodiversité, la productivité ainsi que la qualité de l'eau et de l'habitat pour les grandes zones de gestion maritime. 	<p>De bons progrès ont été réalisés dans chacune des cinq zones étendues de gestion des océans (ZEGO) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le rapport d'examen et d'évaluation de l'écosystème de chacune des cinq ZEGO est prêt ou en cours de préparation. ■ L'identification de zones et d'espèces d'importance écologique et biologique a commencé ou a été complétée dans chaque ZEGO et des moyens ont été pris afin de cartographier les zones marines prioritaires vulnérables. ■ Les protocoles de détermination des objectifs pour les ZEGO sont en voie de préparation et devraient être prêts pour les projections 2007-2008.

Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
<p>Continuer de se pencher sur les questions de gouvernance liées à la planification de la gestion intégrée. Il pourrait être nécessaire d'établir des ententes fédérales-provinciales-territoriales ainsi que certains accords avec les Premières nations ou des organisations autochtones. La mise en place d'un protocole d'entente Canada-Colombie-Britannique sur les océans sera une priorité. Ce plan comprendra les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaborer avec le Groupe de travail sur les océans du Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture (CCMPA) afin d'élaborer des approches avec les provinces et les territoires. ▪ Négocier des ententes avec des provinces, des territoires et des représentants autochtones, au besoin. ▪ Mettre sur pied de nouveaux organismes de gestion et de consultation pour établir des plans de gestion intégrée et contribuer au processus décisionnel du gouvernement. 	<p>La création d'organismes régionaux permet de se pencher actuellement sur les questions et les possibilités de gouvernance. Des ententes fédérales-provinciales-territoriales sont en voie d'être préparées là où l'intérêt et le besoin existent. L'entente Canada-Colombie-Britannique a été signée et des sous-ententes sont en voie d'être élaborées. Au sujet de points particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La tenue de réunions régulières avec le Groupe de travail sur les océans du Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture ont eu lieu et demeurent un mécanisme utile de resserrement des liens de collaboration. ▪ Il est de moins en moins nécessaire de négocier des ententes à la pièce avec chacune des provinces; à l'avenir, cela se fera par l'entremise d'outils tels que des lettres d'entente et de mécanismes de collaboration tels que les comités régionaux de mise en œuvre. <p>De nouveaux organismes de gestion ont été créés dans la plupart des cinq ZEGO. La composition de ces organismes de gestion témoigne de la multitude de ministères et organismes fédéraux dont le mandat ou les intérêts s'étendent aux océans. Les organismes de gestion travaillent à mobiliser les Autochtones et à créer des organismes consultatifs d'intervenants.</p>
<p>Continuer de répondre aux exigences de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> (LEP), notamment en participant au rétablissement et à la protection des espèces aquatiques en péril, en examinant des plans de rétablissement provisoires et des projets pilotes qui utilisent des approches axées sur l'écosystème. Le rétablissement fondé sur une approche écosystémique fait partie d'un plan de gestion intégré qui comprend la désignation des zones vulnérables sur les plans écologique et biologique ainsi que la définition de l'habitat critique selon la LEP. Le MPO explorera la démarche écosystémique dans un document de discussion, et se penchera également sur le rétablissement d'une multitude espèces.</p>	<p>En mars 2006, le MPO a donné un atelier sur le rétablissement écosystémique d'espèces multiples en vertu de la LEP de manière à faire progresser ces approches et à mettre en commun l'information et les meilleures pratiques. Le compte rendu de l'atelier a été diffusé en avril 2006 et distribué à grande échelle dans le milieu de la LEP et de la gestion des océans.</p> <p>Un guide de la LEP à l'intention des praticiens a été rédigé et est presque prêt.</p> <p>Le MPO a continué à fournir des conseils et des commentaires stratégiques pour faire avancer les dossiers d'intérêt commun en rapport avec la LEP : l'utilisation et la mise en œuvre de l'approche de gestion écosystémique, les zones de protection marines, les zones d'importance écologique et biologique par opposition aux habitats essentiels, les moyens stratégiques de combler les lacunes dans la LEP, etc.</p> <p>Le MPO a participé aux discussions préparatoires à la table ronde ministérielle sur la LEP, qui doit se tenir à l'automne 2006 et qui fera une grande place au thème de la gestion écosystémique.</p>

Sous-activité de programme : Zones de protection marines

Description : Désigner des zones de protection marine (ZPM) pour protéger les zones marines vulnérables prioritaires à l'aide de mesures réglementaires spéciales.

Résultats attendus : Amélioration de la santé et de la viabilité des zones marines vulnérables prioritaires. ■ Amélioration de la conservation et de la protection des ressources et des habitats océaniques. ■ Intervention plus efficace en réponse aux préoccupations mondiales en matière de conservation.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/docs/fedmpa-zpmfed/index_f.asp



Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
<p>Finaliser la stratégie fédérale sur les ZPM. Cette stratégie porte sur la protection des intérêts économiques et environnementaux à long terme du Canada. Elle est également liée à des préoccupations relatives à la santé humaine. Ce plan comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaborer et communiquer une stratégie pangouvernementale sur les ZPM. ▪ Terminer en priorité la désignation des ZPM, qui a été approuvée par le ministre. 	<p>La stratégie fédérale sur les ZPM a été finalisée et rendue publique.</p> <p>Le MPO a désigné trois ZPM en 2005-2006 : Basin Head, à l'I.-P.-É., baie Gilbert, au Labrador, et Eastport, à Terre-Neuve.</p>

Sous-activité de programme : Autres sous-activités

Les autres sous-activités associées à la gestion des océans comprennent la conservation et l'utilisation durable de nos océans grâce à la collaboration horizontale ainsi qu'à l'élaboration de lignes directrices et de règlements sur la qualité du milieu marin.

Résultats attendus des autres sous-activités :

- Renforcement du leadership et du régime de gestion concernant la conservation et l'utilisation durable des océans.
- Amélioration de la gestion et de l'administration des questions relatives aux océans au niveau national et international, et du leadership à cet égard.

Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
<p>Terminer le règlement sur les activités sismiques. Cette initiative vise l'élaboration de lignes directrices nationales sur l'atténuation des effets potentiels des bruits sismiques sur le milieu marin. Ce plan, établi en réponse au Plan d'action pour les océans et au plan du gouvernement concernant la réglementation intelligente, comprendra les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La tenue de consultations techniques conjointes avec les provinces de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Québec et de la Colombie-Britannique. ▪ Terminer le règlement avec les offices extracôtiers. 	<p>Le MPO a terminé ses consultations techniques et révisé la version provisoire de l'<i>Énoncé des pratiques canadiennes d'atténuation des incidences des levés sismiques dans le milieu marin</i> pour donner suite aux commentaires du public.</p> <p>Le Ministère a préparé un document explicatif servant de guide à l'énoncé des pratiques canadiennes, au libellé plus technique. Le Ministère a également entrepris des consultations avec les Premières nations.</p>

LE MPO À L'ŒUVRE ...

Les zones de protection marines

On reconnaît de plus en plus au Canada et ailleurs dans le monde que les zones de protection marines ont un rôle crucial à jouer au plan de la conservation et de la protection des espèces marines et de leur habitat. Les milieux océaniques du Canada sont riches et regorgent de potentiel pour les générations d'aujourd'hui et de demain. Nos écosystèmes côtiers et marins abritent une variété remarquable d'espèces allant des mammifères marins aux poissons en passant par de multiples invertébrés et végétaux.

Mais il faut contrer les menaces qui pèsent sur la biodiversité, la productivité et l'intégrité des écosystèmes marins, et ce, non seulement parce que nos océans nous tiennent à cœur, mais également parce que les collectivités côtières et les économies régionales sont tributaires de la santé et de la productivité des océans.

La Loi sur les océans nous permet d'établir des zones de protection marines (ZPM) pour conserver et protéger : les habitats uniques; les espèces marines en voie de disparition ou menacées et leurs



habitats; les ressources halieutiques, commerciales ou autres (y compris les mammifères marins) et leurs habitats; les espaces marins riches en biodiversité ou en productivité biologique; et toute autre ressource ou tout autre habitat marin ayant besoin d'une protection particulière.

Bien que la taille d'une ZPM varie d'un site à l'autre, allant de petites régions côtières à des vastes zones océaniques, la multiplication des activités humaines en milieu marin, comme le développement côtier et en mer, la pollution et l'extraction des ressources alourdissent la menace qui plane sur les écosystèmes marins. La création d'un réseau national de ZPM en vertu de la Loi sur les océans peut aider à conserver et à protéger les océans et leurs ressources pour les générations à venir.

Les projets de ZPM sont des initiatives communautaires et chaque zone a des objectifs particuliers de conservation qui font l'objet d'une évaluation et d'un suivi scientifiques. Les activités admissibles dans une aire désignée ZPM dépendront des objectifs établis pour cet endroit particulier. Le MPO travaillera avec les utilisateurs locaux de la ressource et d'autres intervenants à déterminer le niveau et les types d'activités permis dans une ZPM donnée.

En octobre 2005, le ministre des Pêches et des Océans du Canada a annoncé la désignation de trois ZPM :

- La péninsule d'Eastport, à Terre-Neuve, a été désignée ZPM grâce à des pêcheurs locaux de homards pour aider à conserver deux frayères et zones d'alevinage de premier ordre. Dans le cadre d'une stratégie de conservation globale pour la région, des pêcheurs de homards de la péninsule d'Eastport ont prié le MPO d'interdire la pêche commerciale et récréative à l'île Round et à l'île Duck. Des recherches scientifiques indiquent que cela a permis de maintenir et peut-être même d'améliorer la pêche au homard dans la zone adjacente. Le MPO continue à travailler en partenariat avec les pêcheurs de homards et la communauté à protéger ces stocks de homards.
- La baie Gilbert, au Labrador, a été désignée ZPM parce qu'elle abrite une population génétiquement distincte de morue du Nord. Ce poisson de couleur brun-rouge à doré, qui s'est adapté à l'environnement local, a de nombreuses caractéristiques uniques. Trois zones de gestion ont été désignées en vertu du règlement de la ZPM afin de protéger cette petite population de morue du Nord.
- La lagune de Basin Head, située à l'extrémité est de l'Île-du-Prince-Édouard, est un petit écosystème abritant une multitude d'organismes, notamment des plantes marines, des invertébrés, des poissons, des mammifères et des oiseaux. On l'a désignée ZPM pour conserver et protéger l'habitat d'une forme unique de mousse d'Irlande (*Chondrus crispus*). La mousse d'Irlande est une plante marine commercialement importante que l'on récolte en région côtière un peu partout dans les Maritimes, principalement à l'Île-du-Prince-Édouard. La mousse unique à Basin Head ne s'agrippe pas au fond marin, est beaucoup plus grosse et possède une teneur élevée en carraghénane, un agent stabilisant et épaississant utilisé dans les aliments, les produits pharmaceutiques et les produits de beauté. Pendant plusieurs années, des chercheurs ont recueilli des données sur les caractéristiques biologiques et physiques de la lagune afin de mieux connaître cet écosystème et ont publié le rapport *Ecological Assessment of the Basin Head Lagoon: a Proposed Marine Protected Area*.

Activité de programme : Gestion de l'habitat

Description : Conserver, protéger et améliorer l'habitat du poisson dans les milieux marins et d'eau douce en collaboration avec d'autres intervenants et au moyen d'activités réglementaires et non réglementaires dans le contexte de la réglementation intelligente et du développement durable.

Sous-activités du programme : Cette activité comprend trois sous-activités :

- Renvois en vertu de la *Loi sur les pêches*;
- Évaluations environnementales;
- Autres sous-activités.

Résultats attendus : Des habitats marins et d'eau douce qui se prêtent à la production d'espèces et de populations de poissons importantes pour les Canadiens.

Résultats obtenus : Le Programme de gestion de l'habitat du MPO est un programme de réglementation fédéral ayant pour but de conserver, de protéger et d'améliorer, en collaboration avec d'autres intervenants, l'habitat du poisson dans les milieux marins et d'eau douce. Cela se fait par l'application équilibrée des dispositions relatives à la protection de l'habitat de la *Loi sur les pêches* et dans le respect des exigences de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et de la *Loi sur les espèces en péril* de même que des principes de la réglementation intelligente et du développement durable. Quand l'habitat du poisson est riche et sain, le pays tout entier jouit des retombées sociales et économiques de ses ressources halieutiques.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/publication_f.htm



En 2005-2006, le MPO s'est rapproché des objectifs visés, comme en témoigne la réduction de 20 % en regard de l'année précédente du nombre de d'impacts dommageables autorisés à l'habitat. Dans le contexte de la réglementation intelligente et du développement durable, cette réduction tient au fait que le MPO s'efforce constamment de travailler proactivement avec les promoteurs de façon à planifier et à compléter des projets de développement n'ayant pas ou qu'un minimum d'impacts nuisibles sur l'habitat du poisson.

Le Programme a géré les risques en assujettissant ses activités à un cadre scientifique de gestion du risque. Il a également incorporé la gestion intégrée du risque à ses pratiques de gestion, ajoutant l'analyse du risque et les stratégies d'atténuation connexes à son plan d'activités annuel.



La rivière Speed, en Ontario

Le Programme de gestion de l'habitat a poursuivi la mise en œuvre du Plan de modernisation du processus environnemental (PMPE), l'une des sept priorités de programme du MPO. Le PMPE et le cadre de gestion du risque ont tous deux aidé le Programme être plus efficace et efficient et contribué à l'atteinte des résultats prévus.

En ce qui a trait à sa propre administration, le Programme de gestion de l'habitat a atteint, grâce à l'attrition et à des postes vacants, les objectifs de réduction qui lui avait été fixés par le Comité d'examen des dépenses pour 2005-2006.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/epmp-pmpe/index_f.asp



Ressources financières et humaines, Gestion de l'habitat, 2005-2006

Ressources financières (en millions de dollars)	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Gestion de l'habitat	52,0	59,3	53,7
Facilitateurs de programme	14,5	15,8	15,5
Total	66,5	75,1	69,2
Ressources humaines (n^{bre} d'ETP)	Ressources prévues	Ressources réelles	Différence
Gestion de l'habitat	486	450	36
Facilitateurs de programme	100	98	2
Total	586	548	38

Sous-activité de programme : Renvois en vertu de la Loi sur les pêches

Description : Examiner, évaluer et surveiller les activités réalisées dans l'eau ou près de l'eau afin de s'assurer qu'elles sont conformes à la *Loi sur les pêches*.

Résultats attendus : Réduction ou élimination des effets des activités réalisées dans l'eau ou près de l'eau sur les poissons et leur habitat.

Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
<p>Élaborer et mettre en œuvre un cadre de gestion des risques (CGR) qui aidera à déterminer quelles activités ont une incidence sur l'habitat du poisson ainsi que le niveau de risque qu'elles présentent. Le plan comprendra l'élaboration des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le cheminement des effets des activités réalisées dans l'eau ou près de l'eau. ▪ Une matrice de la gestion des risques qui décrit la vulnérabilité de l'habitat du poisson et l'importance des effets des activités sur l'habitat du poisson. <p>Une fois le cadre élaboré, le MPO s'en servira pour les examens réglementaires de la <i>Loi sur les pêches</i>, qui comprendront l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'un guide du praticien pour la gestion des risques, la réalisation d'essais pilotes du cadre, la description du cheminement des effets et l'élaboration d'un document d'information sur l'application de la gestion des risques à la gestion de l'habitat.</p>	<p>Le MPO a élaboré et mis en œuvre un cadre scientifique de gestion des risques afin de déterminer les projets de renvoi les plus risqués pour l'habitat du poisson. Le MPO a fait l'essai pilote du cadre et l'a appliqué aux examens réglementaires de la <i>Loi sur les pêches</i>. Question de favoriser le recours à cette façon de gérer l'habitat du poisson, le MPO a préparé un document d'information scientifique et complété le <i>Guide à l'intention des praticiens sur l'application du cadre de gestion des risques</i>. En février 2006, la moitié du personnel du Programme de gestion de l'habitat se servait du cadre de gestion des risques et des outils de cheminement des effets mis au point dans le cadre du PMPE.</p>
<p>Élaborer et mettre en œuvre des outils de rationalisation pour les renvois de dossiers en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre des énoncés opérationnels nationaux pour les activités à faibles risques. À cette fin, il conviendra de concevoir, d'élaborer et d'évaluer de nouveaux énoncés opérationnels nationaux et régionaux. ▪ Élaborer des options pour rationaliser le renvoi des dossiers à risques moyens et élevés. ▪ Mettre en œuvre une approche à guichet unique pour l'application des énoncés opérationnels dans les provinces et les territoires, notamment en ayant recours à un système d'acheminement des énoncés opérationnels. ▪ Élaborer un cadre de surveillance et de vérification. 	<p>Le MPO a préparé et mis en œuvre des énoncés opérationnels (EO) nationaux pour rationaliser l'examen réglementaire des projets à faible risques (les EO précisent les mesures à prendre et les conditions à respecter pour éviter de nuire à l'habitat du poisson). Treize EO ont été préparés et approuvés en 2005-2006. D'après un sondage mené en février 2006, le personnel est très au courant des EO et sait très bien comment les appliquer. En outre, 75 % des intervenants de l'industrie ayant rempli un questionnaire sont favorables aux EO.</p> <p>Le MPO a établi une approche à guichet unique pour l'application des EO dans les provinces et les territoires. Trois provinces ont intégré la totalité ou certains des EO dans leurs systèmes de délivrance de permis et un total de 23 EO ont été intégrés dans les processus provinciaux et territoriaux d'attribution de permis.</p> <p>Le MPO s'est doté d'un cadre de conformité aux exigences relatives à l'habitat comprenant des volets de surveillance et de vérification pour faciliter l'évaluation du Programme de gestion de l'habitat et la mission du Ministère.</p> <p>En 2005-2006, le MPO a poursuivi les efforts qu'il déploie pour assurer un meilleur suivi de l'application des dispositions de la <i>Loi sur les pêches</i> relatives à la protection de l'habitat du poisson de même que pour sensibiliser la population et accroître la conformité à celles-ci.</p>

http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/epmp-pmpe/operational_f.asp



Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
<p>Le MPO donnera des conseils sur l'application de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> (LEP) pour les espèces aquatiques en péril et, plus particulièrement, sur les trois interdictions applicables à ces espèces en vertu de la LEP. De plus, il s'assurera que ces interdictions sont prises en compte tant dans le processus d'examen des dossiers en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i> ainsi que dans les évaluations environnementales du gouvernement fédéral.</p>	<p>Le MPO a conseillé le personnel sur l'application de la LEP, mettant particulièrement l'accent sur l'intégration au processus d'examen des dossiers des interdictions de la LEP applicables auxdites espèces en péril.</p>

Sous-activité de programme : Évaluation environnementale

Description : Effectuer des évaluations environnementales des projets proposés avant de prendre une décision réglementaire. ■ Donner des conseils d'expert pour veiller à ce que la *Loi sur les pêches* soit respectée.

Résultats attendus : Prise en compte des effets environnementaux des projets avant la prise de décisions réglementaires en vertu de la *Loi sur les pêches*. ■ Réduction ou élimination des effets sur les poissons et leur habitat.



Le ruisseau Bowmanville, en Ontario

Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
<p>Mettre en œuvre la nouvelle approche de gestion pour les évaluations environnementales visant les grands projets en prenant les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Établir une nouvelle structure organisationnelle entre l'administration centrale et les régions pour les évaluations environnementales de grands projets ainsi que des mesures de responsabilisation (ratification de protocoles). Ces travaux comprendront l'examen et la mise à jour du protocole de ratification. ■ Mettre en œuvre des politiques opérationnelles nouvelles sur le déclenchement rapide des évaluations environnementales de grands projets et la détermination de leur portée. ■ Élaborer une ébauche de politique opérationnelle sur l'établissement de la portée des évaluations environnementales déclenchées en vertu du <i>Règlement sur l'évaluation environnementale</i> et mener des consultations à ce sujet. Ces travaux comprendront également l'examen et la mise à jour de la politique sur le déclenchement rapide. ■ Gérer les évaluations environnementales des grands projets. 	<p>Le Programme de gestion de l'habitat a été l'autorité principale ou responsable aux termes de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> (LCEE) pour 467 projets entrepris en 2005-2006; cela comprenait la gestion des évaluations environnementales de grands projets. Le 31 mars 2006, le Programme de gestion de l'habitat participait à 13 études exhaustives et siégeait à 8 comités d'examen ayant trait à de grands projets. (Les grands projets font habituellement l'objet d'examens pluri-gouvernementaux complexes ayant d'importantes conséquences nationales).</p> <p>En 2005-2006, 359 projets ayant fait l'objet, en application de la LCEE, d'examens tenant compte des exigences et des conseils du PGH, ont été complétés. Le MPO a pris des mesures afin de promouvoir la tenue d'évaluations environnementales et la prise de décisions plus efficaces, plus rapides et mieux coordonnées dans le cadre des grands projets. Le MPO a également créé de nouvelles structures organisationnelles dans les régions et à l'administration centrale pour gérer les grands projets. Le MPO a conçu des protocoles décisionnels pour les grands projets afin de favoriser la prise de décisions rapides et mis en œuvre la nouvelle politique opérationnelle pour le déclenchement rapide.</p> <p>Le MPO a répondu à 89 demandes de copies de documents sur les évaluations environnementales en cours qui lui ont été adressées par le public.</p>



Divers organismes marins

Sous-activité de programme : Autres programmes et services

Description : Élaboration et mise en œuvre d'une formation; gestion de l'information, sensibilisation et éducation du public; mesures, évaluations et rapports de rendement; produits et services de partenariats et de gérance à l'appui du renvoi de dossiers en vertu de la *Loi sur les pêches* et des activités relatives aux évaluations environnementales.

Résultats attendus : Faire en sorte que les employés, les partenaires et le public connaissent et comprennent les concepts, les objectifs, les principes et les pratiques de gestion de l'habitat, et qu'ils participent aux activités relatives à la gestion de l'habitat du poisson.

Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
<p>Améliorer la cohérence et la prévisibilité des activités relatives à la gestion de l'habitat en menant les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaborer un guide du praticien pour la gestion de l'habitat et en instaurer l'utilisation. Les travaux porteront sur l'examen et la mise à jour du manuel des politiques opérationnelles. ▪ Terminer, mettre en œuvre et évaluer le programme de formation obligatoire pour les employés de la Gestion de l'habitat. ▪ Mettre en œuvre la nouvelle structure de gouvernance établie pour le Programme de gestion de l'habitat. ▪ Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mesure et d'évaluation du rendement pour le Programme de gestion de l'habitat. Ces travaux comprendront la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats. 	<p>Le Programme de formation obligatoire, qui comprend cinq cours de formation (plus de 900 jours-personnes de formation du personnel) a été finalisé et mis en place. Près de 40 % du personnel a complété avec succès le cours Gestion de l'habitat 101, l'un des deux cours obligatoires pour tout le personnel du Programme. La révision et la mise à jour du manuel consolidé de politique opérationnelle du Programme de gestion de l'habitat ont été complétées en partie et seront reportées à 2006-2007.</p> <p>Le Programme a institué des pratiques de surveillance continue du rendement et mis en œuvre un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats. La structure de gouvernance interne recommandée a été pleinement mise en œuvre; elle est formée de plusieurs comités et groupes de travail auxquels siègent des représentants de toutes les régions.</p>

Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
<p>Remettre l'accent sur les partenariats et l'intendance. Pour y parvenir le MPO doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir des ententes de collaboration avec les provinces et les territoires. Le MPO mettra en œuvre les protocoles d'entente existants sur la gestion de l'habitat avec les provinces, et tentera d'en établir d'autres avec les provinces et les territoires. ▪ Mettre en œuvre et évaluer les ententes de collaboration avec l'industrie, notamment les protocoles d'entente sur la gestion de l'habitat avec l'Association canadienne de l'électricité et l'entente avec les associations nationales des industries des ressources. ▪ Conclure des ententes de collaboration avec des organisations non gouvernementales et la Fédération canadienne des municipalités. ▪ Mettre en œuvre le Programme de gestion autochtone de l'habitat dans les provinces intérieures. Les travaux comprendront la mise en œuvre du programme à l'échelle régionale et son évaluation. 	<p>Le MPO a établi et mis en œuvre des ententes fédérales-provinciales-territoriales de gestion de l'habitat sous la forme de protocoles d'entente précisant les dossiers prioritaires auxquels coopérer et a mis en place une structure de gouvernance et de reddition de comptes. Jusqu'à maintenant, quatre protocoles d'entente sur la gestion de l'habitat et neuf protocoles ont été signés.</p> <p>Le MPO a continué de mettre en œuvre des ententes de collaboration avec l'industrie, concluant des accords avec les associations nationales des industries des ressources (ANIR) et l'Association canadienne de l'électricité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les ANIR, qui comprennent sept grandes associations de l'industrie, ont participé à l'élaboration des énoncés opérationnels (EO) du MPO. ▪ Le MPO a travaillé avec diverses associations de l'industrie à persuader leurs membres d'intégrer les cheminements des effets, préparés en vertu du Cadre de gestion des risques, aux meilleures pratiques de gestion de l'industrie. ▪ La mise en œuvre du protocole d'entente avec l'Association canadienne de l'électricité prévoyait la tenue d'une série d'ateliers d'orientation avec les services publics membres ainsi qu'un atelier national. <p>Le MPO a continué à conclure des accords de coopération avec des organisations non gouvernementales et a mis en œuvre un accord de collaboration sur la gestion de l'habitat avec la Fédération canadienne des municipalités. Par exemple, le MPO a fourni des EO à des municipalités et travaillé avec la Fédération canadienne des municipalités à l'atteinte d'objectifs communs.</p> <p>En ce qui a trait au Programme de gestion autochtone de l'habitat dans les provinces intérieures (PGAHPI), le MPO a mis en œuvre un nouveau modèle de gestion pour les régions et l'administration centrale et remanié le Programme. Parmi les progrès réalisés, mentionnons la création de deux structures de gestion des ressources financées par l'entremise du PGAHPI. Le MPO a tenu de vastes consultations auprès des groupes autochtones et reçu 10 propositions pluriannuelles au début de 2006-2007. En décembre 2005, le MPO a approuvé un accord de financement avec le Conseil pour le développement des ressources humaines autochtones du Canada, préparant ainsi le terrain à une collaboration avec les leaders autochtones de chaque province intérieure en vue de la mise en œuvre du nouveau PGAHPI.</p>

http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/habitat/partners-partenaires/index_f.asp



LE MPO À L'ŒUVRE ...

Approche novatrice de détermination de la peine – La conclusion créatrice aux infractions à la Loi sur les pêches

L'application efficace de la *Loi sur les pêches* oblige à trouver un équilibre entre, d'une part, les activités proactives d'éducation, d'intendance et de partenariat et, d'autre part, les voies judiciaires officielles, de nature réactive. Le MPO n'intente des poursuites judiciaires qu'en dernier recours, mais celles-ci peuvent s'avérer un moyen de dissuasion efficace. Elles permettent aussi de susciter l'intérêt du public et de le sensibiliser aux problèmes relatifs à l'habitat du poisson, particulièrement lorsqu'on utilise des approches novatrices de détermination de la peine.

Une fois que l'accusé a plaidé coupable ou qu'il a été reconnu coupable par le tribunal, celui-ci le condamne à une peine assortie à l'infraction. L'audience de détermination de la peine offre l'occasion au MPO de demander que celle-ci soit utilisée pour mettre la situation en relief ou pour contribuer directement à l'habitat du poisson.

Au cours de l'année financière écoulée, on a relevé de nombreux exemples d'approches novatrices de détermination de la peine, particulièrement dans le secteur de l'Ontario et des Grands Lacs et dans le secteur des Prairies.

Un tel cas s'est produit en décembre 2005. Une cour provinciale a trouvé le défendeur coupable d'avoir violé la *Water Act* de la province ainsi que le paragraphe 36(3) de la *Loi sur les pêches* fédérale. Le paragraphe 36(3) interdit d'immerger ou de rejeter, sans autorisation préalable, une substance nocive telle que des sédiments dans des eaux où vivent des poissons.

À la suite d'une initiative novatrice de détermination de la peine et d'une demande conjointe des avocats de la Couronne et de la défense, le tribunal a imposé une peine de 10 000 \$, y inclus une suramende compensatoire, au propriétaire pour avoir contrevenu à la *Loi sur les pêches*. Cette amende s'ajoutait à la peine imposée en rapport avec la *Water Act*, évaluée à 89 960,26 \$ sous forme de navets (oui, des navets) à livrer à une banque alimentaire de la région au cours des quatre prochaines années.

Pourquoi des navets? La cour a accordé deux mois à l'entreprise pour payer l'amende de 10 000 \$ en espèces. Mais n'importe quelle petite entreprise éprouverait des difficultés à payer à brève échéance une amende de 89 960,26 \$. L'approche novatrice de détermination de la peine a permis à une entreprise viable de l'Alberta d'éviter une éventuelle faillite; durant quatre années, elle a aussi servi de rappel et d'avertissement concernant la gravité de toute intervention non autorisée dans les plans d'eau contenant des poissons ou en bordure de ceux-ci.

Le personnel de Conservation et Protection a pris des dispositions pour mettre en place un fonds de restauration des habitats dans le secteur des Prairies où placer l'argent des indemnités ordonnées par la cour. À l'avenir, cet argent sera placé dans le fonds, qui servira à financer des projets conçus pour restaurer ou mettre en valeur l'habitat du poisson dans la province où l'infraction a eu lieu. Cela permettra au MPO d'affecter des fonds à de grands projets de restauration des habitats.

Il y a aussi le cas d'une ville de l'Ontario, qui s'est vu imposer une amende 5 000 \$ après avoir plaidé coupable à une infraction à la *Loi sur les pêches*. Le MPO a demandé que l'amende serve à mettre en valeur l'habitat du poisson et à appuyer les programmes de conservation. Dans une autre affaire, 3 000 \$ des 3 500 \$ de l'amende imposée ont été remis à Trout Unlimited of Canada pour le programme de recherche sur l'omble de fontaine sur la rive nord du lac Supérieur lorsqu'une personne a été trouvée coupable d'avoir violé le paragraphe 36(3) de la *Loi sur les pêches*.

En mai 2005, une subvention de 49 000 \$ versée à un groupe de collaborateurs pour réaliser le tout premier inventaire et plan d'action du bassin hydrographique de la rivière Muskoka comprenait une somme de 30 000 \$ provenant du programme de détermination novatrice de la peine en vertu de la *Loi sur les pêches*. Le groupe réunissait la Muskoka Heritage Foundation, le Muskoka

Watershed Council, le district de Muskoka, le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario et Pêches et Océans Canada. La Fondation Trillium de l'Ontario a présenté une plaque à ce groupe.

Qu'il s'agisse de soutenir les banques alimentaires ou de restaurer d'importantes habitats, l'approche novatrice de détermination de la peine est un excellent moyen d'accroître le sentiment de bienveillance au sein des collectivités, de favoriser les initiatives d'éducation et d'intendance et, ce qui est plus important, d'aider à régénérer la ressource même que le MPO est tenu de protéger.

Activité de programme : Sciences

Description : Recherche scientifique, surveillance, avis, produits et services et gestion de données.

Sous-activités de programme : Cette activité de programme, qui vise à obtenir des écosystèmes aquatiques sains et productifs, comprend sept sous-activités :

- Évaluer les impacts du développement sur les écosystèmes aquatiques;
- Évaluer les écosystèmes aquatiques et appuyer la gestion intégrée des océans;
- Cartographier le plancher océanique;
- Assurer la gestion intégrée des données scientifiques;
- Déterminer le rôle des océans dans le climat mondial;
- Évaluer l'impact de la variabilité du climat;
- Autres programmes et services.

Résultats attendus : Information scientifique pour la gestion intégrée d'écosystèmes aquatiques sains et productifs pour le bénéfice et le plaisir des Canadiens.

Résultats obtenus : En 2005-2006, le Programme scientifique du Ministère a surtout travaillé à faire avancer les choses à l'égard de deux grandes priorités du Ministère associées au résultat des écosystèmes sains et productifs – le Plan d'action du Canada pour les océans (PACO) et le Plan de modernisation du processus environnemental (PMPE) – tout en continuant de nous aider à mieux comprendre le rôle des océans dans le climat et l'impact des changements et de la variabilité climatiques sur les ressources aquatiques.

Pour appuyer le PACO, le Programme scientifique a fini d'identifier les zones d'importance écologique et biologique et a préparé des rapports d'examen et d'évaluation de l'écosystème provisoires pour les cinq zones étendues de gestion des océans. Des conseils revus par des pairs sur les données corroborant les cheminements des effets et les méthodes de quantification des éléments du Cadre de gestion des risques ont été fournis au Programme de gestion de l'habitat à l'appui de la priorité du PMPE.

Le Programme scientifique a également mis sur pied des centres d'expertise et entrepris d'élaborer une stratégie de ressources humaines à long terme et mis en branle un recrutement sélectif afin d'aider à bâtir des équipes d'expertise scientifique multidisciplinaire pour répondre aux besoins associés à l'approche écosystémique – une méthode interdisciplinaire permettant de mieux comprendre les questions de la diversité, de la dynamique des populations et de l'habitat et de leurs conséquences pour le développement et, en bout de ligne, d'obtenir l'information plus complète requise pour assurer la sauvegarde, la subsistance et le rétablissement des ressources et des habitats.



Immersion d'un appareil de surveillance scientifique

Ressources financières et humaines, Sciences, 2005-2006

Ressources financières (en millions de dollars)	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Sciences	46,4	50,3	59,7
Facilitateurs de programme	12,7	14,4	11,7
Total	59,1	64,7	71,4

Ressources humaines (n ^{bre} d'ETP)	Ressources prévues	Ressources réelles	Différence
Sciences	459	449	10
Facilitateurs de programme	88	86	2
Total	547	535	12

Sous-activité de programme : Évaluer les impacts du développement sur les écosystèmes aquatiques

Description : Donner des conseils scientifiques sur les impacts potentiels, les mesures d'atténuation, les risques et les règlements qui confèrent des pouvoirs relatifs à la gestion de l'habitat en vertu de la *Loi sur les pêches*, la Politique de gestion de l'habitat du poisson, la *Loi sur les espèces en péril*, la *Loi sur les océans*, la *Loi sur la protection des eaux navigables* et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Résultats attendus : Prestation de conseils scientifiques éclairés sur les impacts potentiels, les mesures d'atténuation et les risques associés aux activités de développement, sur les produits chimiques toxiques et les contaminants, et sur les écosystèmes aquatiques afin d'aider le Ministère à s'acquitter de ses responsabilités réglementaires.

Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
Donner des conseils sur l'élaboration d'un cadre de gestion des risques pour la gestion de l'habitat du poisson, notamment sur la quantification de la gravité des effets sur l'habitat et de sa vulnérabilité, ainsi que sur le cheminement des effets d'un certain nombre d'activités qui pourraient avoir une incidence sur l'habitat du poisson.	Le Programme scientifique a fourni au Programme de gestion de l'habitat des conseils revus par les pairs sur les données à l'appui des cheminements des effets afin de clarifier les relations de cause à effet dans le cas des activités de développement sur terre et dans l'eau qui nuisent à l'habitat du poisson. Le Programme scientifique a aussi examiné de possibles méthodes de quantification des éléments du Cadre de gestion des risques afin de répondre aux besoins du Programme de gestion de l'habitat.
Établir une chaire de recherche universitaire dans le domaine de la gestion des risques liés à la gestion de l'habitat.	La notion d'établir une chaire de recherche universitaire dans le domaine de la gestion des risques appliquée à la gestion de l'habitat a été étudiée plus à fond. On a décidé de reporter l'établissement d'une telle chaire compte tenu de l'effort et des engagements que cela exige de toutes les parties. Le Centre d'expertise pour l'évaluation des risques posés par les espèces aquatiques envahissantes a vu le jour, bien qu'il ne soit pas axé exclusivement sur l'habitat du poisson. La mission première du centre consiste à évaluer les risques posés par les espèces aquatiques envahissantes. On s'attend à ce que le savoir nouveau généré par le Centre permette d'évaluer les risques biologiques en général, ce qui sera utile en gestion de l'habitat.

<i>Activités prévues pour 2005-2008</i>	<i>Résultats obtenus en 2005-2006</i>
Continuer de travailler avec des partenaires de la communauté scientifique qui étudie les milieux marins et d'eau douce afin de mieux comprendre les effets potentiels de l'activité industrielle sur les écosystèmes aquatiques ainsi que l'efficacité des mesures d'atténuation connexes.	Des centres d'expertise ont été établis dans les domaines suivants pour donner au pays les moyens scientifiques d'évaluer les incidences de l'activité industrielle sur les écosystèmes aquatiques et pour accroître la collaboration entre le Secteur des sciences du MPO, les universités et d'autres collaborateurs clés du milieu scientifique national : <ul style="list-style-type: none"> ▪ évaluation des risques posés par les espèces aquatiques envahissantes; ▪ analyse des produits chimiques toxiques; ▪ impact de l'hydroélectricité sur le poisson et son habitat; ▪ pesticides.

Sous-activité de programme : Évaluer les impacts du développement sur les écosystèmes aquatiques; cartographier le plancher océanique; assurer la gestion intégrée des données scientifiques

Description : Fournir des conseils, de l'information et des services de gestion de données pour appuyer la gestion intégrée des espaces océaniques.

Résultats attendus : Une gestion des océans documentée par des activités scientifiques axées sur l'écosystème et une gestion intégrée des données multidisciplinaires.

<i>Activités prévues pour 2005-2008</i>	<i>Résultats obtenus en 2005-2006</i>
Aider à identifier les zones d'importance écologique et biologique et préparer des rapports d'examen de l'écosystème.	Des lignes directrices pour la délimitation de zones d'importance écologique et biologique ont été complétées. Des rapports d'examen et d'évaluation de l'écosystème (REEE) provisoires ont été préparés pour chacune des cinq ZEGO.
Améliorer la gestion des données afin de faciliter l'utilisation efficace des données historiques et la conservation des bases de données actuelles et archivées.	Afin de préparer les REEE pour les cinq ZEGO, il a fallu récupérer de vastes quantités de données historiques. Les données courantes et historiques qui ont servi à préparer les REEE ont été adéquatement documentées et archivées pour en assurer continuellement la disponibilité.
Continuer de mettre sur pied des équipes d'experts scientifiques multidisciplinaires afin de répondre aux exigences associées à l'approche écosystémique.	Des centres d'expertise géographiques et virtuels sur des sujets précis ont été établis de façon à mieux intégrer l'expertise scientifique multidisciplinaire de l'intérieur comme de l'extérieur du MPO. Le MPO a commencé à recruter de 12 à 15 chercheurs scientifiques multidisciplinaires pour mieux répondre à l'éventail des compétences exigées pour le déploiement d'une écosystémique. Le MPO a commencé à élaborer une stratégie de ressources humaines à long terme qui accentue la collaboration et qui favorise l'adoption d'approches multidisciplinaires.

Sous-activité de programme : Déterminer le rôle des océans dans le climat mondial; évaluer l'impact de la variabilité du climat sur les écosystèmes aquatiques

Description : Effectuer des recherches et un suivi qui permettront de prévoir les réactions des océans aux changements climatiques, et évaluer les impacts potentiels sur le milieu marin, les écosystèmes, les poissons et les mammifères.

Résultats attendus : Meilleure compréhension du rôle des océans dans le climat mondial, ainsi que des stratégies d'atténuation et d'adaptation pour la gestion des écosystèmes aquatiques en période de variabilité et de changements climatiques.

Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
Continuer de participer à des programmes de recherche coordonnée à l'échelle nationale et internationale qui fournissent des données précieuses sur le rôle de l'océan Arctique et des autres océans dans le climat, ainsi que sur les conséquences de la variabilité et des changements climatiques sur les écosystèmes aquatiques.	Le Programme scientifique du MPO a participé à plusieurs programmes de recherche coordonnée à l'échelle nationale et internationale sur la problématique du climat. Cette recherche continue à faire un peu plus la lumière sur les processus climatiques, ce qui nous permet de mieux comprendre les conséquences des changements et de la variabilité climatiques sur les écosystèmes marins et notre capacité de les prévoir.
Élaborer des modèles de couplage océan-atmosphère-glace et des modèles climatiques qui intègrent des sous-modèles biologiques.	Le MPO collabore avec Environnement Canada et d'autres partenaires à concevoir des modèles océan-atmosphère-glace et des modèles climatiques à couplage opérationnel dont l'échelle temporelle va de jours à des décennies. Les scientifiques du MPO se sont taillés une place de chefs de file mondiaux au chapitre du développement des modèles bio-géo-chimiques dans ces systèmes couplés.

LE MPO À L'ŒUVRE ...

Le MPO intervient pour garantir des écosystèmes aquatiques sains et productifs pour l'exploration pétrolière et gazière

Le Centre de recherche environnementale sur le pétrole et le gaz extracôtiers (CREPGE) est un centre d'expertise virtuel qui coordonne les travaux de recherche sur les incidences environnementales et océanographiques de l'exploration, de la production et du transport des hydrocarbures extracôtiers. Le CREPGE mise sur l'expertise déjà disponible à l'Institut océanographique de Bedford pour étudier des questions spécialisées dans le domaine de la recherche pétrolière et gazière. Le CREPGE cherche aussi à favoriser le partage des compétences et des ressources dans un contexte international.

En ce qui a trait à l'exploration pétrolière et gazière sur la terre ferme, le MPO a effectué des recherches, en 2005, pour prodiguer des conseils et prendre des décisions à caractère scientifique, et ce, conformément à sa responsabilité réglementaire de protéger le poisson et son habitat dans le cadre du projet d'aménagement du gazoduc de la vallée du Mackenzie. Ce projet pourrait avoir des répercussions environnementales considérables dans le Nord canadien en raison de la construction du gazoduc et des activités pétrolières et gazières connexes. Le MPO étudie l'énoncé des incidences environnementales et formule des recommandations à cet égard en plus d'effectuer des travaux de recherche scientifiques pour garantir une surveillance et une évaluation suffisantes des éventuelles incidences environnementales néfastes des activités pétrolières et gazières induites. Les scientifiques du MPO font des études sur terre et en mer ainsi que des recherches pour combler les lacunes en matière d'information que l'on a identifiées lors d'ateliers communautaires. On étudie la fréquentation saisonnière de la mer de Beaufort par des espèces de poissons marins et anadromes ainsi que les principales voies de migration. Des études de télémétrie du béluga déterminent la fréquentation saisonnière de la mer de Beaufort et les voies de migration annuelle. D'autres études examinent les répercussions éventuelles des activités pétrolières et gazières extracôtiers sur l'abondance, le comportement de mise bas et d'élevage des petits et la migration annuelle des phoques de la mer de Beaufort. Des scientifiques du MPO participent au programme multipartite de cartographie des habitats côtiers de la mer de Beaufort, dans le cadre duquel on examine toutes les dimensions de l'écosystème marin pour identifier les zones qui pourraient exiger l'adoption de mesures supplémentaires de précaution ou de prévention durant la planification de la mise en valeur future des hydrocarbures en mer.

<http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/cooger-crepge/>





Le NGCC Hudson, un navire de recherche de la GCC, s'approche de la plateforme pétrolière Hibernia, au large de Terre-Neuve

Section 3 — Renseignements supplémentaires

Dans la présente section :

- ◆ Survol
- ◆ Analyse des tendances
- ◆ Tableaux financiers
- ◆ Renseignements sur d'autres exigences de déclaration

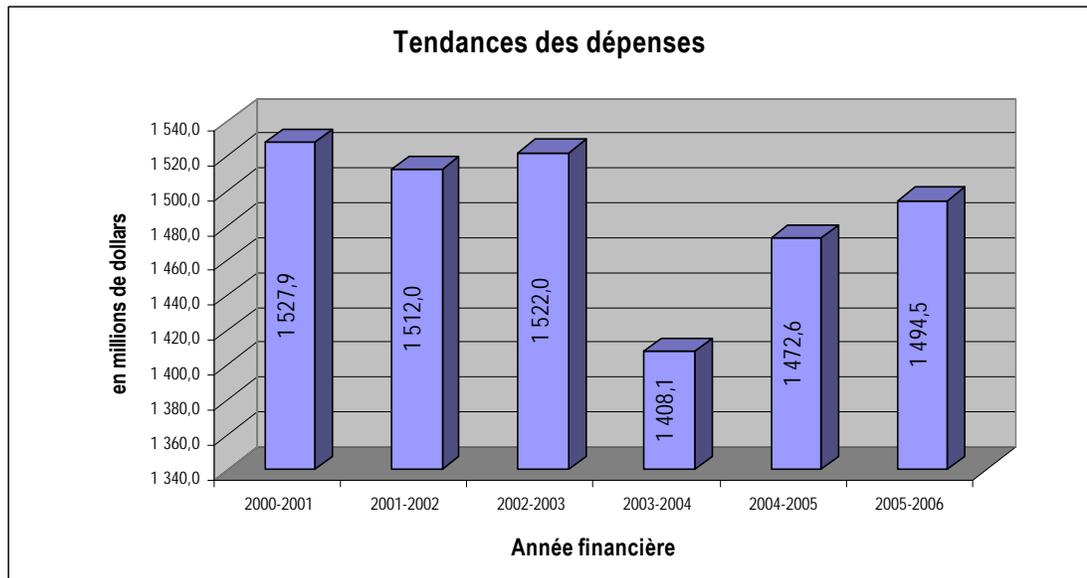
Survol

La présente section présente :

- une analyse des tendances des dépenses récentes du Ministère;
- des tableaux financiers;
- des renseignements sur d'autres exigences de déclaration

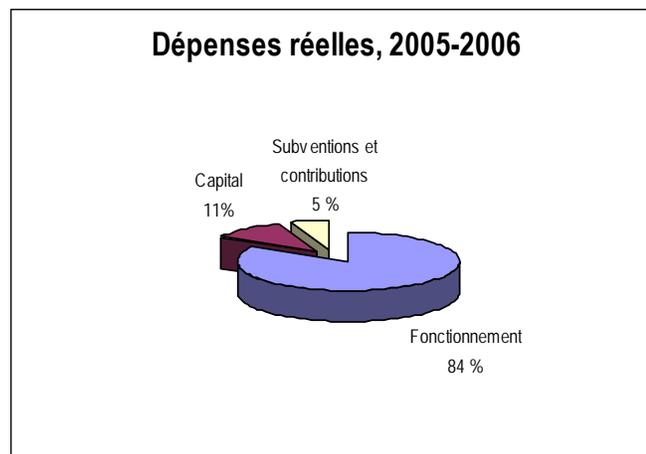
Analyse des tendances

Durant l'exercice 2005-2006, les dépenses réelles du Ministère ont atteint 1 494,5 millions de dollars. Il s'agit d'une hausse de moins de 2 % par rapport à 2004-2005.



Comme l'illustre le graphique ci-dessus, les dépenses ministérielles ont peu varié entre le début et la fin de la période visée, sauf pour une baisse en 2003-2004, qui s'explique en bonne partie par le report en 2004-2005 du financement accordé pour le Programme d'accès aux pêches.

Le diagramme circulaire qui suit montre la répartition des dépenses effectuées en 2004-2005. Y sont incluses les dépenses obligatoires.



Tableaux financiers

Les tableaux financiers de la section que voici présente les renseignements suivants sur le ministère des Pêches et des Océans :

- le total prévu au *Budget principal des dépenses* tel qu'il est présenté dans le *Budget des dépenses 2005-2006*;
- le total des dépenses prévues tel qu'il est présenté dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2005-2006*;
- les autorisations totales reçues durant l'exercice (c.-à-d. par l'entremise du *Budget principal des dépenses*) ainsi que les fonds obtenus par l'entremise de mandats spéciaux de la gouverneure générale, du crédit 5 du Conseil du Trésor (éventualités du gouvernement) et du crédit 10 du Conseil du Trésor (initiatives pangouvernementales).
- le total des dépenses réelles (*Comptes publics du Canada, 2004-2005*).

Veuillez noter que les chiffres des tableaux suivants ont été arrondis au million près, d'où l'inscription d'un 0 pour les chiffres qui ne peuvent s'exprimer en millions. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Comparaison des dépenses prévues aux dépenses réelles par activité de programme

Le tableau 1 présente une ventilation des sommes prévues au *Budget principal des dépenses*, des dépenses prévues au moment du dépôt du *Rapport sur les plans et les priorités*, des autorisations totales finales (qui comprennent les mandats spéciaux) et des dépenses réelles finales par activité de programme du Ministère.

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues aux dépenses réelles (en millions de dollars)

Activité de programme	2004-2005 Dépenses réelles	2005-2006			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Voies navigables sécuritaires et accessibles					
Garde côtière canadienne	609,6	597,0	599,3	654,8	611,3
Ports pour petits bateaux	114,9	102,1	102,4	107,0	118,3
Sciences	50,4	46,6	46,8	55,0	48,1
Total – Voies navigables sécuritaires et accessibles	774,9	745,7	748,5	816,8	777,7
Pêches et aquaculture durables					
Gestion des pêches	358,9	368,0	369,0	393,6	364,8
Aquaculture	1,4	5,1	5,1	9,5	5,1
Sciences	185,6	174,5	175,2	195,5	184,6
Total – Pêches et aquaculture durables	545,9	547,6	549,3	598,6	554,5
Écosystèmes aquatiques sains et productifs					
Gestion des océans	18,8	21,6	21,7	24,5	21,7
Gestion de l'habitat	71,6	66,4	66,5	75,1	69,2
Sciences	61,5	58,9	59,1	64,7	71,4
Total – Écosystèmes aquatiques sains et productifs	151,9	146,9	147,3	164,3	162,3
Total	1 472,6	1 440,1	1 445,1	1 579,7	1 494,5

Les dépenses prévues ont été rajustées en 2005-2006 en fonction du report de dépenses d'immobilisations de 5,0 millions de dollars. Au moment du dépôt du *Rapport sur les plans et les priorités*, certains projets d'immobilisations n'avaient pas commencé comme prévu durant l'exercice 2004-2005, si bien que le financement connexe a été reporté à l'exercice 2005-2006. On a par la suite constaté que le financement ne serait pas requis avant 2006-2007. Le Ministère a donc demandé la permission d'inscrire cette somme au *Budget principal des dépenses* de 2006-2007.

Écarts entre les dépenses prévues et les dépenses réelles

En 2005-2006, les dépenses prévues du Ministère se chiffraient à 1 445,1 millions de dollars, tandis que ses dépenses réelles ont totalisé 1 495 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 49,4 millions de dollars. Cet écart s'explique surtout par les augmentations et les diminutions suivantes :

- de nouveaux besoins de dépenses à être financés par l'entremise de mandats spéciaux de la gouverneure générale (162,1 millions de dollars), y compris du financement pour des besoins opérationnels de base tels que les opérations de la Garde côtière canadienne, les activités de conservation et de protection et la recherche scientifique (53,7 millions de dollars), et les approbations additionnelles reçues par le Ministère pour couvrir l'accroissement des frais de personnel par suite de la négociation de conventions collectives (40,2 millions de dollars);
- l'augmentation des coûts pour le gouvernement des cotisations et des paiements aux comptes du Régime de pensions de retraite de la fonction publique (8,5 millions de dollars), du Régime de pensions du Canada, du Régime de rentes du Québec, des prestations de décès et de l'assurance-emploi;
- la réduction des dépenses prévues au titre des reports du budget de fonctionnement pour des programmes précis (30,4 millions de dollars), qui s'ajoutent au montant déclaré non requis durant la période visée par les mandats spéciaux de la gouverneure générale (23,5 millions de dollars);
- une baisse des dépenses prévues au titre des subventions et contributions (28,5 millions de dollars), qui est surtout attribuable au retrait de permis de pêche pour leur transfert à des groupes autochtones (24,8 millions de dollars) et qui ne comprend pas la réduction, après examen, des fonds consacrés à l'Initiative de l'après-*Marshall* (10,0 millions de dollars);
- les réductions pour de grands projets d'immobilisations qui ne sont pas allés de l'avant comme prévu (21,5 millions de dollars), y compris le report de financement pour l'aéroglysseur (10,5 millions de dollars) et le Système d'identification automatique (11,0 millions de dollars) de l'exercice financier 2005-2006 à de futurs exercices.
- les réductions découlant des décisions d'examen des dépenses annoncées dans le Budget 2005 (20,8 millions de dollars), y compris l'Initiative de l'après-*Marshall* (10,0 millions de dollars), les économies réalisées au chapitre des achats (2,2 millions de dollars) et d'autres réductions (8,6 millions de dollars);
- une réduction d'autorisation imposée pour le manque à gagner du Ministère (9,9 millions de dollars);
- des fonds pour acquitter les frais juridiques du ministère de la Justice (6,0 millions de dollars).

Veillez noter que d'autres explications sur les écarts entre les dépenses prévues et les autorisations totales et entre les autorisations totales et les dépenses réelles vous seront données plus loin.

Utilisation des ressources par activité de programme

Le tableau 2 présente le *Budget principal des dépenses*, les dépenses prévues, les autorisations totales et les dépenses réelles selon l'activité de programme et le crédit.

Veillez noter ce qui suit en regard des dépenses de fonctionnement :

- Les dépenses de fonctionnement comprennent les postes législatifs suivants : le traitement et l'allocation pour automobile du Ministre, les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, les dépenses de produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne et le remboursement des sommes créditées aux revenus au cours des années précédentes.
- Les dépenses de fonctionnement présentées comprennent les revenus disponibles, ce qui signifie que ces derniers n'ont pas été soustraits du montant affiché. Ils le sont séparément de façon à obtenir les dépenses nettes pour chaque activité de programme. Vous trouverez une description complète des revenus disponibles au tableau 6.

Tableau 2 : Utilisation des ressources par activité de programme, 2005-2006 (en millions de dollars)

Activité de programme	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions	Total des dépenses brutes	Moins : revenus disponibles	Total des dépenses nettes
Garde côtière canadienne						
<i>Budget principal des dépenses</i>	512,4	130,1	4,6	647,1	50,1	597,0
<i>Dépenses prévues</i>	512,4	132,4	4,6	649,4	50,1	599,3
<i>Autorisations totales</i>	578,9	120,5	5,5	704,9	50,1	654,8
Dépenses réelles	547,5	101,6	5,4	654,5	43,2	611,3
Ports pour petits bateaux						
<i>Budget principal des dépenses</i>	77,0	24,7	0,5	102,1	—	102,1
<i>Dépenses prévues</i>	77,0	24,9	0,5	102,4	—	102,4
<i>Autorisations totales</i>	75,8	30,7	0,5	107,0	—	107,0
Dépenses réelles	81,8	36,0	0,5	118,3	—	118,3
Sciences (Voies navigables sécuritaires et accessibles)						
<i>Budget principal des dépenses</i>	44,8	1,5	0,2	46,6	—	46,6
<i>Dépenses prévues</i>	44,9	1,7	0,2	46,8	—	46,8
<i>Autorisations totales</i>	53,1	1,7	0,3	55,0	—	55,0
Dépenses réelles	44,8	3,2	0,1	48,1	—	48,1
Gestion des pêches						
<i>Budget principal des dépenses</i>	246,2	8,4	113,4	368,0	—	368,0
<i>Dépenses prévues</i>	246,2	9,4	113,4	369,0	—	369,0
<i>Autorisations totales</i>	273,5	9,4	110,7	393,6	—	393,6
Dépenses réelles	279,4	11,6	73,8	364,8	—	364,8
Aquaculture						
<i>Budget principal des dépenses</i>	4,9	0,2	0,0	5,1	—	5,1
<i>Dépenses prévues</i>	4,9	0,2	0,0	5,1	—	5,1
<i>Autorisations totales</i>	9,2	0,3	0,0	9,5	—	9,5
Dépenses réelles	4,9	0,2	0,0	5,1	—	5,1
Sciences (Pêches et aquaculture durables)						
<i>Budget principal des dépenses</i>	168,1	5,7	0,6	174,5	—	174,5
<i>Dépenses prévues</i>	168,2	6,4	0,6	175,2	—	175,2
<i>Autorisations totales</i>	187,1	7,7	0,7	195,5	—	195,5
Dépenses réelles	176,3	7,9	0,4	184,6	—	184,6
Gestion des océans						
<i>Budget principal des dépenses</i>	20,8	0,7	0,1	21,6	—	21,6
<i>Dépenses prévues</i>	20,8	0,8	0,1	21,7	—	21,7
<i>Autorisations totales</i>	23,2	0,8	0,6	24,5	—	24,5
Dépenses réelles	20,3	0,9	0,6	21,7	—	21,7
Gestion de l'habitat						
<i>Budget principal des dépenses</i>	64,2	2,2	0,0	66,4	—	66,4
<i>Dépenses prévues</i>	64,1	2,4	0,0	66,5	—	66,5
<i>Autorisations totales</i>	71,7	2,2	1,2	75,1	—	75,1
Dépenses réelles	66,1	2,6	0,5	69,2	—	69,2
Sciences (Écosystèmes aquatiques sains et productifs)						
<i>Budget principal des dépenses</i>	56,6	1,9	0,4	58,9	—	58,9
<i>Dépenses prévues</i>	56,6	2,1	0,4	59,1	—	59,1
<i>Autorisations totales</i>	62,3	2,0	0,4	64,7	—	64,7
Dépenses réelles	67,4	3,9	0,1	71,4	—	71,4
Total : Budget principal des dépenses	1 195,0	175,3	119,8	1 490,2	50,1	1 440,1
Total : Dépenses prévues	1 195,1	180,3	119,8	1 495,2	50,1	1 445,1
Total : Autorisations	1 334,6	175,3	119,9	1 629,8	50,1	1 579,7
Total : Dépenses réelles	1 288,5	167,9	81,3	1 537,7	43,2	1 494,5
Autres revenus et dépenses						
Moins : Revenu non disponibles						
<i>Dépenses prévues</i>						(50,8)
<i>Autorisations totales</i>						(50,8)
Dépenses réelles						(66,3)
Coût des services fournis par d'autres ministères						
<i>Dépenses prévues</i>						93,1
<i>Autorisations totales</i>						99,8
Dépenses réelles						99,8
Coût net du programme						
<i>Dépenses prévues</i>						1 487,4
<i>Autorisations totales</i>						1 628,7
Dépenses réelles						1 528,0

Écarts entre les dépenses prévues et les autorisations totales

Le Ministère prévoyait dépenser 1 445,1 millions de dollars en 2005-2006, mais il a conclu l'année avec l'autorisation révisée d'en dépenser 1 579,7 millions, soit 134,6 millions de plus que prévu, ce qui s'explique, par crédit, comme suit :

Dépenses de fonctionnement (augmentation de 139,5 millions de dollars)

Cette augmentation est principalement attribuable à de nouveaux besoins de dépenses ayant été financés par l'entremise de mandats spéciaux de la gouverneure générale. Ce financement était requis pour répondre à des besoins opérationnels de base tels que les opérations de la Garde côtière canadienne, les activités de conservation et de protection et la recherche scientifique. Des fonds additionnels ont aussi été consentis pour couvrir l'accroissement des frais de personnel par suite de la négociation de conventions collectives et l'augmentation des coûts associés au rajustement obligatoire au régime d'avantages sociaux des employés. Mais les nouvelles dépenses susmentionnées ont été contrebalancées en partie par les réductions découlant des décisions d'examen des dépenses et le manque à gagner chronique.

Dépenses d'immobilisations (diminution de 5,0 millions de dollars)

Au moment du dépôt du *Rapport sur les plans et les priorités*, certains projets d'immobilisations n'avaient pas commencé comme prévu durant l'exercice 2004-2005, si bien que le financement connexe a été reporté à l'exercice 2005-2006. On a par la suite constaté que le financement ne serait pas requis avant 2006-2007. Le Ministère a donc demandé la permission d'inscrire cette somme au *Budget principal des dépenses* de 2006-2007.

En plus du rajustement susmentionné, le Ministère a également reçu un total 14,5 millions de dollars en fonds d'immobilisations par l'entremise des mandats spéciaux de la gouverneure générale. Ce financement se répartissait comme suit :

- 11,0 millions de dollars pour assurer le financement d'opérations de base comme les opérations de la Garde côtière canadienne, les activités de conservation et de protection et la recherche scientifique;
- 2,5 millions de dollars pour définir le projet d'acquisition de huit patrouilleurs semi-hauturiers dans le but d'assurer la sécurité maritime sur la Voie maritime du Saint-Laurent et les Grands Lacs.;
- 1,0 million de dollars pour l'approbation préliminaire du projet de façon à pouvoir procéder à l'acquisition de deux navires de recherche sur les pêches en haute mer pour la Garde côtière canadienne.

Veillez toutefois noter que ces nouveaux fonds ont été contrebalancés entièrement par les réductions en regard de grands projets d'immobilisations qui ne sont pas allés de l'avant comme prévu, y compris le report de financement pour l'aéroglysseur et le Système d'identification automatique de l'exercice financier 2005-2006 à de futurs exercices.

Subventions et contributions (augmentation de 0,1 million de dollars)

L'augmentation de 0,1 million de dollars des dépenses de subventions et contributions a été consentie au Ministère par un crédit 5 du Conseil du Trésor (éventualités du gouvernement) pour venir en aide aux organisations associées aux dossiers de la recherche, du développement, de la gestion et de la promotion dans le domaine des pêches et des océans.

Écarts entre les autorisations totales et les dépenses réelles

Les écarts entre les dépenses prévues et les dépenses réelles par activité de programme sont très souvent attribuables à des réaffectations internes occasionnées par des opérations navales se produisant en cours d'année. Par exemple, un navire peut partir en mission pour des motifs aussi divers que la recherche scientifique, la conservation et la protection ainsi que la recherche et le sauvetage; chacune de ces raisons est rattachée à une activité de programme donnée. Mais il se peut qu'on ne connaisse pas encore le montant à prévoir pour ces activités au moment d'établir le *Budget principal des dépenses*, d'où la nécessité de réaffecter des dépenses en cours d'exercice.

Le Ministère avait l'autorisation de faire des dépenses totales de 1 579,7 millions de dollars en 2005-2006, mais il a conclu l'année en ayant fait des dépenses réelles 1 494,5 million de dollars, soit 85,2 million de dollars de moins que les autorisations totales, ce qui s'explique, par crédit, comme suit :

Dépenses de fonctionnement (diminution de 39,3 millions de dollars)

L'écart à la baisse de 39,3 millions de dollars entre les autorisations totales et les dépenses réelles résulte surtout de reports propres à certains programmes (30,4 millions de dollars) et du versement de sommes pour acquitter les frais juridiques du ministère de la Justice (6,0 millions de dollars). Veuillez noter que les reports propres à certains programmes s'ajoutent au montant déclaré non requis durant la période visée par les mandats de la gouverneure générale.

Dépenses d'immobilisations (diminution de 7,4 millions de dollars)

L'écart à la baisse de 7,4 millions de dollars entre les autorisations totales et les dépenses réelles est attribuable au fait que certains grands projets d'immobilisations ne sont pas allés de l'avant comme prévu, y compris le report de financement pour l'aéroglossier et le Système d'identification automatique de l'exercice financier 2005-2006 à de futurs exercices. Veuillez noter qu'une partie de ce financement a servi à payer pour de nouvelles dépenses dont on a sollicité les fonds correspondants par l'entremise de mandats spéciaux de la gouverneure générale.

Subventions et contributions (diminution de 38,5 millions de dollars)

La baisse de 38,5 millions en subventions et contributions est surtout attribuable au retrait de permis de pêche pour leur transfert à des groupes autochtones (24,8 millions de dollars) et à la réduction, après examen, des fonds consacrés à l'Initiative de l'après-Marshall (10,0 millions de dollars).

Postes votés et législatifs

Le tableau 3 résume les ressources que le Parlement consent au Ministère par l'intermédiaire des lois de crédits. Un crédit précise le montant consacré à chaque catégorie de dépenses. Pêches et Océans Canada reçoit des crédits pour les dépenses de fonctionnement (crédit 1), les dépenses d'immobilisations (crédit 5) et les subventions et contributions (crédit 10). Les éléments marqués d'un « L » dans la colonne des crédits correspondent aux dépenses législatives que le Parlement a approuvées par l'entremise d'autres lois qui précisent l'objectif et les modalités des dépenses. Les dépenses législatives ne figurent dans le *Budget supplémentaire des dépenses* qu'à titre d'information et ne requièrent pas de loi de crédits distincte.

Tableau 3 : Postes votés et législatifs, 2005-2006 (en millions de dollars)

Poste	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Ressources réelles
1 Fonctionnement	1 029,4	1 029,4	1 160,5	1 121,8
5 Capital	175,3	180,3	175,3	167,9
10 Subventions et contributions	119,8	119,8	119,8	81,3
(L) Ministre des Pêches et Océans – traitement et allocation pour automobile	0,1	0,1	0,1	0,1
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	115,5	115,5	122,4	122,4
(L) Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne	—	—	1,6	1,0
(L) Remboursement de sommes créditées aux revenus au cours d'années précédentes	—	—	—	—
Total	1 440,1	1 445,1	1 579,7	1 494,5

Services reçus à titre gracieux

Le Tableau 4 montre le coût net pour le Ministère en 2005-2006.

Tableau 4 : Services reçus à titre gracieux, 2005-2006 (en millions de dollars)

Total des dépenses réelles	1 494,5
Plus : Services reçus à titre gracieux	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	41,6
Part des primes d'assurance des employés payée par l'employeur et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (à l'exclusion des fonds renouvelables)	54,3
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement social Canada	1,6
Salaires et dépenses connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	2,4
Sous-total	99,8
Moins : Revenus non disponibles	66,3
Coût net pour le Ministère	1 528,0

Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles

Le Tableau 5 présente les revenus réels du Ministère par activités de programme de 2004-2005 à 2005-2006 ainsi que les revenus prévus et les autorisations totales pour 2005-2006.

Tableau 5 : Revenus disponibles et non disponibles par activité de programme, 2005-2006 (en millions de dollars)

Activité de programme	Revenus réels, 2004-2005	Revenus prévus, 2005-2006	Autorisations totales 2005-2006	Revenus réels 2005-2006
Revenus disponibles				
Garde côtière canadienne				
<i>Dragage d'entretien du chenal maritime du Saint-Laurent</i>	4,6	4,6	4,6	4,3
<i>Droits de services à la navigation maritime</i>	28,4	27,8	27,8	32,1
<i>Droits de péage radiotéléphonique de la Garde côtière</i>	0,0	0,1	0,1	0,0
<i>Déductions des employés pour la location de logements</i>	0,0	0,1	0,0	—
<i>Droits de services de déglacage</i>	4,8	13,8	13,8	5,8
<i>Collège de la Garde côtière canadienne</i>	1,8	3,7	3,7	0,5
<i>Divers</i>	0,7	—	0,0	0,4
Total des revenus non disponibles	40,4	50,1	50,1	43,2
Revenus non disponibles *				
Garde côtière canadienne				
<i>Aides à la navigation dans le chenal profond entre Montréal et le lac Érié</i>	—	0,2	0,2	—
<i>Location de terrains, d'immeubles et d'équipement</i>	—	0,2	0,2	—
<i>Divers</i>	—	—	—	0,1
	—	0,4	0,4	0,1
Ports pour petits bateaux				
Ports pour petits bateaux	—	1,4	1,4	1,6
	—	1,4	1,4	1,6
Sciences – Voies navigables sécuritaires et accessibles				
<i>Vente de cartes et de publications</i>	—	2,1	2,1	2,1
<i>Permis de transfert de technologie</i>	—	0,5	0,5	0,7
	—	2,6	2,6	2,7
Gestion des pêches				
<i>Permis de pêche commerciale</i>	—	45,9	45,9	45,2
<i>Location de terrains, d'immeubles et d'équipement</i>	—	0,3	0,3	0,2
	—	46,2	46,2	45,4
Sciences – Pêches et aquaculture durables				
<i>Permis de transfert de technologie</i>	—	—	—	0,1
	—	—	—	0,1
Gestion de l'habitat				
<i>Location de terrains, d'immeubles et d'équipement</i>	—	0,1	0,1	0,1
	—	0,1	0,1	0,1
Sciences – Écosystèmes aquatiques sains et productifs				
<i>Permis de transfert de technologie</i>	—	0,1	0,1	—
	—	0,1	0,1	—
Sous-total des revenus disponibles	—	50,8	50,8	49,9

Activité de programme	Revenus réels, 2004-2005	Revenus prévus, 2005-2006	Autorisations totales 2005-2006	Revenus réels 2005-2006
Revenus imprévus				
Revenus internes	—	—	—	0,6
Produits de placements	—	—	—	0,1
Remboursements / correction des dépenses de l'exercice précédent	—	—	—	3,1
Ventes de biens excédentaires de l'État	—	—	—	0,9
Vente de Garden City	—	—	—	5,0
Divers (saisies, confiscations, amendes et autres recettes)	—	—	—	6,6
Sous-total des revenus imprévus	—	—	—	16,4
Total des revenus non disponibles	—	50,8	50,8	66,3
Revenus totaux	—	100,9	100,9	109,6

* La structure de rapport ayant changé, aucune donnée comparative n'est disponible. Veuillez consulter le *Rapport ministériel sur le rendement 2004-2005* pour des données antérieures.

Description par type de revenus

Les revenus disponibles correspondent aux montants perçus par suite de l'acquittement de frais d'utilisation ou pour le recouvrement des coûts des services ministériels. Il s'agit surtout de frais perçus par la Garde côtière canadienne (GCC) en regard des services à la navigation maritime, des services de déglçage et de la gestion du programme de dragage d'entretien du chenal maritime du Saint-Laurent pour le compte de l'industrie. Le Ministère est autorisé à dépenser les sommes qu'il reçoit à titre de recettes disponibles. C'est pourquoi elles sont soustraites des dépenses de fonctionnement au tableau 1 et soustraites dans une colonne différente au tableau 2.

Les revenus non disponibles correspondent aux montants perçus pour les permis de pêche, les cartes hydrographiques et divers autres produits et services ministériels. Le Ministère n'est pas autorisé à dépenser ces sommes de nouveau.

Les revenus non prévus comprennent les recettes perçues d'autres ministères fédéraux, les produits de la vente de biens excédentaires de l'État et des recettes diverses, comme celles provenant de saisies, de confiscations et d'amendes.

Explication des écarts entre les montants des revenus

Les revenus disponibles sont demeurés relativement constants durant la période visée. Le montant des revenus disponibles se maintient constamment sous le total des recettes prévues de 50,1 millions de dollars. Comme au cours des années passées, l'écart par rapport au montant prévu tient surtout au manque à gagner en droits de services de déglçage. Les recettes prévues à ce titre se fondent sur un barème qui n'a été appliqué qu'en partie. Le Ministère a perçu 8,0 millions de dollars de moins que prévu en droits de services de déglçage. L'augmentation des recettes dans d'autres secteurs a toutefois permis de combler partiellement cet écart.

Utilisation des ressources par direction générale ou secteur

Le Tableau 6 présente les dépenses prévues et réelles par activité de programme et par organisation.

Tableau 6 : Utilisation des ressources par activité de programme et organisation, 2005-2006 (en millions de dollars)

	CCG	Ports pour petits bateaux	Gestion des pêches et de l'aquaculture	Gestion des océans et de l'habitat	Sciences	Facilitateurs de programme	Total
Voie navigables sécuritaires et accessibles							
Garde côtière canadienne							
Dépenses prévues	497,9	—	—	—	—	101,4	599,3
Dépenses réelles	507,4	—	—	—	—	103,9	611,3
Ports pour petits bateaux							
Dépenses prévues	—	86,1	—	—	—	16,3	102,4
Dépenses réelles	—	95,8	—	—	—	22,5	118,3
Sciences							
Dépenses prévues	—	—	—	—	36,5	10,3	46,8
Dépenses réelles	—	—	—	—	37,5	10,6	48,1
Pêches et aquaculture durables							
Gestion des pêches							
Dépenses prévues	—	—	313,8	—	—	55,2	369,0
Dépenses réelles	—	—	305,3	—	—	59,5	364,8
Aquaculture							
Dépenses prévues	—	—	4,0	—	—	1,1	5,1
Dépenses réelles	—	—	4,0	—	—	1,1	5,1
Sciences							
Dépenses prévues	—	—	—	—	137,2	38,0	175,2
Dépenses réelles	—	—	—	—	143,0	41,6	184,6
Ecosystèmes aquatiques sains et productifs							
Gestion des océans							
Dépenses prévues	—	—	—	16,9	—	4,8	21,7
Dépenses réelles	—	—	—	16,0	—	5,7	21,7
Gestion de l'habitat							
Dépenses prévues	—	—	—	52,0	—	14,5	66,5
Dépenses réelles	—	—	—	53,7	—	15,5	69,2
Sciences							
Dépenses prévues	—	—	—	—	46,4	12,7	59,1
Dépenses réelles	—	—	—	—	59,7	11,7	71,4
Total							
Dépenses prévues	497,9	86,1	317,8	68,9	220,1	254,3	1 445,1
Dépenses réelles	507,4	95,8	309,3	69,7	240,2	272,1	1 494,5

Renseignements sur les dépenses de projet

Le tableau 7 présente l'ensemble des projets d'immobilisations prévus et en cours qui dépassent le pouvoir d'approbation de projets du Ministère, en l'occurrence :

- 2,2 millions de dollars pour les projets de nouvelles technologies de l'information;
- 5 millions de dollars pour les projets de remplacement de technologies de l'information;
- 20 millions de dollars pour tous les autres projets.

Tableau 7 : Renseignements sur les dépenses de projet, 2005-2006 (en millions de dollars)

Activité de programme/ Provinc / Projet	Coût total estimatif actuel	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses réelles 2004-2005	Budget principal des dépenses 2005-2006	Dépenses prévues, 2005-2006	Autorisations totales 2005-2006	Dépenses réelles 2005-2006
Garde côtière canadienne							
<i>Québec</i>							
Acquisition d'un aéroglysseur (F-AEP)	27,9	—	0,1	10,7	10,7	0,2	0,2
<i>Multi-provinces</i>							
Navires de recherche sur les pêches en haute mer (I-APP)	187,0	—	—	—	—	0,3	0,3
Patrouilleurs semi- hauturiers (I-APP)	146,5	—	—	—	—	0,6	0,6
Système de contrôle des communications maritimes – Modernisation des Services de communications et de trafic maritimes (I-APP)	42,1	0,2	—	2,0	2,0	0,3	0,3

Activité de programme/ Province / Projet	Coût total estimatif actuel	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses réelles 2004-2005	Budget principal des dépenses 2005-2006	Dépenses prévues, 2005-2006	Autorisations totales 2005-2006	Dépenses réelles 2005-2006
Remplacement des embarcations de recherche et sauvetage – Phase II (F-AEP)	41,1	13,0	17,6	8,9	8,9	5,3	5,3
Système d'identification automatique – Financement de sécurité (F-AEP)	20,0	—	1,0	12,0	12,0	1,0	1,0
Facilitateurs de programme – Gestion de l'information et technologies de l'information *							
<i>Multi-provinces</i>							
Remplacement de l'infrastructure informatique régionale (F-AEP)	19,5	1,0	—	2,2	2,2	3,1	3,1
Systèmes pour le milieu de gestion des connaissances électroniques (F-AEP)	7,6	0,4	1,4	0,7	0,7	0,7	0,7
GI/IT – Améliorations à la sécurité (F-AEP)	6,8	—	3,2	1,3	1,3	1,3	1,3

* Les projets énumérés dépassent le pouvoir délégué d'approbation du Ministère pour les projets d'informatique. Dans le cadre de la fonction des facilitateurs de programme du Ministère, les projets d'informatique sont menés pour toutes les activités de programme. Nous avons énuméré les trois projets d'informatique séparément plutôt que d'affecter les coûts annuels de chaque projet à l'ensemble des neuf activités de programme, ce qui diluerait l'information présentée et y créerait de la répétition.

Définitions applicables aux projets d'immobilisations

L'étape de chacun des projets est déterminée en fonction des définitions suivantes du Conseil du Trésor.

Estimation indicative (I) – Il s'agit d'une estimation grossière de l'ordre de grandeur du projet, qui n'est pas suffisamment précise pour justifier l'approbation, par le Conseil du Trésor, d'un objectif relatif aux coûts.

Estimation fondée (F) – Estimation suffisamment précise et fiable pour permettre au Conseil du Trésor de l'approuver à titre d'objectif en ce qui a trait au coût de la phase du projet à l'étude.

Approbation préliminaire du projet (APP) – Autorisation du Conseil du Trésor d'entreprendre un projet en fonction des exigences opérationnelles prévues. Cette approbation s'étend aux objectifs de l'étape de définition du projet et aux dépenses connexes. Les ministères responsables peuvent solliciter l'approbation provisoire après avoir examiné la portée totale du projet et en avoir établi le coût, d'une estimation de niveau indicative, et après avoir établi une estimation fondée du coût de l'étape de définition du projet.

Approbation effective du projet (AEP) – Autorisation du Conseil du Trésor couvrant les objectifs à l'étape de mise en œuvre du projet et les dépenses connexes. Les ministères responsables peuvent solliciter l'approbation effective après avoir établi la portée de l'ensemble du projet et en avoir établi le coût selon une estimation fondée.

Paiements de transfert

Les paiements de transfert de plus de 5 millions de dollars suivants ont été gérés en 2005-2006 :

- le Programme de gestion autochtone des ressources aquatiques et des océans;
- la Stratégie relative aux pêches autochtones; et
- le Programme d'accès aux pêches.

Pour plus de renseignements sur les programmes de paiements de transfert, consulter le site http://www.dfo-mpo.gc.ca/dpr2005-2006/payprog-progpai_f.htm.

État financiers

Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables de la comptabilité d'exercice. Les renseignements supplémentaires non vérifiés présentés dans les tableaux financiers du *Rapport ministériel sur le rendement* sont préparés selon la comptabilité de caisse modifiée et les états financiers rapprochant ces deux méthodes comptables. La note 3 aux pages 10-12 des états financiers rapproche ces deux méthodes comptables.

Vous trouverez les états financiers du MPO à http://www.dfo-mpo.gc.ca/dpr2005-2006/financial-etat_f.htm.

Renseignements sur d'autres exigences de déclaration

Déclaration des frais d'utilisation et des frais d'utilisation externe

Pour les besoins du Tableau 8, le Ministère perçoit deux types de frais : les frais réglementaires (R) et les frais pour autres produits et services (A).

En 2005-2006, le Ministère a poursuivi le travail d'examen des frais externes, déterminant lesquels de ses frais externes sont des « frais d'utilisation » et sont assujettis à la *Loi sur les frais d'utilisation*. Ces frais d'utilisation, qui lui ont permis de réaliser des recettes en 2005-2006, sont donc déclarés au tableau 8. Durant l'examen, le MPO a également conclu que la Politique sur les normes de services pour les frais d'utilisation du Conseil du Trésor s'applique à ses frais d'utilisation, d'où la présentation de ces mêmes activités au tableau 9. Les autres activités relatives aux frais externes du MPO prennent le plus souvent la forme d'ententes contractuelles négociées; les revenus correspondants sont encore présentés au *Tableau 5 : Revenus disponibles et non disponibles par activité de programme, 2005-2006* (en millions de dollars). Pour plus d'information sur l'examen des frais externes, veuillez consulter le *Rapport sur les plans et priorités 2004-2005*.

En 2005-2006, le MPO n'a ni introduit de nouveaux frais d'utilisation ni accru les frais d'utilisation qu'il perçoit déjà.

Tableau 8 : Frais d'utilisation (en milliers de dollars)

Frais d'utilisation	Type de frais *	Pouvoir de fixer des frais	Date de la dernière modification	2005-2006			Années de planification				
				Revenus prévus	Revenus réels	Plein coût	Norme de rendement	Résultats en matière de rendement	Exercice	Revenus prévus	Coût total estimatif
<p><i>Droits de services de dragage d'entretien basés sur la jauge</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Visent à recouvrer des navires commerciaux la totalité des coûts directs engagés par la GCC pour gérer le dragage d'entretien du chenal maritime du Saint-Laurent. Les services fournis consistent à gérer le dragage d'entretien du chenal maritime du Saint-Laurent. 	A	Article 47 de la Loi sur les océans	juin 2003	4 600	4 342	4 342	**	**	2006-2007 2007-2008 2008-2009	4 600 4 600 4 600	4 600 4 600 4 600
<p><i>Droits de services à la navigation maritime</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Visent à recouvrer une partie des pleins coûts engagés par la GCC pour fournir des services à la navigation maritime aux navires commerciaux. Les services fournis comprennent les aides à la navigation de courte portée et les services de trafic maritime. 	A	Article 47 de la Loi sur les océans	1 ^{er} avril 2005 ²	27 817	32 080	211 349 ³	**	**	2006-2007 2007-2008 2008-2009	27 817 27 817 27 817	211 349 211 349 211 349
<p><i>Droits de péage radiotéléphonique de la Garde côtière</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Droits facturés pour les communications de personne à personne par radiotéléphone ou radiotélégramme navire-terre ou terre-navire 	A	Article 19 de la Loi sur la gestion des finances publiques	1994	75	23	En cours d'élaboration	**	**	2006-2007 2007-2008 2008-2009	100 100 100	En cours d'élaboration
<p><i>Droits de services de déglacement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Visent à recouvrer une partie du coût total engagé par la GCC pour fournir des services de déglacement aux navires commerciaux. Les services fournis comprennent l'aide dans les eaux recouvertes de glaces (entretien des chenaux et escortes de navire), les services d'information sur l'état des glaces et de navigation dans les glaces et les services de déglacement de certains ports/quais non fournis par des exploitants commerciaux. 	A	Article 47 de la Loi sur les océans	1998	13 824	5 818	100 301 ⁴	**	**	2006-2007 2007-2008 2008-2009	13 824 13 824 13 824	100 301 100 301 100 301

Frais d'utilisation	Type de frais *	Pouvoir de fixer des frais	Date de la dernière modification	2005-2006			Années de planification				
				Revenus prévus	Revenus réels	Plein coût	Norme de rendement	Résultats en matière de rendement	Exercice	Revenus prévus	Coût total estimatif
Hydrographie <ul style="list-style-type: none"> Vente de cartes et de publications 	A	Loi sur la gestion des finances publiques	1996	2 100	2 063	31 700	**	**	2006-2007 2007-2008 2008-2009	2 100 31 700 2 000	31 700 31 700 31 700
Gestion des pêches <ul style="list-style-type: none"> Droits de permis de pêche commerciale 	A (Droits d'accès)	Articles 7 et 8 de la Loi sur les pêches	1995	39 500	38 776	Droit d'accès; reflète la valeur du privilège/de l'avantage de l'accès à une ressource publique, pas les coûts d'offrir un service.	**	**	2006-2007 2007-2008 2008-2009	39 500 39 500 39 500	Droit d'accès; reflète la valeur du privilège/de l'avantage de l'accès à une ressource publique, pas les coûts d'offrir un service.
Gestion des pêches <ul style="list-style-type: none"> Droits de permis de pêche récréative 	A (Droits d'accès)	Articles 7 et 8 de la Loi sur les pêches	1996	5 100	5 206	Droit d'accès; reflète la valeur du privilège/de l'avantage de l'accès à une ressource publique, pas les coûts d'offrir un service.	**	**	2006-2007 2007-2008 2008-2009	5 100 5 100 5 100	Droit d'accès; reflète la valeur du privilège/de l'avantage de l'accès à une ressource publique, pas les coûts d'offrir un service.
Gestion des pêches <ul style="list-style-type: none"> Timbre de conservation du saumon du Pacifique 	A	Articles 7 et 8 de la Loi sur les pêches	1995	1 300	1 389	Voir note de bas de page ⁵	**	**	2006-2007 2007-2008 2008-2009	1 500 1 500 1 500	Voir note de bas de page ³
Accès à l'information <ul style="list-style-type: none"> Droits exigés pour traiter les demandes d'accès en vertu de la Loi sur l'accès à l'information 	A	Loi sur l'accès à l'information	1992	11,4	11,4	2 335,7%	**	**	2006-2007 2007-2008 2008-2009	12,5 13,6 14,8	2 569 2 802 3 036

* Le Ministère perçoit deux types de droits : services réglementaires (R) et autres biens et services (A).

¹ Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les frais d'utilisation, le MPO n'a présenté aucune proposition de nouveaux « frais d'utilisation » qui déclencherait l'entrée en vigueur des dispositions relatives aux normes de rendement de la Loi. Par conséquent, aucuns frais ne sont à signaler aux colonnes correspondantes « Normes de rendement » et « Résultats en matière de rendement ». Le MPO possède des normes de rendement pour un certain nombre de ses activités de perception de frais externes, et cette information est décrite au tableau 9.

² Depuis 1997, et ce à la demande de l'industrie, la Garde côtière canadienne gère le dragage d'entretien du chenal de navigation du fleuve Saint-Laurent entre le port de Montréal et l'île aux Coudres, près de la ville de Québec. Le barème de droits actuel, qui remplace celui qui a expiré le 31 mars 2003, prolonge l'entente suivant laquelle la Garde côtière canadienne se voit rembourser, par la perception de droits, la totalité des coûts directs qu'elle assume pour assurer le maintien de la navigation commerciale. Les chiffres sur le plein coût sont basés sur les coûts totaux directs (plutôt que sur le plein coût), qui comprennent les coûts de main-d'œuvre directe (y compris les avantages sociaux), les coûts directs d'exploitation, les coûts des matières directes, les dépenses de soutien des programmes et les acquisitions d'immobilisations (dans la mesure où ces acquisitions font partie d'un produit).

³ Le but de cette modification est de corriger une disparité de taux imprimée dans le barème de droits actuel.

⁴ Représente le plein coût des services à l'ensemble des bénéficiaires, pas le plein coût attribuable aux parties commerciales payantes selon la demande de tels services par celles-ci.

⁵ Représente le plein coût des services à l'ensemble des bénéficiaires, pas le plein coût attribuable aux parties commerciales payantes selon la demande de tels services par celles-ci.

⁶ Les droits pour le libre de conservation du saumon représentent une combinaison des éléments suivants : la valeur de l'accès par les utilisateurs à une ressource publique; la reconnaissance des avantages pour les pêcheurs à la ligne du Programme de mise en valeur du saumonid du MPO; et le coût des contributions versées à la Fondation du saumon du Pacifique en vertu d'une formule complexe de partage des revenus. Comme les recettes provenant des timbres varient d'une année à l'autre, l'échelle et le coût du programme offert varient également.

⁷ Ce chiffre inclut les montants des salaires et des frais de fonctionnement et d'entretien du Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de même qu'un calcul des coûts déclarés par les secteurs de programme pour la recherche et la récupération de dossiers.

Tableau 9: Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation

Frais d'utilisation	Norme de service ¹	Résultat lié au rendement	Consultation auprès des intervenants
Droits de services de dragage d'entretien basés sur la jauge	En général, le but du dragage est de maintenir les profondeurs indiquées sur les cartes marines et d'assurer une utilisation optimale et sécuritaire de la voie navigable du Saint-Laurent douze mois par année, en tenant compte des contraintes et de la réglementation environnementales en vigueur, afin d'assurer un développement ainsi que des pêches et une aquaculture durables.	En 2005-2006, la voie navigable du Saint-Laurent a été entretenue en conformité avec les attentes. Les navigateurs ont également été informés dès que possible des obstacles et hauts-fonds présents dans la voie navigable, en attendant que ceux-ci soient dragués.	Une consultation avec l'industrie est prévue dans l'éventualité ou un changement au décret en vigueur est souhaité par l'une ou l'autre des parties impliquées. Le décret contient une clause qui permet l'indexage des droits avec l'indice des prix à la consommation.
Droits de services à la navigation maritime ¹	Veiller à ce que les aides à la navigation de courte portée requises pour assurer la navigation commerciale dans les eaux canadiennes ne fonctionnent pas moins de 99 % du temps conformément aux niveaux de service établis.	Les aides à la navigation de courte portée requises pour assurer la navigation commerciale dans les eaux canadiennes ne fonctionnaient pas moins de 99 % du temps conformément aux niveaux de service établis.	Les droits de services à la navigation maritime ont été établis en coopération avec l'industrie de la marine marchande en 1998.
Droits de services de déglacage ²	Veiller à ce que tous les services de communications et de trafic maritimes des Centres de services de communications et de trafic maritimes de la Garde côtière canadienne requis pour assurer la navigation commerciale dans les eaux canadiennes soient offerts conformément aux niveaux de service établis.	Tous les services de communications et de trafic maritimes des Centres de services de communications et de trafic maritime de la Garde côtière canadienne requis pour assurer la navigation commerciale dans les eaux canadiennes étaient offerts conformément aux niveaux de service établis.	Des officiers de la Garde côtière canadienne de la région et de l'administration centrale communiquent de façon routinière et régulière avec les clients de l'industrie de la navigation commerciale pour assurer l'efficacité et l'efficience opérationnelles du Programme des aides à la navigation et du Programme des services de communications et de trafic maritimes.
Droits de services de déglacage ²	Veiller à ce que les Centres des opérations dans les glaces de la Garde côtière canadienne offrent tous les services de conseils et de renseignements sur la navigation dans les glaces requis pour assurer la navigation commerciale dans les eaux canadiennes conformément aux niveaux de service du Programme de déglacage.	Les Centres des opérations dans les glaces de la Garde côtière canadienne offrent tous les services de conseils et de renseignements sur la navigation dans les glaces requis pour assurer la navigation commerciale dans les eaux canadiennes conformément aux niveaux de service du Programme de déglacage.	La structure, le taux et l'application, fondés sur les transits, des droits de services de déglacage ont été établis en 1998 par un groupe de travail de l'industrie et de la Garde côtière canadienne qui avait alors rejeté l'adoption de droits basés sur un service direct. Les droits de services de déglacage sont demeurés inchangés depuis.
Services de communications et de trafic maritimes – Droits de péage radiotéléphonique de la Garde côtière ³	Répondre à toutes les demandes d'assistance à la navigation et de déglacage des ports requis pour assurer la navigation commerciale dans les eaux canadiennes conformément aux niveaux de service du Programme de déglacage.	Le MPO a répondu à toutes les demandes d'assistance à la navigation et de déglacage des ports requis pour assurer la navigation commerciale dans les eaux canadiennes conformément aux niveaux de service du Programme de déglacage.	Des officiers de la Garde côtière canadienne de la région et de l'administration centrale communiquent de façon routinière et régulière avec les clients de l'industrie de la navigation commerciale au sujet des opérations de déglacage. Cela comprend la tenue de réunions régulières dans chaque région en prévision de la saison des glaces et une réunion de bilan au terme de chaque saison des glaces.
Services de communications et de trafic maritimes – Droits de péage radiotéléphonique de la Garde côtière ³	Faciliter les communications navire-terre et terre-navire conformément aux niveaux de service établis des Services de communications et de trafic maritimes.	Les communications navire-terre et terre-navire ont été facilitées conformément aux niveaux de service établis des Services de communications et de trafic maritimes.	Les droits en vigueur ont été fixés en 1994 et n'ont pas été modifiés depuis.
Hydrographie – Vente de cartes et de publications	Le Service hydrographique du Canada est à établir des normes exhaustives sur les niveaux de service pour la prestation de son programme de cartes et de publications ⁴ .	Normes en voie d'élaboration	Des consultations sont en cours pour déterminer les niveaux de service appropriés. Des discussions ont eu lieu avec le Comité consultatif sur les niveaux de service et le Conseil consultatif maritime canadien.

Frais d'utilisation	Norme de service ¹	Résultat lié au rendement	Consultation auprès des intervenants
Droits de permis de pêche commerciale	Aucun ⁵	Aucun ⁵	Aucun ⁵
Droits de permis de pêche récréative	Aucun ⁵	Aucun ⁵	Aucun ⁵
Timbre de conservation du saumon du Pacifique	Voir note de bas de page ⁶	Voir note de bas de page ⁶	Voir note de bas de page ⁶
Droits exigés pour traiter les demandes d'accès en vertu de la Loi sur l'accès à l'information	Une réponse est fournie dans les 30 jours suivant la réception de la demande; ce délai peut être prolongé en vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès à l'information. Un avis de prolongation doit être envoyé dans les 30 jours de la réception de la demande. Vous trouverez de plus amples renseignements dans la Loi sur l'accès à l'information à : http://lois.justice.gc.ca/fr/A-1/index.html .	Les échéances prévues par la loi sont respectées 91 fois sur 100.	La norme de service est établie par la Loi sur l'accès à l'information et son règlement. Le ministère de la Justice et le Secréariat du Conseil du Trésor ont consulté les intervenants pour les modifications apportées en 1986 et en 1992.

¹ Les droits de services à la navigation maritime visent à recouvrer une partie des coûts engagés par la GCC afin d'offrir des aides à la navigation de courte portée et des services de trafic maritime pour les besoins de la navigation commerciale dans les eaux canadiennes.

² Les droits de services de déglacage visent à recouvrer une partie des coûts engagés par la GCC pour veiller à ce que les services de déglacage soit offerts aux navires commerciaux qui circulent dans les eaux canadiennes durant la saison hivernale des glaces.

³ À l'échelle nationale, la GCC a facilité la transmission de 15 radiotélégrammes et de 1 085 appels téléphoniques navire-terre et terre-navire. Le personnel de la GCC a réussi à acheminer tous les télégrammes et tous les appels. La Garde côtière canadienne a commencé à mettre fin à son service commercial de correspondance publique le 31 décembre 1999 dans certaines régions compte tenu de la demande et de l'existence d'autres modes de prestation du service.

⁴ Les niveaux de service (NDS) provisoires comprennent 15 mesures assorties de mesures connexes du rendement. Une fois prêts, les NDS serviront à déterminer si le Service hydrographique du Canada offre un service adéquat à ses clients. Des études pilotes sont en cours de réalisation pour un certain nombre de mesures du rendement incluses dans les NDS.

⁵ La possibilité d'établir des normes de services pour les droits de permis de pêche commerciale et récréative a été analysée dans le cadre de l'examen qu'a fait le MPO de ses frais d'utilisation externe. Les deux catégories de droits visent à refléter la valeur de l'accès par les utilisateurs à une ressource naturelle publique précieuse (en l'occurrence le poisson). Il n'y a aucun lien entre ces droits et les revenus correspondants et le recouvrement des coûts, et ce, ni pour la délivrance du permis, ni pour les coûts engagés par le MPO pour la gestion des pêches. En l'absence de service et de coût rattaché à des droits de service, ces droits ne sont assujettis à aucune norme de service ou de rendement. La question des normes de service devra être étudiée en consultation avec les intervenants et dans le contexte de l'initiative de renouvellement des pêches, l'exercice continuuel d'élaboration des politiques au MPO. Les décisions sur lesquelles débouchera cette initiative stratégique à la fois vaste et compliquée nous éclaireront sur le rôle que les normes de service et de rendement devraient jouer en ce qui a trait aux droits de permis de pêche commerciale et récréative.

⁶ Les droits pour le timbre de conservation du saumon représentent une combinaison des éléments suivants : la valeur de l'accès par les utilisateurs à une ressource publique; la reconnaissance des avantages pour les pêcheurs à la ligne du Programme de mise en valeur du saumon du MPO; et le coût des contributions versées à la Fondation du saumon du Pacifique en vertu d'une formule complexe de partage des revenus. Comme les recettes provenant des timbres varient d'une année à l'autre, l'échelle et le coût du programme offert varient également.

Principales initiatives réglementaires

Le Tableau 10 présente les critères de mesure du rendement et les résultats atteints en regard des initiatives réglementaires.

Tableau 10: Principales initiatives réglementaires, 2005-2006

Règlement	Résultats prévus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
Modifications aux règlements de pêche des provinces et territoires	Améliorer la gestion des pêches et l'application des règlements	<i>Règlement de pêche des Territoires du Nord-Ouest</i>	(DORS/2005-108)
		<i>Règlement de pêche de l'Ontario, 1989</i>	(DORS/2005-249) (DORS/2005-406)
		<i>Règlement de pêche du Québec, 1990</i>	(DORS/2005-269)
		<i>Règlement de pêche du Manitoba, 1987</i>	(DORS/2006-119)
Règlement de pêche du Nunavut Élaboration d'un règlement de pêche pour le Territoire du Nunavut	Réglementer la pêche sur ce territoire	Examen juridique en cours	Règlements en voie d'élaboration
Loi sur les pêches et règlements connexes¹ Renouvellement de la vieille législation	Moderniser la législation	Adoption du projet de loi et formulation des règlements	Travail en cours
Zones de protection marines (ZPM) Établissement de zones de protection marines choisies dans les trois océans du Canada	Conserver et protéger des zones distinctes du milieu marin	Publié dans la <i>Gazette du Canada, partie II</i> le 19 octobre 2005 (ZPM de Basin Head, d'Eastport et de la baie Gilbert)	(DORS/2005-293) (DORS/2005-294) (DORS/2005-295)
Zones de protection marines Identification continue d'autres zones d'intérêt	Établir un réseau de ZPM en vertu du Plan d'action pour les océans	Protection accrue de certaines zones par la restriction de l'accès à celles-ci et de leur utilisation	Règlement en cours d'élaboration
Loi sur les espèces en péril et son règlement	Prévenir la disparition des espèces sauvages canadiennes; permettre le rétablissement des espèces en péril ou menacées; et encourager la gestion d'autres espèces pour éviter qu'elles ne deviennent des espèces en péril	Ajout d'un certain nombre d'espèces à la liste de la LEP	Examen de 19 espèces aquatiques pour fin d'inscription à la liste (9 inscrites, 4 non inscrites, 6 cas retourné au Comité sur la situation des espèces en péril au Canada pour étude approfondie)
		Stratégies de rétablissement en cours d'élaboration en vertu de la LEP	Nombreuses stratégies de rétablissement en cours d'élaboration

¹ Le projet de loi C-43 est mort au Feuilleton le 23 mai 2004 et le projet de loi C-52 est mort au Feuilleton le 29 novembre 2005.

Règlement	Résultats prévus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
Règlement sur les contraventions	<i>Règlement de pêche des provinces maritimes</i> – Décriminaliser les infractions, réduire le nombre de poursuites et simplifier celles-ci	Ajout de nouvelles annexes sur les contraventions au <i>Règlement sur les contraventions</i>	(DORS/2005-111)
Règlement sur les ports de pêche et de plaisance	Continuer le dessaisissement des ports	93 ports de plaisance dessaisis depuis le dernier rapport	(DORS/2006-118)
Règlement sur l'atténuation des activités sismiques	Réduire au minimum ou éliminer le risque de dommages physiques, de destruction ou de perturbation d'éléments clés de d'écosystèmes marins auxquels les levés sismiques font courir des risques potentiels	Des exigences et des normes de qualité de l'environnement marin pour atténuer d'éventuels impacts sur le milieu marin et protéger la qualité du milieu marin	Élaboration du règlement et consultations en cours
Règlement sur la protection de la santé des poissons	Décision conjointe du MPO et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments de modifier le <i>Règlement sur la santé des animaux</i> pour y inclure la protection de la santé des poissons	Des dispositions sur la protection de la santé des poissons afin de répondre aux normes internationales pertinentes pour mieux protéger la santé des ressources aquatiques du Canada	La décision de modifier le <i>Règlement sur la santé des animaux</i> relevant de l'Agence canadienne d'inspection des aliments permettra de répondre aux préoccupations quant à la protection de la santé des poissons
Règlement sur les mammifères marins	Réglementer les activités d'observation des mammifères marins	Une meilleure protection des mammifères marins et de la sécurité humaine grâce à la réglementation des activités d'observation des mammifères marins	Élaboration du nouveau <i>Règlement sur les mammifères marins</i> et consultation d'autres ministères en cours

Réponses aux comités parlementaires, aux vérifications et aux examens

Vous trouverez ci-dessous en résumé les réponses du Ministère aux rapports et recommandations des comités parlementaires ainsi que des liens aux vérifications et aux évaluations effectués en 2005-2006.

Tableau 11 : Réponses aux comités parlementaires, 2005-2006

Rapport	Lien au rapport et à la réponse du gouvernement
Rapports déposés par le Comité permanent des pêches et des océans en 2005-2006	
<p><i>Espèces aquatiques envahissantes</i></p> <p>Le rapport du Comité permanent est un suivi au rapport de 2003 sur les espèces aquatiques envahissantes. Le rapport actuel reprend bon nombre des recommandations de 2003. Il y est notamment recommandé de présenter tous les ans au Parlement un rapport sur les espèces aquatiques envahissantes. Le Ministère continuera à profiter des mécanismes à sa disposition, y compris le <i>Rapport sur les plans et les priorités</i> et le <i>Rapport ministériel sur le rendement</i>, pour faire rapport sur ses engagements au Parlement. Il fera rapport sur les espèces aquatiques envahissantes sous la rubrique « pêches et aquaculture durables » de son architecture des activités de programme.</p>	<p>Rapport : http://cmte.parl.gc.ca/cmte/CommitteePublication.aspx?COM=8978&SourceId=119296&SwitchLanguage=1</p> <p>Réponse du gouvernement : http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/reports/asp/espas20050609/gr_aquaspe_f.htm</p>
<p><i>La morue du Nord : un échec de la gestion canadienne des pêches</i></p> <p>Le Comité permanent a déposé ce rapport à la fin de la 38^e législature et l'a redéposé au début de la 39^e législature. Ce rapport, qui se fonde en bonne partie sur les audiences qu'a tenues le Comité à Terre-Neuve-et-Labrador à la fin de septembre 2005, renferme 14 recommandations, dont celles-ci : réformer les pratiques de pêche actuelles pour qu'un processus décisionnel plus collaboratif voie le jour; rouvrir à petite échelle la pêche côtière commerciale; investir davantage dans la science de la morue; réaffirmer l'appui du Canada à la résolution des Nations Unies sur les pratiques de pêche destructrices; modifier la <i>Loi sur les pêches</i> pour qu'elle punisse les infractions aux permis par des sanctions administratives pouvant être portées en appel devant des tribunaux indépendants. Le gouvernement doit avoir déposé sa réponse à ce rapport le 18 septembre 2006 au plus tard.</p>	<p>Rapport : http://cmte.parl.gc.ca/cmte/CommitteePublication.aspx?COM=8978&SourceId=137917&SwitchLanguage=1</p> <p>Réponse du gouvernement : Réponse à être déposée à la Chambre des communes vers la mi-septembre 2006</p>
Rapport déposé par le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans en 2005-2006	
<p><i>Rapport intérimaire au sujet du nouveau cadre stratégique en évolution du Canada pour la gestion des pêches et des océans</i></p> <p>Le Comité sénatorial permanent a déposé ce rapport intérimaire le jeudi 19 mai 2005. Il s'agit d'un compte rendu sommaire des travaux en cours pour l'étude qu'est à réaliser le Comité sur le même sujet. Le rapport aborde un éventail de questions liées à la gestion des pêches, notamment les quotas individuels transférables (QIT), la modernisation de la <i>Loi sur les pêches</i>, les accords de fiducie, le rapport Pearce-McRae et plus encore. Il renferme neuf recommandations, à savoir : que le gouvernement du Canada accorde au MPO un financement suffisant; que le MPO tienne compte de l'impact socioéconomique de ses grandes décisions; que le MPO sursoie à tout projet d'instauration des quotas individuels pour le saumon du Pacifique tant qu'une vaste consultation n'aura pas eu lieu; que le MPO réponde aux recommandations formulées par le Groupe de travail conjoint fédéral-provincial sur les pêches après la conclusion de traités; que le MPO explique et élabore les procédures qui permettront aux collectivités et à d'autres groupes d'avoir la possibilité de participer au processus décisionnel; que le MPO commande une étude indépendante d'impact socioéconomique chaque fois qu'une pêche à quotas individuels est instaurée; que le MPO travaille en collaboration étroite sur la façon dont il entend prévenir le recours aux accords de fiducie; que le MPO commande une étude indépendante sur la faisabilité d'instituer une politique de propriétaire-exploitant dans l'industrie de la pêche commerciale du Pacifique; que le MPO s'engage officiellement à financer le West Coast of Vancouver Island Aquatic Management Board durant les cinq prochaines années. Le gouvernement a déposé sa réponse à ce rapport le 25 novembre 2005.</p>	<p>Rapport : http://www.parl.gc.ca/common/Committee_SenRep.asp?Language=F&Parl=38&Ses=1&comm_id=7</p> <p>Réponse du gouvernement : http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/reports/fmr-rqp/fmr-rqp_f.htm</p>

Tableau 12 : Réponses au vérificateur général, 2005-2006

Recommandation soulevée	Lien au chapitre et à la réponse
2005 – Rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable	
<p><i>Chapitre 1 – La Stratégie de gestion des océans du Canada, n° 1.30</i></p> <p>Pêches et Océans Canada devrait, par la voie de sa présentation au Conseil du Trésor sur la phase I du Plan d'action du Canada pour les océans (PAO), faire reconnaître le Plan d'action comme étant une initiative horizontale du gouvernement et la gérer comme telle. Conformément à la <i>Loi sur les océans</i>, Pêches et Océans Canada, en collaboration avec les ministères participants, devrait diriger et favoriser l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives découlant du Plan d'action. En collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, le Ministère devrait aussi coordonner la présentation des rapports sur les résultats atteints.</p>	<p>CEDD 2005 1.30</p>
<p><i>Chapitre 1 – La Stratégie de gestion des océans du Canada, n° 1.57</i></p> <p>Pêches et Océans Canada devrait achever et mettre en œuvre ses directives opérationnelles en vue de la planification de la gestion intégrée, notamment pour les zones de protection marines, dans les cinq zones maritimes prioritaires; planifier et gérer ses ressources de manière à ce que les engagements ainsi que les objectifs et dates d'achèvement visés, tels que formulés dans son rapport annuel sur les plans et les priorités, sa <i>Stratégie de développement durable de 2005-2006</i>, et son <i>Plan stratégique de 2005-2010</i>, soient respectés. Cela devrait comprendre également les engagements relatifs aux océans qui ont été pris lors du Sommet mondial de 2002 sur le développement durable et qui sont propres à Pêches et Océans Canada.</p>	<p>CEDD 2005 1.57</p>
<p><i>Chapitre 1 – La Stratégie de gestion des océans du Canada, n° 1.68</i></p> <p>Pêches et Océans Canada devrait prendre les mesures suivantes : terminer l'élaboration et la mise en œuvre du cadre de responsabilisation pour ses activités de gestion des océans; fournir suffisamment d'informations pertinentes et fiables sur le rendement, à caractère financier ou autre, dans son rapport annuel sur les plans et les priorités et son rapport annuel sur le rendement pour permettre au Parlement de déterminer si le Ministère s'acquitte de ses responsabilités en matière de gestion des océans; améliorer la communication d'informations aux citoyens, notamment de l'information périodique sur l'état des océans.</p>	<p>CEDD 2005 1.68</p>

Vérifications internes effectuées en 2005-2006

- Vérification et évaluation de la contribution fournie à la Fondation du saumon du Pacifique
http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/cread/audits/05-06/65175_f.pdf
- Vérification et évaluation de la contribution fournie au Sous-comité du saumon du Yukon
http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/cread/audits/05-06/ysc_f.pdf
- Vérification de l'optimisation des ressources du Programme d'accès aux pêches
http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/cread/audits/05-06/60250_f.htm
- Vérification du cadre ministériel de contrôle de la gestion de la santé et sécurité au travail
http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/cread/audits/05-06/65153_f.pdf
- Vérification de la budgétisation, de l'utilisation et de la déclaration des fonds du Programme d'aquaculture durable
http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/cread/audits/05-06/65143a_f.pdf
- Vérification des voyages et de l'accueil
http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/CREAD/audits/05-06/65179_f.pdf
- Vérification du cadre de contrôle de la gestion des subventions et des contributions
http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/cread/audits/05-06/65154_f.pdf
- Vérification des activités du Bureau de secteur de la région transfrontalière du Yukon
http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/cread/audits/05-06/6b007_f.htm
- Vérification des frais relatifs à l'assemblée annuelle de la Garde côtière auxiliaire canadienne
http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/cread/audits/05-06/ccga_audit_f.pdf
- Vérification des frais de voyage liés à la 27^e assemblée annuelle de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest.
http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/cread/audits/05-06/nafo_audit_f.pdf

Évaluations effectuées en 2005-2006

- Vérification et évaluation de la contribution fournie à la Fondation du saumon du Pacifique
http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/cread/audits/05-06/65175_f.pdf
- Vérification et évaluation de la contribution fournie au Sous-comité du saumon du Yukon
http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/cread/audits/05-06/lysc_f.pdf
- Évaluation de l'Intégrité des programmes I – Recherche et sauvetage (SAR)
http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/cread/evaluations/05-06/60251_f.pdf
- Évaluation de l'Intégrité des programmes I – Conservation et protection des ressources halieutiques
http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/cread/evaluations/05-06/60251_b_f.pdf
- Évaluation provisoire de l'Initiative de l'après-Marshall
http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/cread/evaluations/05-06/65138_f.htm

Stratégie de développement durable

La Stratégie de développement durable (SDD) est un pilier des processus de planification et de rapport du Ministère puisqu'elle décrit les objectifs à réaliser et les engagements à respecter pour intégrer le développement durable à notre travail. Elle donne aux Canadiens un mécanisme de reddition de comptes tout en offrant aux employés un document de travail pratique qui les aidera à travailler à obtenir les résultats auxquels nous nous sommes engagés en tant que ministère.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2005-06/Index_f.htm



Le MPO est encore en bonne position pour atteindre les trois grands objectifs de sa SDS 2005-2006 : des programmes durables; une saine gouvernance et des partenariats renforcés; et des activités durables. Le MPO surveille de près l'évolution de certains dossiers et travaux dans le cadre de son examen des indicateurs et des cibles de la SDD 2005-2006. Le MPO fera rapport sur la performance à leur égard au moyen d'une fiche de rendement comprise dans la prochaine SDD, qui sera déposée au Parlement en décembre 2006.

Des consultations ont été menées à l'interne et à l'externe en prévision de la SDD 2007-2009 pour qu'il soit plus facile de déterminer des cibles réalistes et des mesures concrètes. Le travail de renforcement du cadre de reddition de comptes que nous avons effectué durant l'année écoulée s'inscrit dans l'examen que nous faisons continuellement du rôle que joue le développement durable dans notre façon quotidienne de faire les choses; il offre également d'offrir l'assurance que le MPO fait clairement le lien entre la SDD et les résultats qu'il s'est donné l'objectif d'atteindre dans son plan stratégique, soit des voies navigables saines et accessibles, des pêches et une aquaculture durables ainsi que des écosystèmes aquatiques sains et productifs.

L'an dernier, le MPO a collaboré étroitement avec Environnement Canada et d'autres ministères fédéraux à la préparation de *Coordination de la quatrième série de stratégies ministérielles de développement durable*. Comme le recommandait le Commissaire à l'environnement et au développement durable, ces lignes directrices fédérales permettront de faire rapport de manière plus concertée et cohérente sur les engagements fédéraux en matière de développement durable.

Approvisionnement et marchés

Le MPO est un ministère opérationnel fortement décentralisé présent dans plus de 300 communautés. L'approvisionnement et les marchés sont des fonctions importantes pour le fonctionnement des ministères. Des spécialistes du bureau central à Ottawa et de chacune des six régions du pays attribuent des marchés dans la mesure des pouvoirs qui leur sont délégués et aident à formuler les politiques, les procédures et les stratégies d'approvisionnement. Le Ministère a recours à TPSGC (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada) pour passer des marchés quand la demande excède ses pouvoirs (par exemple, pour tout bien de plus de 5 000 \$ non couvert par une offre à commandes) ou lorsqu'il a besoin d'expertise très pointue. Le Programme des cartes d'achat fait aussi

partie des principaux outils d'acquisition du MPO. En 2005-2006, le MPO s'est servi de ces cartes de crédit afin d'acquitter pour 87 millions de dollars d'achats de faible valeur et par offres à commande.

En 2004-2005, le MPO a commencé à communiquer proactivement sur son site Internet des renseignements sur tous les marchés de plus de 10 000 \$ (taxes comprises) qu'il a lui-même attribués ou qu'on a attribués en son nom. Cette pratique, a-t-il constaté, permet d'améliorer la reddition de comptes, le suivi des marchés et leur visibilité; il s'agit également d'un bon outil pour veiller à ce que les renseignements sur les marchés enregistrés dans le système principal de gestion des finances et du matériel du MPO soient exacts et précis.

En 2005-2006, 4 533 contrats de plus de 10 000 \$ ont été attribués par le MPO ou en son nom. D'une valeur globale de près de 218 millions de dollars, ces contrats s'élevaient en moyenne à 48 000 \$, le plus important, de près de 4,6 millions de dollars, ayant été octroyé pour la réparation de bateaux et de navires. .

http://www.dfo-mpo.gc.ca/PD-CP/index_f.asp



Le Centre d'excellence en approvisionnement du MPO, dont voici le mandat, a commencé sa deuxième année complète de fonctionnement :

- soutenir et favoriser l'acquisition de compétences et techniques modernes de gestion des approvisionnements;
- trouver des moyens de réduire les coûts d'approvisionnement du Ministère et de modifier ses façons de faire pour y parvenir;
- offrir des conseils et du soutien stratégiques sur la façon pour le Ministère d'optimiser ses méthodes d'acquisition pour des marchandises d'usage courant à l'échelle nationale ou régionale.

Le regroupement des achats de dispositifs d'ordinateurs de bureau, d'ordinateurs en réseau et de dispositifs sans fil a permis d'économiser 3,3 millions de dollars jusqu'à maintenant.

Le travail du Centre a permis au MPO de tirer des leçons précieuses qui l'aident à mettre en œuvre « Les prochaines étapes », une initiative de TPSGC qui a pour but d'assurer la prestation plus judicieuse, rapide et économique des services, y compris d'approvisionnement.

Diversification des modes de prestation des services

S'entend par la diversification des modes de prestation des services l'accomplissement du mandat d'un ministère ou d'un organisme par le recours à d'autres formes d'organisation et mécanismes de prestation.

Le 1^{er} avril 2005, la Garde côtière canadienne est officiellement devenue un organisme de service spécial. On voulait ainsi lui conférer une nouvelle dimension organisationnelle et structurelle afin d'en améliorer la performance pour le bénéfice des Canadiens. En cette nouvelle qualité, la GCC a continué d'entreprendre de nouvelles initiatives, comme celles de la modernisation des aides maritimes et du renouvellement de la flotte, qui permettront d'offrir un meilleur service aux intervenants (voir « Rajeunissement de la Garde côtière canadienne » à la section 1).

Initiative d'amélioration des services

Dans le cadre de sa participation à l'initiative du Gouvernement en direct (GED), le MPO cherche à donner aux Canadiens l'accès par Internet à l'information et aux services du gouvernement fédéral, et ce, tout en tentant de rendre sa clientèle significativement et mesurablement plus satisfaite. Le Ministère a mis l'accent sur quatre initiatives : le portail de Pêches et Océans; les services d'information sur la sécurité maritime; un système national de délivrance de permis de pêche récréative; et la compréhension des eaux et des ressources aquatiques du Canada. Ces quatre projets ont atteint ou dépassé leurs objectifs.

Outre le travail effectué dans le cadre des projets susmentionnés, la haute direction a donné son aval à une proposition de site Web intégré du MPO qui permettra au Ministère de mieux servir sa clientèle tout en réduisant ses coûts et ses risques. En 2005-2006, le MPO a entrepris, en collaboration avec les principaux intervenants, un projet visant à préparer le terrain et le dossier en vue de la création d'un site Web intégré conforme aux lois et aux politiques.

En collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, le Ministère a évalué le degré de maturité de sa prestation des services horizontaux afin de comprendre ce qui lui permet ou l'empêche d'offrir des services de manière efficace et efficiente. Il ressort de l'examen que les composantes du niveau de service du Ministère ont atteint un degré de maturité de faible à moyen égal à celui des autres ministères à vocation scientifique participant à l'exercice. L'intégration de la présence du Ministère est considérée comme l'initiative la plus importante à laquelle travailler en 2006-2007 pour faire avancer le dossier de la prestation des services.

De plus amples renseignements sur le GED vous sont offerts dans le rapport d'ensemble intitulé *Gouvernement en direct 2006* à : http://www.gol-ged.gc.ca/rpt2006/rpt/rpt00_f.asp?

Initiatives horizontales

Les initiatives horizontales sont des programmes ou des initiatives qui font l'objet d'ententes officielles de financement entre deux partenaires ou plus d'organismes fédéraux différents ayant convenu de collaborer pour obtenir des résultats communs. Le MPO participe aux cinq initiatives horizontales menées par d'autres ministères fédéraux que voici :

- Rechercher la confiance du public dans la réglementation des pesticides et améliorer l'accès aux produits antiparasitaires à usage réduit incluant les pesticides à risque réduit (Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire – Santé Canada)
- Stratégie canadienne de la biotechnologie (Industrie Canada)
- Plan d'action accéléré des sites contaminés fédéraux (Environnement Canada et Secrétariat du Conseil du Trésor)
- Application de la *Loi sur les espèces en en péril au Canada* (Environnement Canada)
- Sûreté maritime (Transports Canada)

De plus amples renseignements sur ces initiatives horizontales sont présentés à l'adresse http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil_f.asp.

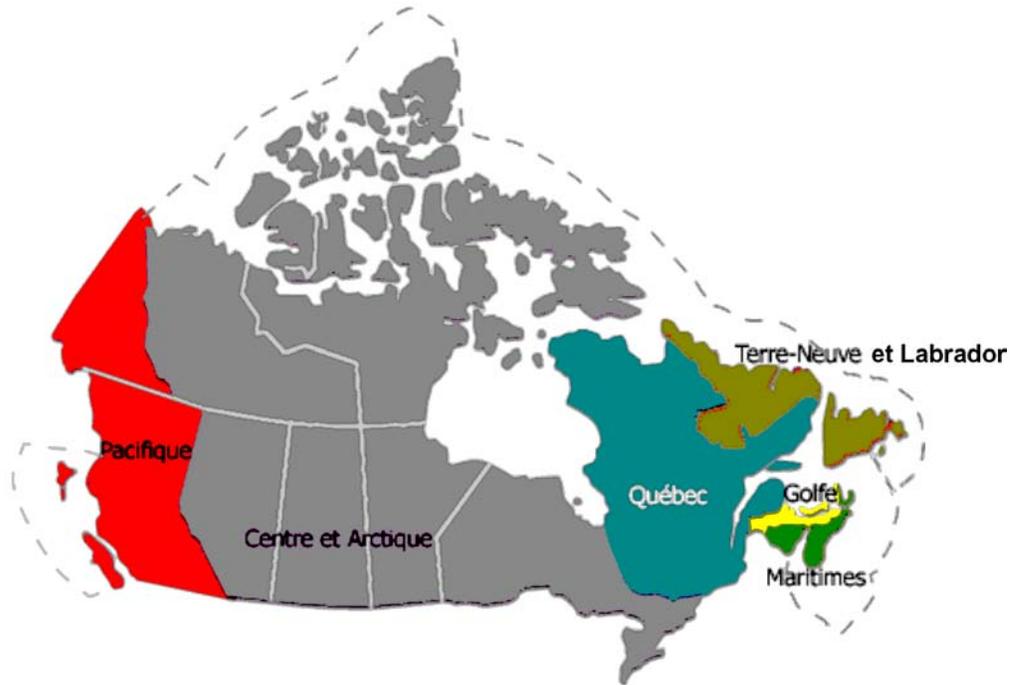
Section 4 — Autres sujets d'intérêt

Dans la présente section :

- ◆ Renseignements sur l'organisation
- ◆ Priorités du programme de gestion
- ◆ Facilitateurs de programme
- ◆ Prix et reconnaissances
- ◆ Personnes-ressources pour plus d'information

Renseignements sur l'organisation

Pêches et Océans Canada est un ministère fortement décentralisé dont près de 9 employés sur 10 travaillent dans les régions, hors de la région de la capitale nationale. Le Ministère a pignon sur rue dans six bureaux régionaux au pays de même qu'à l'administration centrale à Ottawa. Les régions sont :



Chacune des six régions est dirigée par un directeur général régional (DGR) au sein d'une administration régionale. Les DGR sont responsables d'organiser et de gérer les programmes et les activités dans leur région par l'intermédiaire de bureaux locaux, se conformant pour ce faire à des priorités nationales et régionales de même qu'à des paramètres de rendement pour chaque programme et activité.

L'administration centrale est située à Ottawa et est responsable, sous la direction d'un sous-ministre, d'un sous-ministre adjoint, d'un sous-ministre délégué principal, du commissaire de la Garde côtière canadienne et de cinq sous-ministres adjoints, d'établir des objectifs, des politiques, des procédures et des normes d'ordre national. Elle dirige également certains programmes nationaux et surveille les activités ministérielles dans l'ensemble du pays pour s'assurer d'offrir partout les mêmes services de qualité.

La Garde côtière canadienne, un organisme de service spécial sous la gouverne d'un commissaire, est divisé en cinq régions, chacune dirigée par un sous-commissaire.

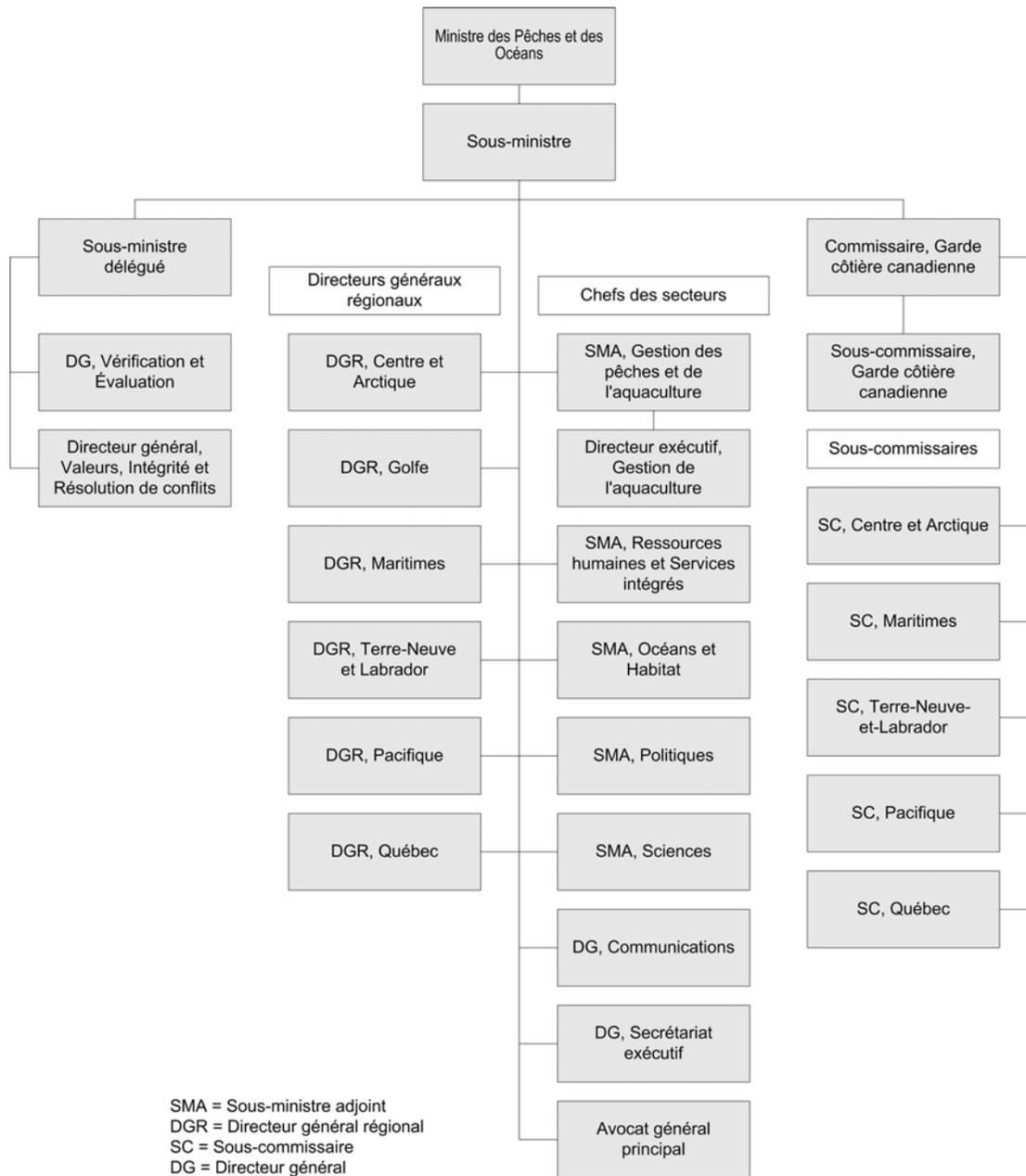
Le reste du Ministère est organisé en cinq secteurs ayant chacun à sa tête un sous-ministre adjoint. Les sous-ministres adjoints sont chargés d'établir les objectifs, les politiques, les procédures et les normes d'ordre national s'appliquant à leur secteur et à leur portefeuille d'activités respectifs.

Le sous-ministre, les sous-ministres adjoints et les directeurs généraux régionaux gèrent en collaboration étroite le Ministère et ses activités.

Les directeurs régionaux et les sous-ministres adjoints relèvent directement du sous-ministre.

Cette information sur l'organisation et la gouvernance du Ministère est présentée dans le graphique d'accompagnement.

Renseignements sur l'organisation et sa gouvernance



Le Comité de gestion du Ministère (CGM) est le principal organe décisionnel du MPO. Le sous-ministre en est le président. Y siègent également : le sous-ministre délégué principal; les sous-ministres adjoints; le commissaire et le sous-commissaire de la Garde côtière canadienne; les directeurs généraux régionaux; l'avocat général principal des Services juridiques; le directeur général du Secrétariat exécutif; le directeur général des Communications; le directeur général de la Gestion de l'aquaculture; et le directeur général de la Vérification et de l'Évaluation.

Le CGM se réunit régulièrement en tant que CGM – Gestion, que CGM – Politiques ou que CGM – Ressources humaines. Le CGM reçoit l'appui des sous-comités suivants de la haute direction : le Comité des politiques, le Comité des ressources humaines, le Comité de gestion du risque juridique, le Comité ministériel de vérification et d'évaluation, le Conseil de gestion des investissements, le Conseil de gestion de la gestion de l'information/technologie de l'information et le Conseil de gestion des sciences.

Priorités du programme de gestion

En sus des priorités stratégiques décrites à la section 2, le MPO a pris des engagements à l'égard de cinq grandes priorités influant sur ses rouages internes. Le tableau suivant indique où les choses en sont rendues à l'égard de ces priorités.

<i>Activités prévues pour 2005-2008</i>	<i>Résultats obtenus en 2005-2006</i>
<p>Modernisation des ressources humaines</p> <p>La préparation en vue de la modernisation des RH par des stratégies d'apprentissage et de communication sur ce processus</p> <p>L'élaboration et la mise en œuvre d'une planification efficace des ressources humaines, selon le cadre de planification intégré du MPO</p> <p>La modernisation des politiques et des processus de dotation</p> <p>L'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre global et intégré de contrôles et de rapports pour les RH</p>	<p>Tous les gestionnaires à qui des pouvoirs ont été subdélégués dans le cadre du nouveau régime ont reçu leur formation.</p> <p>84 % de nos experts en dotation ont réussi le test de validation.</p> <p>Dans le cadre de la phase d'opérationnalisation du cadre de planification, les régions et les secteurs du MPO ont préparé des plans détaillés de RH comprenant de l'information sur les exigences en matière de dotation, de réaménagement des effectifs, de gestion des employés nommés pour une durée déterminée, de classification, d'apprentissage et de planification de la relève.</p> <p>Le MPO a signé l'Instrument de délégation et de responsabilisation en matière de nomination avec la Commission de la fonction publique (CFP) et a mis en place les instruments de subdélégation approuvés.</p> <p>Le Ministère s'est doté d'un cadre de surveillance et de reddition de comptes en matière de dotation.</p> <p>Le MPO a élaboré et mis en œuvre les trois politiques obligatoires requises pour l'application de la nouvelle LEFP.</p> <p>De plus, deux nouvelles politiques facultatives ont été mises en œuvre et quatre politiques existantes ont été revues et mises à jour.</p> <p>Un protocole d'administration du serment a été institué.</p> <p>Un cadre de santé des ressources humaines a été élaboré.</p> <p>La première démonstration avec des données de 2005-2006 sera faite à la haute direction à l'automne 2006.</p>

Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
<p>L'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de méthodes et d'un cadre de contrôle pour les responsabilités liées à l'embauche directe de cadres supérieurs</p>	<p>Le MPO s'est doté de politiques de renouvellement du personnel de direction conformément à la modernisation de la gestion des ressources humaines et par suite de la délégation des pouvoirs de dotation en personnel de direction et de nomination de cadres.</p> <p>Le MPO a lancé un nouveau processus consistant à faire approuver par le DM les stratégies de dotation pour tous les postes de direction afin de s'assurer d'obtenir la documentation et les approbations appropriées.</p> <p>Le MPO examine les demandes individuelles de dotation pour déterminer s'il est possible de partager les efforts/bassins en consultation avec les sous-ministres adjointes/directeurs généraux régionaux.</p> <p>Des concours génériques seront ouverts à l'automne 2006 afin de constituer un bassin de candidats qualifiés pouvant être nommés à des postes vacants de EX-01 à être dotés pour une période indéterminée ou déterminée ou à titre intérimaire.</p> <p>La création récente d'un comité d'examen critique (relevant du nouveau Sous-comité des RH) conduira à la mise en place d'un mécanisme d'examen et de surveillance internes afin d'étudier toutes les demandes touchant : les nominations non annoncés dans le groupe EX; les situations intérimaires de plus de 12 mois; la nomination non annoncée à des postes occasionnels par opposition aux valeurs de nomination que sont la justice, l'accès et la transparence; et les nominations au groupe EX.</p>
<p>Cadre de gestion et de responsabilisation</p> <p>Le MPO compte répondre à une récente évaluation du SCT des pratiques de gestion du Ministère en apportant les améliorations nécessaires.</p>	<p>En 2005, le SCT a évalué les pratiques de gestion 2004 du MPO en se fondant sur les mesures de rendement du Cadre responsabilisation de gestion. Les observations du SCT étaient généralement positives, celui-ci félicitant le MPO pour : le renouvellement de ses programmes de subventions et contributions; sa forte participation aux activités rattachées aux priorités et aux initiatives horizontales du gouvernement; sa création d'une architecture des activités de programme; et sa mise sur pied d'un groupe de travail sur les frais d'utilisation externe.</p> <p>Le SCT estime que trois questions devraient retenir l'attention du MPO : respecter les conditions en souffrance du Conseil du Trésor sur le financement des programmes et les approbations de programme; s'assurer d'avoir les moyens de s'acquitter efficacement de ses responsabilités en matière de vérification interne; et augmenter l'adhésion à la politique d'amélioration des services. Le MPO a surveillé de près les suivis et les améliorations à l'égard de ces questions et de plusieurs autres points de préoccupation mineure tout au long de l'année. Comme en fait foi l'évaluation de 2005, le MPO a fait des progrès sur chacun de ces trois fronts et sur plusieurs autres. Le MPO se compare favorablement à d'autres ministères.</p>

Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
<p>Planification intégrée et rapports</p> <p>Le MPO intensifiera le processus de mesure du rendement et d'établissement de rapports, puis il l'intégrera aux processus de planification et de production de rapports.</p>	<p>À la fin de 2005-2006, le MPO avait complété un cycle et demi de son nouveau cadre de planification intégrée. Des plans d'activités provisoires ont été préparés pour 2006-2007; y ont été intégrées les mesures du rendement mises au point pour la Structure de gestion des ressources et des résultats et une analyse des risques faite à partir du profil de risque de l'organisation. Des sections entières des plans d'activités ont été utilisées pour préparer la première version du <i>Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007</i>, réduisant du coup la charge de travail des autres secteurs. L'arrimage entre la planification des ressources humaines et la planification des activités continue de s'améliorer grâce à la préparation de plans de RH durant le cycle de planification des activités. Il y a encore du travail à faire dans ce domaine. Dans l'ensemble, les secteurs chargés d'exécuter les programmes et les régions se sont montrés favorables au processus de planification intégrée. Le MPO continuera à peaufiner le processus à la lumière des résultats obtenus pour chacune des composantes de planification et de rapport.</p>
<p>Renforcement de la fonction de contrôle</p> <p>Le Ministère continuera de renforcer la fonction de contrôle et les méthodes d'intendance pour la gestion des ressources financières et matérielles.</p>	<p>La mise en œuvre de la formation en gestion financière a permis d'intégrer récemment cette priorité à celle du Cadre de responsabilisation de gestion. D'autre travail concernant la fonction de contrôle sera discuté dans l'optique de la composante « gérance » du Cadre de responsabilisation de gestion.</p> <p>Initiative de formation à la gestion financière</p> <p>Le MPO a travaillé pour veiller à ce que ses gestionnaires aient les outils nécessaires pour gérer efficacement les ressources publiques. Pour ce faire, il a préparé et présenté un cours sur la gestion financière, la planification, la gestion budgétaire, la gestion des dépenses et l'approvisionnement. Les gestionnaires doivent obligatoirement suivre cette formation avant d'exercer leurs pouvoirs de signer des documents financiers et d'acquérir du matériel. En 2005-2006, le MPO a donné le cours à près de 1 100 gestionnaires au pays, dépassant ainsi de 30 % l'objectif qu'il s'était fixé.</p> <p>La Politique en matière d'apprentissage, de formation et de perfectionnement du gouvernement, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, exige des gestionnaires qu'ils confirment leur connaissance des responsabilités légales rattachées aux pouvoirs de gestion des finances, des ressources humaines et de l'approvisionnement. L'Initiative de formation à la gestion financière place le MPO dans le peloton de tête des ministères en permettant aux gestionnaires du MPO de rester à la fine pointe dans ces domaines en prévision de cet objectif.</p>

Activités prévues pour 2005-2008	Résultats obtenus en 2005-2006
<p>Gestion intégrée des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le MPO doit avoir achevé la mise en œuvre de la gestion intégrée des risques d'ici avril 2006. ▪ Six projets pilotes seront menés à terme et la gestion des risques sera assumée à l'essai dans l'ensemble du Ministère. 	<p>Le MPO travaille maintenant à faire de la gestion intégrée des risques une partie intégrante du processus de planification intégrée des activités. Le profil de risque de l'organisation a été mis à jour et tous les éléments de programme de l'architecture des activités de programme seront assortis cette année d'un profil de risque de l'organisation spécifique à l'activité. Des outils et des approches de gestion intégrée du risque sont utilisés à des fins opérationnelles et stratégiques à la grandeur du MPO. Des tableaux sommaires indiquant les résultats de programme hautement vulnérables seront fournis aux gestionnaires de programme à la fin de la phase II du cycle de planification annuelle pour faciliter la détermination des allocations et des priorités.</p> <p>Le travail cette année comprend la préparation de profils de risque de l'organisation pour : les Ports pour petits bateaux, la Gestion des pêches et de l'aquaculture; la Gestion des océans; la Gestion de l'habitat du poisson; les Technologies de l'information; et les Ressources humaines. De plus, le profil de risque de l'organisation de la Garde côtière canadienne sera mis à jour pour rendre compte du statut d'organisme de service spécial de celle-ci et pour y inclure de l'information sur le rendement.</p> <p>Le MPO avait pleinement mis en œuvre la gestion intégrée des risques en avril 2006. Les six projets pilotes ont tous été couronnés de succès et ont servi de pierre d'assise à l'élaboration d'un outil intégré ayant pour objet de mesurer la réalisabilité des objectifs de programme. Cet outil a été testé au sein du MPO à l'automne 2005 et le Comité de gestion du Ministère a donné le feu vert à son plein déploiement en avril 2006. De plus, le profil de risque de l'organisation a été mis à jour à partir des résultats de plus de 100 engagements dans la gestion du risque réalisés en 2005-2006.</p>

Facilitateurs de programme

Les facilitateurs de programme sont des fonctions ministérielles qui appuient l'exécution des plans et des priorités du MPO. Au Ministère, les facilitateurs représentent près de 17 p. 100 de l'ensemble des employés. Leur travail s'effectue de façon suivie et présente plusieurs aspects, que ce soit le paiement des factures, la préparation des communiqués ou l'analyse des enjeux stratégiques. Ces employés collaborent avec les responsables des programmes mentionnés à la section 2 en vue de l'exécution des priorités et des initiatives ministérielles et gouvernementales.

Les ressources financières et humaines énumérées ci-dessous ont été réparties parmi les trois réalisations stratégiques et les activités de programme mentionnées à la section 2.

L'activité de programme « facilitateurs de programme » s'articule autour de six sous-activités de programme :

- Direction administrative ;
- Politiques stratégiques;
- Communications;
- Services juridiques;
- Ressources humaines; et
- Services intégrés.

Ressources financières et humaines, Facilitateurs de programme, 2005-2006

Ressources financières (en millions de dollars)	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Direction administrative	8,0	26,6	29,8
Politiques stratégiques	19,8	21,6	20,4
Communications	7,0	9,2	11,1
Services juridiques	4,9	5,2	2,2
Ressources humaines	24,1	26,7	28,6
Services intégrés	190,5	191,2	180,1
Total	254,3	280,4	272,1

Ressources humaines (n ^{bre} d'ETP)	Ressources prévues	Ressources réelles	Différence
Direction administrative	171	203	-32
Politiques stratégiques	195	191	4
Communications	87	86	1
Services juridiques	22	23	-1
Ressources humaines	333	324	9
Services intégrés	948	884	64
Total	1 756	1 711	45

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Sous-activité de programme : Direction administrative

Description : Comprend les bureaux du sous-ministre, du sous-ministre délégué principal, des directeurs généraux régionaux, des gestionnaires de secteur et du Secrétariat administratif, y compris du Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels. Inclut également la Direction générale de la vérification et de l'évaluation, responsable de la prestation de services de vérification interne et d'évaluation pour le compte du sous-ministre, et le Secrétariat aux valeurs, à l'intégrité et à la résolution de conflits, responsable de faire connaître le Code des valeurs et d'éthique de la fonction publique, de renforcer la conformité à celui-ci et de veiller à ce que les

employés du MPO connaissent et utilisent les processus internes leur permettant de déclarer des allégations d'actes fautifs.

Résultats obtenus : Appuie les programmes du Ministère comme suit :

- Accès à l'information et protection des renseignements personnels – Fini de combler les postes vacants, ce qui réduira la dépendance envers les consultants. Des plans d'activités sont en cours d'élaboration pour déterminer la contribution par secteur/région au coût des demandes extraordinaires.
- Correspondance du Ministre et de la haute direction – Réorganisé et rationalisé la section pour assurer une meilleure utilisation des ressources afin de gérer la correspondance plus efficacement. Commencé à formuler des règles administratives et des lignes directrices plus claires.
- Affaires du Cabinet et affaires parlementaires – Amélioré la qualité et l'actualité de l'information fournie au Ministre pour la période des questions. Simplifié les processus pour les dossiers du Cabinet et les nominations.
- Liaison ministérielle – Veillé à ce qu'on réponde dans les meilleurs délais à toutes les demandes.
- Voyages ministériels – Veillé à ce que tout le travail lié aux déplacements ministériels se fasse de manière ordonnée.
- Services administratifs – Veillé à ce que toutes les demandes adressées par d'autres secteurs au Cabinet du sous-ministre et au Secrétariat exécutif soient traitées dans les meilleurs délais.
- Vérifications et évaluation – La section 3 présente une liste complète des vérifications et des évaluations menées en 2005-2006 et des réponses au vérificateur général. Le MPO a incorporé la gestion intégrée du risque à toute sa structure. Durant l'exercice 2005-2006, le MPO a mis la dernière main à huit projets pilotes et mis en œuvre, à titre expérimental, la gestion du risque pour la fonction de conservation et de protection dans l'ensemble du Ministère.

Sous-activité de programme : Politique stratégique

Description : Appuie le mandat du Ministère et contribue à faire avancer ses priorités stratégiques par :

- l'intégration du programme stratégique au sein du MPO et l'établissement de liens avec le programme plus général du gouvernement du Canada;
- l'établissement de l'orientation stratégique du Ministère;
- la réalisation de recherches et d'analyses économiques pour recueillir des données statistiques dans des domaines pertinents pour les décideurs du Ministère et du gouvernement;
- l'analyse des questions stratégiques horizontales et l'élaboration des cadres stratégiques.

Résultats obtenus : En 2005-2006, le MPO a lancé *Nos eaux, notre avenir*, le plan stratégique, à la fois pratique et exhaustif, dont il s'est doté pour mettre en œuvre sa vision, sa mission et ses objectifs renouvelés. Ce plan précise les objectifs que le MPO doit atteindre et l'orientation qu'il doit suivre pour jouer son rôle en tant que ministère voué au développement durable. *Nos eaux, notre avenir* s'appuie sur une démarche de planification intégrée cherchant à conjuguer les engagements aux ressources disponibles pour faciliter la mise en œuvre d'une gestion intégrée du risque à l'échelle de l'organisation. Le cycle de planification du Ministère a été remanié de façon à mieux harmoniser la planification des ressources humaines et des activités et la planification financière et stratégique. Le Ministère revoit ses grands objectifs tous les ans et les ajuste au besoin en fonction des priorités des Canadiens. Le premier rapport d'étape doit sortir en 2006-2007.

De plus, la Direction générale des analyses économiques et de la statistique du MPO a réalisé un vaste éventail d'analyses et d'enquêtes économiques et statistiques pour appuyer l'élaboration de politiques et de programmes et les décisions s'y rattachant en 2005-2006. Le travail comprenait :

- une analyse exhaustive des répercussions socioéconomiques du fait d'inscrire trois populations de morue de l'Atlantique à l'annexe de la *Loi sur les espèces en péril*;
- une analyse économique de l'impact de la concurrence de la Chine pour certaines espèces;
- une évaluation économique de l'efficacité des programmes de rachat de permis;
- une enquête nationale sur la performance des navires – la première telle enquête depuis 1988;
- lancement de l'Enquête sur la pêche récréative au Canada de 2005;
- la gestion des statistiques ministérielles sur les captures, l'effort de pêche et le commerce des produits du poisson;
- la fourniture d'analyses et de conseils économiques discrets à l'appui des priorités et des programmes du Ministère.

La Direction générale de la coordination internationale et de l'analyse des politiques a continué de coordonner et de mettre en œuvre la Stratégie de gouvernance internationale des pêches et des océans du gouvernement. En plus d'appuyer les initiatives menées par d'autres secteurs dans le cadre de cette stratégie, la Direction générale a :

- orchestré la participation du Canada au Groupe de travail sur la haute mer (chargé de combattre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée), qui a publié son rapport final en mars 2006, y compris agir à titre de champion d'une initiative ayant pour but de formuler des balises de rendement pour les organisations régionales de gestion des pêches;
- dirigé la coprésidence par le Canada de la réunion ministérielle de l'APEC sur les océans, qui a eu lieu en septembre 2005 et qui a débouché sur la publication d'une déclaration ministérielle et sur le plan d'action de Bali – une initiative clé pour la région de l'Asie-Pacifique décrivant la façon d'assurer la conservation et l'utilisation des ressources marines dans l'optique du développement durable;
- coordonné l'apport du Canada aux consultations, durant la 60^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur les résolutions sur le droit de la mer et les pêches durables, y compris la nomination du Canada à la présidence du Processus consultatif informel sur les océans et le droit de la mer des Nations Unies pour le prochain mandat;
- coordonné l'apport en vue de la participation du Canada à divers forums internationaux sur la biodiversité marine.

Des propositions visant à moderniser le *Loi sur les pêches* ont été élaborées au terme de vastes consultations auprès des intervenants, des provinces et territoires et des groupes autochtones sur l'habitat, la gestion des pêches et un certain nombre d'enjeux stratégiques horizontaux.

Au niveau fédéral, le MPO a défini le rôle particulier qu'il entend jouer au sein du giron fédéral pour faire connaître les conséquences du changement climatique sur les océans du Canada. En 2005, le MPO a réalisé une évaluation du risque pour déterminer les impacts du changement climatique sur la gestion des eaux et des ressources aquatiques du Canada.

Le MPO cherche essentiellement à s'assurer qu'on prenne des décisions de gestion en connaissance de cause des risques associés au changement climatique et de l'impact potentiel de ces risques. Il intégrera d'ici mars 2007 le facteur du changement climatique à sa planification.

Sous-activité de programme : Communications

Description : La Direction générale des communications travaille avec les responsables des programmes et des politiques des quatre coins du Ministère et de la Garde côtière canadienne à expliquer les priorités et les orientations du Ministère aux Canadiens, répondant à leurs besoins d'information conformément aux exigences de la Politique de communication du gouvernement du Canada.

Résultats obtenus : On attend par-dessus tout de la Direction générale des communications qu'elle tienne les citoyens, les intervenants et les médias au courant des priorités, des programmes et des services du MPO. Les Communications favorisent l'atteinte de ce résultat à l'aide d'un éventail de produits et services de communication et d'interactions avec les Canadiens. Un service national de renseignements généraux s'occupe des appels directs des citoyens, étant capable de répondre immédiatement à la plupart des demandes d'information qui lui sont adressées et faisant les suivis nécessaires s'il lui faut obtenir des renseignements complémentaires. Les médias sont une source importante d'information pour les Canadiens, et les Communications consacrent une bonne partie de leurs efforts à répondre aux besoins d'information des journalistes pour veiller à ce que le Ministère fasse l'objet d'une couverture équilibrée. À s'empressement de prévoir les besoins d'information des journalistes et de nouer de meilleures relations de travail avec eux, le MPO a rehaussé sa crédibilité auprès des médias du pays en 2005-2006.

Sous-activité de programme : Services juridiques

Description : Fournissent des services et des conseils pour aider le Ministère à réaliser ses objectifs en matière de politiques et de programmes, et ce, conformément à la loi et tout en évitant de prendre des risques sur le plan juridique ou en réduisant au minimum la prise de tels risques. Les services juridiques comprennent la prestation de conseils juridiques, l'appui aux litiges et aux poursuites, l'élaboration de lois et de règlements ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et la préparation de rapports et de documents visant à sensibiliser au droit et à mieux gérer les risques juridiques.

Résultats obtenus : Les Services juridiques continuent d'offrir des conseils et de l'aide juridiques à tous les secteurs du Ministère et à la Garde côtière canadienne. Les avocats et les techniciens juridiques des Services juridiques ont fourni plus de 53 000 heures de services juridiques. Les Services juridiques se sont dotés de nouveaux outils de production de rapports qui devraient améliorer la reddition de comptes et la gestion des priorités. L'on est à prendre des mesures pour améliorer la gestion des coûts des litiges et des poursuites. Le MPO est demeuré efficace dans son identification et sa gestion des risques juridiques à grand impact grâce au Comité de gestion du risque juridique. Les écarts par rapport aux dépenses prévues sont principalement attribuables au retard à doter le poste de conseiller juridique de la section et aux décisions de reporter plusieurs projets à l'exercice 2006-2007.

Sous-activité de programme : Ressources humaines

Description : Prodigent des avis et des services efficaces et rapides aux gestionnaires, aux employés et aux syndicats et dirigent, en collaboration avec ces intervenants, la transition vers la modernisation des ressources humaines.

Résultats obtenus : En 2005-2006, la plus grande réussite à ce chapitre aura été d'avoir appliqué les exigences de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* dans toutes les régions en élaborant ou en modifiant des politiques et des processus et en donnant aux gestionnaires et aux employés une formation intensive pour veiller à ce que le MPO soit prêt à l'entrée en vigueur de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* le 1^{er} avril 2005 et de la nouvelle *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* le 31 décembre 2005. En 2005-2006, il vaut aussi la peine de noter que les Ressources humaines ont déployé des efforts considérables, compte tenu de la ratification d'un grand nombre de conventions collectives, pour apporter les changements à la paye à l'intérieur des délais prescrits par la loi. Les initiatives ayant pour but d'améliorer la gestion globale du milieu de travail au MPO se poursuivent, notamment : le passage à des structures nationales et à des modèles de description de travail; l'amélioration des relations patronales-syndicales par la tenue d'activités telles que des symposiums sur les relations de travail; l'importance croissante accordée à la planification des ressources humaines et à l'intégration de celle-ci au processus de planification des activités; le recours

accru à la dotation collective ou générique; l'accroissement de l'accès aux données de surveillance pour améliorer le rendement et l'analyse accrue de celles-ci; et la préparation à la mise en œuvre des nouveaux programmes obligatoires d'apprentissage pour les nouveaux employés, les superviseurs, les gestionnaires et les experts fonctionnels. L'équipe des Ressources humaines a eu fort à faire pour continuer à offrir des services à temps et efficaces durant cette période compte tenu de l'évolution rapide des choses, surtout sur le plan législatif, et de la pénurie criante de professionnels qualifiés des ressources humaines dans la fonction publique. De concert avec d'autres ministères et organismes, le MPO travaille à des campagnes de recrutement externe pour commencer à rebâtir sa capacité de répondre à l'augmentation de la demande de services et de conseils stratégiques, rapides et efficaces en matière de ressources humaines de la part des gestionnaires.

Sous-activité de programme : Services intégrés

Description : Appuie les programmes du Ministère par l'entremise :

- De la Direction générale des finances et de l'administration, qui élabore, maintient et met en œuvre des systèmes intégrés, des politiques, des méthodes et des services pour permettre l'acquisition et l'entendement efficace des ressources financières et matérielles.
- Des services de gestion des biens immobiliers et de sécurité, dont le mandat consiste à gérer les biens immobiliers du Ministère, à fournir des locaux et des installations spécialisées au personnel responsable des programmes, ainsi qu'à veiller au dessaisissement des biens excédentaires, à l'entendement environnementale et à la prestation de services de sécurité pour les biens et le personnel du Ministère.
- Des services de gestion de l'information et des services techniques, qui fournissent des orientations fonctionnelles et des services opérationnels liés à la gestion et à l'utilisation de l'information et des technologies au MPO.

Résultats obtenus : Formation à la gestion financière pour les cadres intermédiaires et supérieurs – Cette formation s'adressait au départ aux 867 gestionnaires de centre de responsabilité du niveau EX moins 2 en montant. L'objectif était de former 95 % des membres de ce groupe cible. Au 31 mars 2006, 1 082 cadres intermédiaires et supérieurs du MPO et de la GCC, soit 30 % de plus que l'objectif visé, avaient reçu la formation requise.

Selon le feedback obtenu des participants, 74 % d'entre eux estiment que les objectifs du cours leur ont permis de jouer un rôle de chef de file et de gestionnaire dans la budgétisation et la surveillance des activités de programme et dans la préparation des rapports à leur sujet. En outre, plus de 75 % des participants se disent maintenant plus à même d'exercer, en connaissance de cause, le pouvoir de signature qui leur est délégué et de déléguer le pouvoir de conclure des marchés et de gérer des actifs.

En 2005-2006, le MPO DFO a continué à renouveler ses frais d'utilisation externe. Ce processus s'appuie sur l'élaboration et la mise en place d'un cadre sur les frais d'utilisation externe, qui permettra de fonder les décisions de tarification externe du MPO sur un processus intégré, cohérent et raisonné. Ce cadre repose sur une vision et des principes d'imputation des frais (approuvés par le Comité de gestion du Ministère), un plan pour formaliser la gouvernance des frais d'utilisation externe par le MPO et un plan d'action pour résoudre les problèmes du MPO en matière d'imputation des frais d'utilisation externe.

La Direction générale de la gestion des biens immobiliers du MPO a fourni aux employés du Ministère les locaux et l'infrastructure connexe nécessaires à l'exécution des programmes du Ministère par une gestion efficace des biens immobiliers. Elle continue d'améliorer la conformité aux exigences environnementales par la promotion, la surveillance et la production de rapports. Des progrès ont été faits pour déterminer le passif associé aux sites contaminés du MPO, 408 sites ayant été évalués en 2005-2006. Le MPO accélère l'aliénation de sites jugés hautement prioritaires; des pas ont d'ailleurs

été franchis à cet égard, comme en témoigne la vente de Garden City, à Richmond, en Colombie-Britannique. Le programme de dessaisissement a généré des produits de vente nets de 6 millions de dollars en 2005-2006. La Direction générale a fourni des services de sécurité et de protection et des services de planification de la continuité des opérations afin de protéger les biens du Ministère et d'assurer la sécurité du personnel et du public.

La composante « administration centrale » de la Direction générale de la gestion de l'information et des services de la technologie a subi une restructuration organisationnelle en 2005-2006. Cette initiative visait à mieux conjuguer la capacité de l'effectif aux objectifs opérationnels et stratégiques.

Le Conseil du Trésor a donné son aval au Projet de durabilité des technologies de l'information en lui accordant son approbation préliminaire en octobre 2005.

Durant le cours de l'année, les utilisateurs finaux ont eu accès à l'infrastructure des technologies de l'information 99,6 % du temps.

Un groupe de travail sur la gestion du risque a été créé pour suivre le déroulement et pour évaluer les grands projets d'immobilisations en cours dans le domaine de la gestion et des technologies de l'information et les propositions de nouveaux projets à ce chapitre. Ce comité est présidé par le directeur général des Services de gestion de l'information et de technologie et formé de représentants de tous les secteurs.

Le Conseil de gestion de la gestion de l'information/technologie de l'information, un comité qui relève du sous-ministre adjoint et que préside le sous-ministre délégué principal, a été mis sur pied pour examiner les activités de GI-TI du Ministère et en assurer la gestion stratégique.

Le projet Services ministériels et administratifs partagés (SMAP) est une initiative du gouvernement du Canada qui a pour but d'améliorer la prestation des services ministériels et administratifs, y compris de gestion des ressources humaines et du matériel, par la mise sur pied d'une organisation de services partagés. La participation du MPO à ce projet sera orchestrée par le Bureau du projet des services partagés. Mais le plus important, c'est que le Bureau a dirigé les travaux du Groupe de travail sur la gestion du matériel, formé en novembre 2005. Ce groupe a identifié les enchaînements des opérations et les améliorations à y apporter et a préparé un synopsis de la gestion du matériel. Il a assuré la liaison avec d'autres groupes de travail, s'est intégré à d'autres équipes fonctionnelles et a donné des ateliers de validation. Le Bureau du projet des services partagés et le Groupe de travail ont également déterminé la portée des services proposés qui serviraient à l'exercice de la fonction de gestion du matériel ainsi que les outils et les structures qui permettraient d'assurer la prestation de ces services. Le MPO a également codirigé le volet de la gestion de l'information, des technologies de l'information et des systèmes d'information (GI-TI-SI) de l'initiative des SMAP. Grâce à son leadership sur le front tant de la GI-TI-SI que de la gestion du matériel, le MPO a grandement contribué à l'initiative des SMAP.

Prix et reconnaissances

Prix et reconnaissances internes du MPO

Le Prix d'excellence du sous-ministre a été décerné à 91 employés qui ont contribué à l'atteinte des objectifs du MPO en 2005.

Des mentions élogieuses du sous-ministre ont été décernées aux personnes suivantes pour des gestes d'attachement au devoir ou de bravoure favorisant le mieux-être et le bien-être de la société.

- **Stefan Beckmann**, pour son travail d'enquête exceptionnel, dont le mérite rejaillit nationalement sur le Ministère et la fonction publique et qui a permis de souligner officiellement les services insignes de l'agent des pêches Kenneth Weaver, tué dans l'exercice de ses fonctions le 2 septembre 1948;
- **Ginny Flood**, pour son leadership dynamique, son dévouement désintéressé, ses efforts extraordinaires et son authentique souci d'autrui en sa qualité de conseillère exécutive auprès du sous-ministre;
- **Le capitaine en second James Gurney, le marin Dave Doherty et le marin Seaman Jeff Cluett** du NGCC *Ann Harvey*, pour la bravoure dont ils ont fait preuve en évacuant sains et saufs cinq personnes du navire de pêche *Hit and Miss I* le 20 avril 2004.
- **Les officiers et l'équipage du NGCC Leonard J. Cowley**, en reconnaissance de l'esprit de corps, du professionnalisme et du dévouement exemplaires dont ils ont fait preuve en offrant des soins médicaux exceptionnels pour sauver la vie à un pêcheur qui avait subi des blessures traumatiques le 7 septembre 2004 à bord d'un navire de pêche dans la région sud-est des Grands Bancs.
- **Les agents des pêches Jerney Pardy, Morgan Oake et Clarence Mitchell et le pêcheur local Bruce Watkins**, pour le courage exemplaire dont ils ont fait preuve en secourant la vie de trois personnes par mauvais temps le 27 décembre 2004.

Environ 351 employés ont reçu des Prix de distinction pour leurs réalisations et leurs contributions exceptionnelles à la poursuite des objectifs du Ministère ou de la fonction publique.

En 2005, la Garde côtière canadienne a décerné la Médaille pour services distingués ou la Barrette associée à la médaille, remise par la gouverneure générale, à 37 employés.

Plus de 700 employés du MPO ont été honorés pour leur long service au gouvernement fédéral : 222 l'ont été pour 15 années de services, 392 pour 25 années de service et 106 pour 35 années de service.

Prix et reconnaissances d'autres organismes

M. Dick Beamish – Prix de la North Pacific Anadromous Fish Commission

M. Beamish, scientifique spécialisé en recherche halieutique à la Station biologique du Pacifique, est le premier non-Russe et le premier Canadien à recevoir une distinction honorifique du prestigieux centre scientifique russe (TINRO) pour sa contribution scientifique aux pêches du Pacifique. M. Beamish est un scientifique de renommée internationale et un pionnier de l'étude des répercussions des changements climatiques sur les populations de poissons du domaine maritime, ce qui a de profondes implications pour la gestion du saumon et d'autres espèces halieutiques du Pacifique.

M. Steven. A. Campana – Prix Chandler-Misener

M. Steven. A. Campana, chercheur scientifique à l'Institut océanographique de Bedford, à Halifax, a reçu le prix Chandler-Misener de l'International Association for Great Lakes Research pour l'article intitulé *Reconstructing Habitat Use and Wetland Nursery Origin of Yellow Perch from Lake Superior using Otolith Elemental Analysis*, dont il est un des auteurs. Le prix Chandler-Misener est présenté annuellement à l'auteur ou aux auteurs de l'article évalué par les pairs jugé le « plus notable » et publié dans le plus récent numéro du *Journal of Great Lakes Research*.

Garde côtière canadienne – Recherche et sauvetage

Pour honorer les spécialistes de la recherche et du sauvetage de partout au Canada qui mettent leur vie en jeu pour sauver des vies humaines et pour commémorer le rôle du Canada dans les opérations de recherche et sauvetage, Postes Canada a émis un nouveau jeu de quatre timbres le 13 juin 2005.

Équipage du navire de la Garde côtière canadienne (NGCC) Sir William Alexander – Ligue navale du Canada – Prix JJ Kinley

Les officiers et l'équipage du NGCC *Sir William Alexander* ont reçu ce prix en reconnaissance de leur rendement exceptionnel durant l'opération UNISON, la contribution du Canada aux opérations de secours à la suite de l'ouragan Katrina. Dans des conditions très difficiles, le *Sir William Alexander* a livré des approvisionnements de secours et a joué un rôle de premier plan dans la réparation du système d'aides à la navigation des États-Unis.

Garde côtière canadienne, région de Terre-Neuve – Certificat de remerciement du prieuré de l'Ambulance Saint-Jean

En juin 2005, le lieutenant gouverneur a présenté ce prix à John Butler au nom de la GCC de Terre-Neuve en reconnaissance de son travail dans les domaines de la sécurité maritime, des évacuations médicales en mer par des spécialistes des secours et de la promotion des premiers soins grâce aux cours offerts par des instructeurs tant à bord des navires que dans leurs collectivités.

Gerry Cantwell, Ivan White, Sid Smith, Arch Curtis et Paul Kane – Prix Polaris de l'Association des anciens de la Garde côtière canadienne

En décembre 2005, l'association a remis ce prix à la Garde côtière canadienne en hommage à la contribution de l'organisme à la préservation et à la diffusion publique du patrimoine et de l'histoire maritimes dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

M. Eddy Carmack – Élu membre de l'American Geophysical Union

M. Eddy Carmack, chercheur scientifique à l'Institut des sciences de la mer à Sidney, en Colombie-Britannique, a été élu membre de l'American Geophysical Union, une communauté scientifique mondiale qui fait progresser, grâce à une coopération désintéressée en matière de recherche, la compréhension de la terre et de l'espace pour le plus grand bien de l'humanité.

George Da Pont – Conseil des ressources humaines – Prix du leadership en ressources humaines Michelle C. Comeau

George Da Pont, commissaire par intérim de la Garde côtière canadienne, a reçu le Prix du leadership en ressources humaines pour son leadership, son engagement et ses réalisations marquantes en vue de moderniser les ressources humaines et la gestion tant au MPO qu'à l'échelle du gouvernement. M. Da Pont a contribué de manière décisive à la conceptualisation et à la mise en œuvre de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* et a fait mieux connaître, sur le plan stratégique, les ressources humaines, notamment à titre de président du Conseil des ressources humaines.

Ben Davis – Gestionnaire le plus dévoué – région de Terre-Neuve

Le Conseil canadien de la réadaptation et du travail a décerné à Ben Davis, pour son appui aux Partenaires du programme d'intégration au marché du travail, le titre de gestionnaire le plus dévoué.

M. Ken Denman – Médaille Timothy R. Parsons

M. Ken Denman travaille à la fois au Centre canadien de la modélisation et de l'analyse climatique, à l'Université de Victoria, et à l'Institut des sciences de la mer de Sidney, en Colombie-Britannique. M. Denman a reçu ce prix en l'honneur des contributions qu'il a faites, tout au long de sa carrière, à l'influence des processus physiques sur la productivité de l'océan et pour avoir été l'un des premiers à intégrer les recherches océanographiques physiques, chimiques et biologiques.

Pêches et Océans – Foire de la qualité dans le secteur public 2005 – Prix de bronze « Le pouvoir du partenariat »

Le 6 octobre 2005, à l'occasion de la Foire de la qualité dans le secteur public 2005, Ed Debruyne, directeur par intérim, Gestion de l'habitat, a reçu un prix de bronze au nom du MPO, secteur de

l'Ontario et des Grands Lacs (SOGL), pour le travail accompli grâce à des partenariats avec les offices de protection de la nature, l'Agence Parcs Canada et le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. Le prix souligne la qualité du service et l'excellence dans les secteurs de l'administration gouvernementale, des soins de santé et de l'éducation, partout en Ontario. La communication du SOGL intitulée « Fish Habitat Management: Partnerships and Regulatory Streamlining » a mis en valeur le programme de collaboration du SOGL.

Paul Gaskin – Prix d'excellence – Prix de l'Association des stagiaires en gestion

Paul Gaskin, à titre de chef, Renouvellement de la politique, Gestion des pêches et de l'aquaculture, a reçu le prix en reconnaissance de sa participation et de sa contribution soutenue au milieu de la formation des stagiaires. M. Gaskin est un ancien stagiaire du Programme de stagiaires en gestion et un des fondateurs de l'Association des stagiaires en gestion.

M. David Higgs – Prix d'excellence en recherche

Depuis août 1975, M. Higgs, chef du Programme de nutrition du poisson du MPO au Laboratoire de Vancouver ouest (actuellement le Centre de recherche sur l'aquaculture et l'environnement de l'Université de la Colombie-Britannique et de Pêches et Océans Canada), a exécuté des projets en collaboration avec des universités et l'industrie. M. Higgs a reçu le prix d'excellence en recherche de l'Association aquicole du Canada pour sa contribution exceptionnelle à la recherche aquicole.

Groupe de travail interministériel sur la crise du Tsunami – Prix d'excellence de la fonction publique

Le MPO a fait partie du Groupe de travail interministériel sur la crise du tsunami, qui a dirigé l'intervention du gouvernement du Canada à la suite de la catastrophe humanitaire sans précédent causée par le tsunami en Asie du Sud-Est.

Collette Kirby – Prix du leadership du Conseil fédéral de Terre-Neuve-et-Labrador

Collette Kirby a reçu le prix du Conseil fédéral de Terre-Neuve-et-Labrador pour sa contribution à l'initiative de santé et de mieux-être en milieu de travail à l'édifice John Cabot.

***Patti Kuntz – Conseil des ressources humaines – Prix du leadership en ressources humaines
Michelle C. Comeau***

Patti Kuntz, directrice générale, Stratégies et programmes des ressources humaines, ainsi que les autres coprésidentes du Conseil national de la dotation, Lise Cloutier (Commissaire aux langues officielles) et Nathalie Kachulis (Industrie Canada), ont reçu ce prix à titre de « meilleure équipe des ressources humaines ». Cette équipe a énormément contribué à la réussite de la mise en œuvre de la nouvelle *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*.

Étienne Laliberté – Association des stagiaires en gestion – Prix d'excellence

Étienne Laliberté, pendant qu'il était détaché au Opérations des applications des règlements dans la région du Pacifique, a reçu un prix d'excellence pour son rendement remarquable, qui lui a valu de contribuer de manière exceptionnelle à la fonction publique dans le cadre de la mise en œuvre de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* à l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada.

M. Robie Macdonald – Société Royale du Canada – Médaille Miroslaw Romanowski

M. Robie Macdonald, membre de la Société royale du Canada, chercheur scientifique à l'Institut des sciences de la mer de Sidney, en Colombie-Britannique, a reçu la médaille Miroslaw Romanowski. Le prix prestigieux est décerné en reconnaissance d'une contribution importante à l'explication scientifique des problèmes environnementaux ou en reconnaissance de l'amélioration notable de la qualité d'un écosystème. La société rend hommage à M. Macdonald à titre de scientifique de calibre mondial,

réputé dans le monde entier pour ses travaux sur les voies des contaminants dans les systèmes environnementaux.

M. Trevor Platt – Médaille Timothy R. Parsons

M. Trevor Platt est employé à l'Institut océanographique de Bedford du MPO à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, et professeur adjoint à l'Université Dalhousie, à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Cette médaille lui a été décernée pour sa contribution exceptionnelle aux domaines de l'océanographie biologique et de l'écologie marine, de la thermodynamique de l'écosystème de la haute mer et de l'approche écosystémique de la gestion des pêches.

Kym Purchase – Prix d'excellence – Prix de l'Association des stagiaires en gestion

Kym Purchase a remporté le Prix pour les valeurs et l'éthique à titre de conseillère supérieure en pêches internationales à la Division des pêches de l'Atlantique et de la gouvernance internationale.

Ministre Geoff Regan – Nova Scotia Federation of Anglers and Hunters – Prix Fairn-Hickman

Le 3 avril 2005, le ministre Regan a reçu le prix Fairn-Hickman pour la création du Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique, une initiative qui vise à améliorer et à protéger le poisson et l'habitat du poisson de la Nouvelle-Écosse. C'est Gary R. Penney, président sortant de la Nova Scotia Federation of Anglers and Hunters, qui a remis le prix au ministre Regan.

Lee Stewart – Certificat de mention élogieuse de la gouverneure générale

Lee Stewart, agent des pêches dans la région des Maritimes, a reçu le certificat de mention élogieuse de la gouverneure générale pour la bravoure dont il a fait preuve en sauvant la vie d'un collègue tombé dans des eaux glaciales durant une tentative d'accostage d'un navire. Le prix lui a été remis par Neil Bellefontaine, directeur général régional de la région des Maritimes, durant une cérémonie à l'Institut océanographique de Bedford à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, en juin 2005.

Brian Stone, Kevin Barnes, Andy Caines, Chris Fitzgerald, Dan Frampton, Ward George, Neville Pawson, Clarence Peddle, Wes Pretty et Merv Wiseman, région de Terre-Neuve – Golden Microphone Award

Cette équipe de la GCC, Recherche et sauvetage, a reçu ce prix en reconnaissance de son travail avec la Direction générale des communications et de l'empressement de ses membres à l'égard des médias.

Marie-Claude Rousseau, Odette Tremblay, René Gélinas, Stéphane Dutruel, Sylvain Gagné, Pierre Vallée, Gaétan Miousse, Jean-Marie Savard, Éric Lepage – Conseil fédéral du Québec – Service à la clientèle

L'équipe de la région du Québec reçoit le mérite « Service à la clientèle » du Conseil fédéral du Québec pour le guichet unique pour les demandes de dépannage en information pour l'ensemble des employés de la région et les services de répartition des pannes et d'enregistrement des problèmes dans un journal de bord.

M. Jean-Claude Therriault – Médaille J.P. Tully en océanographie

M. Jean-Claude Therriault, de l'Institut Maurice Lamontagne du MPO à Mont-Joli, au Québec, a reçu la médaille J.P. Tully en océanographie de la Société canadienne de météorologie et d'océanographie pour sa carrière exceptionnelle à titre de biologiste de la vie marine et pour son leadership indéfectible dans le domaine de la recherche océanographique au Québec.

M. Svein Vagle – Prix Medwin d'océanographie acoustique

M. Svein Vagle, chercheur à l'Institut des sciences de la mer de Sidney, en Colombie-Britannique, a reçu le prix Medwin d'océanographie acoustique en reconnaissance de ses travaux de mise au point de techniques expérimentales pour sonder la couche limite de la partie supérieure de l'océan.

Personnes-ressources pour plus d'information

Région	Nom	Téléphone
Terre-Neuve et Labrador	Jan Woodford	(709) 772-7622
Maritime	Kathy Kieley	(902) 426-3866
Golf	Terrance Boucher	(506) 851-7757
Québec	Marcel Boudreau	(418) 648-7316
Centre et Arctique	Lawrence Swift	(519) 383-1830
Pacifique	Deborah Phelan	(604) 666-8675
Administration centrale	Anne Lamar	(613) 990-0219

Section 5 — Liste d'acronymes et index

Dans la présente section :

- ◆ Liste d'acronymes
- ◆ Index

Liste d'acronymes

AAP	Architecture des activités de programme
AMTI	Aquaculture multitrophique intégrée
ANIR	Associations nationales des industries des ressources
AP	Administration portuaire
CCCOS	Centre conjoint de coordination des opérations de sauvetage
CCMN	Commission consultative maritime nationale
CCMPA	Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture
CEDD	Commissaire à l'environnement et au développement durable
CEN	Carte électronique de navigation
CGCC	Collège de la Garde côtière canadienne
CGM	Comité de gestion du Ministère
CMPAA	Conseil des ministres des Pêches et de l'Aquaculture de l'Atlantique
COSEPAC	Comité sur la situation des espèces en péril au Canada
CREPGE	Centre de recherche environnementale sur le pétrole et le gaz extracôtiers
EO	Énoncé opérationnel
ETP	Équivalent temps plein
GCC	Garde côtière canadienne
GRC	Gendarmerie royale du Canada
GTHM	Groupe de travail sur la haute mer
IMAM	Initiative de modernisation des aides maritimes
IRGF	Initiative de renouvellement de la gestion de la flotte
IRGP	Initiative de renouvellement de la gestion des pêches
LCEE	<i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>
LEP	<i>Loi sur les espèces en péril</i>
MDN	Ministère de la Défense nationale
MPO	Pêches et Océans Canada
NDS	Niveau de service
ORGP	Organisation régionale de gestion des pêches
OSS	Organisme de service spécial
PACO	Plan d'action du Canada pour les océans
PAGHRI	Programme autochtone de gestion de l'habitat dans les régions intérieures
PAGRAO	Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques
PCRDA	Programme coopératif de recherche et de développement en aquaculture
PGH	Programme de gestion de l'habitat
PGIP	Plan de gestion intégrée des pêches
PGM	Projet « Génomique de la morue et amélioration du stock de géniteurs »
PMPE	Plan de modernisation du processus environnemental
PMVS	Programme de mise en valeur des salmonidés
PPPB	Programme des ports pour petits bateaux
QIT	Quota individuel transférable
REEE	Rapport d'examen et d'évaluation de l'écosystème
SAR	Recherche et sauvetage
SCC	Système de contrôle des communications
SCG	Service canadien des glaces
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor
SCTM	Services de communications et de trafic maritimes
SDD	Stratégie de développement durable
SHC	Service hydrographique du Canada
SIA	Système d'identification automatique
SIRLDN	Système d'identification et de repérage à longue distance des navires

SMAP	Services ministériels et administratifs partagés
SPA	Stratégie des pêches autochtones
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
ZEGO	Zone étendue de gestion des océans
ZPM	Zone de protection marine

Index

A

Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons · 12
Administrations portuaires · 8, 17, 29, 30, 32
Affaires internationales · 2, 3, 10, 11, 12, 14, 22, 25, 34, 43, 44, 46, 47, 49, 52, 53, 57, 62, 73, 107, 111, 114
Agence canadienne d'inspection des aliments · 3, 47, 52, 92
Aides à la navigation · 19, 20, 21, 82, 87, 89, 90, 112
Approche écosystémique · 9, 37, 39, 53, 57, 60, 61, 70, 72, 114
Approvisionnement · 95, 96, 103
Aquaculture · 2, 3, 5, 6, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 37, 38, 41, 45, 46, 47, 48, 49, 52, 53, 54, 55, 61, 77, 79, 82, 84, 89, 93, 94, 95, 101, 104, 113, 117
Architecture des activités de programme · 1, 4, 6, 7, 10, 93, 102, 104, 117
Arctique · 20, 22, 23, 34, 35, 56, 73, 115
Atlantique · 2, 3, 11, 12, 33, 34, 35, 40, 41, 44, 54, 55, 59, 94, 107, 114, 117
Avis aux navigateurs · 36

B

Biodiversité · 11, 12, 42, 54, 60, 62, 63, 107
Biotechnologie · 48, 49, 54, 97

C

Cartes · 9, 17, 33, 34, 35, 36, 82, 83, 88, 89, 95
Cartes hydrographiques · 9, 33, 83
Centre et Arctique · 35, 115
Climat · 32, 34, 50, 56, 70, 72, 73, 107, 112
Collège de la Garde côtière canadienne · 18, 23, 25, 82, 117

D

Démarche écosystémique · 61
Dépenses · 1, 4, 5, 8, 9, 10, 14, 18, 19, 20, 22, 27, 29, 31, 33, 38, 39, 48, 49, 58, 60, 64, 71, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 88, 103, 105, 108
Des écosystèmes aquatiques sains et productifs · 5, 6, 9, 10
Dessalement · 28, 29, 31, 92, 109, 110
Développement durable · 5, 16, 37, 46, 57, 63, 64, 94, 95, 106, 107, 117
Déversements · 19, 25
Droits de services de déglacage · 82, 87, 89

E

Écosystèmes · 2, 5, 6, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 48, 49, 50, 52, 53, 54, 55, 57, 58, 60, 61, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 77, 79, 82, 84, 92, 95, 113, 114, 117
Entente Canada-Colombie-Britannique · 61
Espèces en péril · 5, 41, 44, 45, 48, 49, 50, 51, 56, 61, 64, 66, 71, 91, 107, 117

F

Facilitateurs de programme · 6, 18, 20, 29, 33, 38, 39, 48, 49, 58, 60, 64, 71, 84, 85, 98, 105
Flotte · 8, 11, 18, 20, 25, 26, 27, 40, 96, 117
Frais d'utilisation · 83, 86, 87, 88, 89, 90, 102, 109
Frais d'utilisation externe · 86, 90, 102, 109

G

Garde côtière auxiliaire canadienne · 24, 94
Garde côtière canadienne · 2, 6, 8, 10, 16, 18, 20, 21, 23, 25, 28, 77, 78, 79, 80, 82, 83, 84, 88, 89, 90, 96, 99, 101, 104, 107, 108, 111, 112, 117
Gestion de l'habitat · 6, 10, 63, 64, 67, 77, 79, 82, 84, 104, 112
Gestion des pêches · 3, 6, 9, 10, 11, 12, 37, 38, 39, 40, 41, 44, 45, 50, 57, 77, 79, 82, 84, 88, 90, 91, 93, 104, 107, 113, 114, 117
Gestion des ressources · 18, 39, 41, 55, 60, 68, 102, 103, 110, 113, 117
Gestion intégrée des pêches · 2, 5, 39, 57, 58, 59, 60, 61, 64, 70, 72, 94, 104, 106, 117
Gouvernance aquacole · 10, 13
Gouvernance internationale · 10, 11
Gouvernement en direct · 97
Grands Lacs · 11, 35, 69, 80, 113

H

Hydrographie · 5, 88, 89

I

Initiative d'amélioration des services · 97

L

Loi canadienne sur l'évaluation environnementale · 64, 66, 71, 117
Loi sur la protection des eaux navigables · 71
Loi sur les océans · 5, 57, 59, 62, 63, 71, 87, 94

Loi sur les pêches · 2, 5, 12, 13, 41, 46, 51, 54, 63, 64, 65, 66, 67, 69, 71, 88, 91, 93, 107

M

Maritimes · 63, 114
Marshall · 41, 78, 81, 95
Modernisation du processus environnemental · 10, 13

N

Normes de service · 20, 86, 89, 90
Nunavut · 56, 91

O

Opérations de déglacement · 89
Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest · 11, 44, 94

P

Pacifique · 3, 11, 12, 34, 35, 41, 50, 60, 88, 90, 93, 94, 95, 107, 111, 113, 115
Pêches et aquaculture durables · 5, 6, 9, 10, 14, 15, 37, 38, 48, 55, 77, 79, 82, 84, 93
Permis · 9, 13, 19, 20, 22, 41, 43, 49, 50, 51, 59, 63, 65, 69, 78, 81, 82, 83, 86, 88, 90, 93, 96, 97, 103, 107, 109, 111
Plan d'action pour les océans · 8, 59, 62, 91
Plan de modernisation du processus environnemental · 2, 13, 64, 70, 117
Plans de gestion des pêches · 40
Pollution · 8, 19, 20, 22, 23, 25, 57, 63
Ports · 6, 8, 16, 17, 20, 21, 23, 28, 29, 30, 31, 32, 35, 77, 79, 82, 84, 87, 88, 89, 92, 104, 117
Ports pour petits bateaux · 6, 8, 16, 17, 28, 29, 30, 77, 79, 82, 84, 104, 117
Premières nations · 9, 41, 42, 59, 61, 62
Priorités · 2, 4, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 18, 25, 29, 31, 32, 49, 55, 64, 70, 77, 80, 86, 93, 94, 98, 99, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108
Programme de mise en valeur des salmonidés · 42, 43, 117
Protocoles d'entente · 34, 61, 68

Q

Québec · 32, 35, 40, 46, 62, 78, 84, 88, 91, 114, 115

R

Rajeunissement de la Garde côtière canadienne · 10, 96
Recherche et sauvetage · 85, 95, 111, 114, 117
Renouvellement des pêches · 10, 12
Renouvellement des sciences · 10, 13
Revenus disponibles · 78, 82, 83, 86
Revenus non disponibles · 79, 82, 83

S

Saumon · 3, 12, 39, 40, 41, 42, 43, 50, 52, 53, 54, 88, 90, 93, 94, 95, 111, 114
Sciences · 3, 6, 7, 10, 13, 16, 32, 33, 37, 38, 47, 48, 49, 52, 54, 55, 57, 58, 59, 70, 71, 72, 77, 79, 82, 84, 93, 101, 112, 113, 114
Sécurité maritime · 7, 8, 11, 20, 25, 80, 97, 112
Service hydrographique du Canada · 17, 33, 34, 35, 89, 90, 117
Services de communications et de trafic maritimes · 18, 84, 89, 117
Stratégie de gestion des océans · 94
Stratégie des pêches autochtones · 41, 118
Stratégie sur les océans du Canada · 57
Subventions et contributions · 78, 79, 80, 81, 102
Système d'identification automatique · 78, 80, 81, 85, 117
Système mondial de localisation différentiel · 11, 20

T

Terre-Neuve et Labrador · 2, 11, 13, 24, 44, 55, 62, 93, 112, 113
Traité sur le saumon du Pacifique · 12
Transports Canada · 19, 20, 23, 59, 97

V

Vérification interne · 102, 105
Voies navigables sécuritaires et accessibles · 2, 5, 6, 8, 10, 14, 15, 16, 17, 18, 34, 48, 55, 77, 79, 82

Z

Zones de protection marine · 2, 13, 45, 57, 59, 61, 62, 91, 94